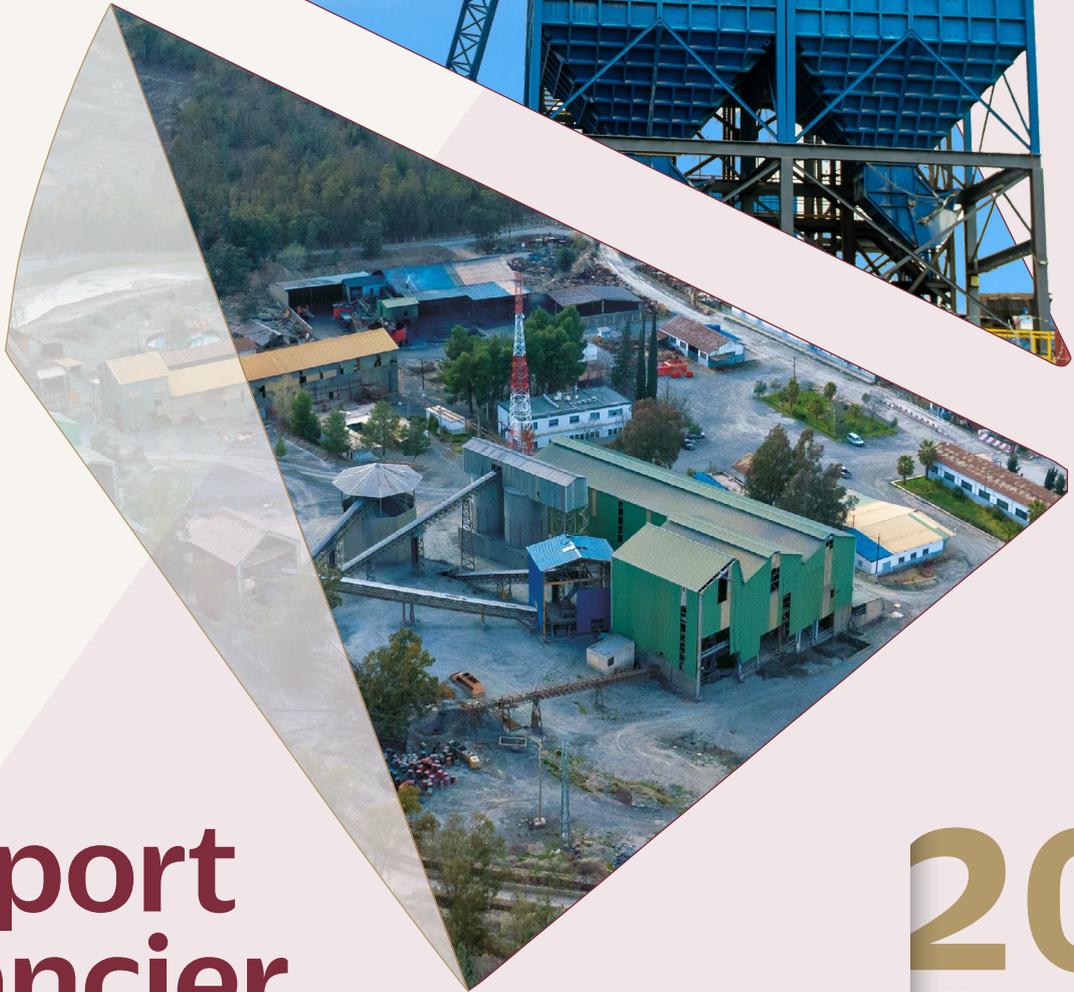




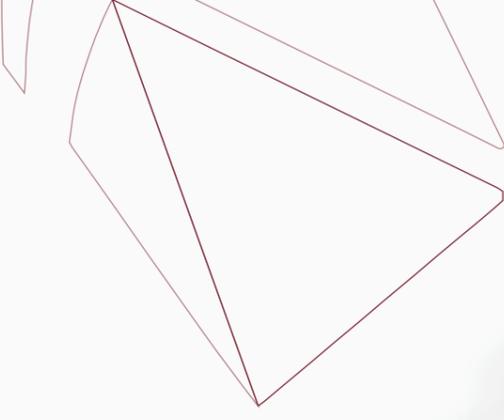
# CMT

الشركة المنجمية لتويسيت  
Compagnie Minière de Touissit



# Rapport Financier Annuel

# 20 24



# Sommaire

## 1

### Présentation de CMT

- ◆ La Compagnie Minière de , un acteur clé de l'activité minière au Maroc
- ◆ Un portefeuille de métaux à forte valeur ajoutée
- ◆ Le centre minier de Tighza, un trésor national au cœur du Moyen Atlas
- ◆ Une infrastructure minière unique, reflet du savoir-faire de la compagnie
- ◆ Une trajectoire de développement continu sur plus de 90 ans
- ◆ Une stratégie de développement alignée aux enjeux nationaux du secteur minier
- ◆ Une compagnie minière engagée pour une création durable de la valeur partagée

## 2

### Rapport d'activités

- ◆ Panorama des marchés internationaux des métaux en 2024
- ◆ Des projets majeurs pour renforcer les infrastructures et anticiper la montée en puissance de l'activité
- ◆ Un engagement constant pour l'exploration et la recherche minière
- ◆ 2024 : résilience confirmée & préservation de la profitabilité

## 3

### Rapport ESG

- ◆ Une stratégie RSE au service de la durabilité et de l'impact social
- ◆ Les parties prenantes au fondement de la stratégie responsable de CMT
- ◆ Évaluation de la matérialité des enjeux ESG
- ◆ Un engagement fort en faveur de l'environnement
- ◆ Un impact économique, social et culturel positif sur la région de Khénifra
- ◆ Consolidation et valorisation des ressources humaines
- ◆ La Gouvernance au sein de CMT

## 4

### Comptes Annuels & Rapports

- ◆ Rapports de gestion
- ◆ Comptes sociaux
- ◆ Comptes consolidés
- ◆ Rapport des CAC

## Entretien avec le Directeur Général M. Abdellah MOUTTAQI



### Comment évaluez-vous la performance globale de CMT en 2024, tant sur le plan opérationnel que financier, dans un contexte international marqué par la volatilité des marchés des métaux ?

2024 a été une année où la CMT a démontré sa grande capacité de résilience. En effet, en dépit d'une conjoncture particulière sur fond de tensions géopolitiques et de volatilité persistante des cours des métaux, nous avons su maintenir une performance robuste. Ainsi, grâce à notre modèle d'exploitation basé sur une discipline opérationnelle, nous avons mené et sécurisé les travaux sur les zones clés de notre site de Tighza pour atteindre une production annuelle dépassant les 352 390 tonnes de tout-venant, dont environ 22 405 tonnes de concentré de plomb argentifère et 2 949 tonnes de zinc. D'un point de vue financier, nos marges d'exploitation sont restées solides. Cette stabilité reflète notre capacité à absorber les chocs du marché et à relever les défis opérationnels, en capitalisant sur l'efficacité de nos process d'extraction, l'amélioration de la qualité des zones exploitées, la fiabilité de nos installations, la rigueur dans l'allocation de nos ressources et l'engagement de nos équipes.

### Quels sont, selon vous, les principaux jalons franchis cette année dans le cadre du plan de développement stratégique lancé en 2022, et quelles ont été les réussites majeures en matière d'optimisation industrielle et de valorisation du patrimoine minier ?

Nous considérons dans ce cadre les trois jalons suivants : le premier, qui de notre point de vue est le plus important, c'est la finalisation du nouveau puits d'Ighrem Aousser. Constituant un investissement stratégique majeur, ce projet va nous permettre d'accéder à de nouveaux niveaux de minerai de haute qualité, avec des ressources estimées à plus de 6 millions de tonnes. Avec 1 113 mètres de profondeur, ce puits positionne CMT parmi les infrastructures minières les plus avancées du continent. Le second jalon est la mise du gisement de cuivre de Tabaroucht sur une bonne trajectoire de faisabilité environnementale et technique. Le troisième jalon est la reprise des essais sur les minéralisations aurifères dans le site de Tighza avant le passage au stade pilote. Toutes ces avancées sont concomitantes à nos investissements dans la responsabilité sociale et environnementale de notre entreprise et la sécurité au sein de ses exploitations.

Ces efforts traduisent une volonté claire : préparer CMT à une montée en puissance progressive à partir de 2025, sur des bases industrielles et de responsabilités solides. Tenant compte des changements de gouvernance connues à la fin de l'année 2024, CMT va mettre à jour sa stratégie pour tenir compte des mutations du secteur minier mondial et national et consolider ainsi sa position d'acteur clé dans un contexte en perpétuelle transformation.

### CMT affiche un engagement fort en matière de responsabilité sociale et environnementale. Quelles ont été les avancées concrètes en 2024 sur le plan social, sociétal et environnemental ?

CMT est une entreprise très ancrée dans son territoire et qui reste fidèle à sa vocation d'acteur engagé à ce niveau. Notre engagement social et environnemental se positionne autour des quatre thématiques suivantes :

- L'emploi de qualité : premier employeur autour de Khenifra, plus de 90% des emplois sont affectés à des personnes originaires de cette région.
- Le contenu local : plus de 20% de nos services et approvisionnements sont pris en charge par des PME-TPE et fournisseurs locaux.
- Le développement communautaire : en harmonie avec les besoins des communautés, plus de la moitié de l'eau pompée dans nos galeries souterraines a été redistribuée aux riverains, via un réseau de 20 km de canalisations. Ce dispositif, unique dans le secteur, montre qu'un acteur minier peut aussi être un acteur solidaire notamment dans un contexte de stress hydrique aigu. CMT apporte aussi son soutien aux communautés dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement culturel et du soutien aux femmes, à travers des partenariats associatifs de proximité.
- L'engagement environnemental : dans ce volet, nous avons recyclé 80 % de notre eau industrielle, mené des actions de réhabilitation

de 19 000 m<sup>2</sup> de terres autour de la mine de Tighza, et lancé un projet d'installation de panneaux solaires pour alimenter notre site en énergie verte.

### Quels sont les grands axes de priorité pour CMT dans les prochaines années, notamment en matière d'innovation, de diversification géographique et de contribution au développement durable du secteur minier marocain ?

Notre feuille de route est claire : tout en portant un modèle de croissance responsable, nous voulons faire de CMT un acteur marocain de référence avec un portefeuille diversifié. L'année 2025 est considérée dans notre plan de croissance comme étant une année de transition positive. Nos priorités s'organisent autour des axes suivants :

- La mise en production du nouveau puits d'Ighrem Aousser dès le premier semestre 2025, ce qui nous permettra d'accroître nos volumes de minerai extrait.
- Le développement du projet aurifère de Tighza et cuprifère de Tabaroucht et l'extension de nos permis de recherche dans la région d'Azilal pour faire de ce territoire un nouveau pôle minier de CMT.
- Le lancement dès le premier semestre 2025 de la première campagne de forages miniers pour l'évaluation des ressources en graphite dans notre concession de Sidi Bou Othman.
- La diversification de notre patrimoine minier par l'acquisition de nouveaux permis dans les zones les plus potentielles en métaux stratégiques et critiques.

De manière globale, nous croyons en un avenir minier marocain plus intégré : localement enraciné, technologiquement avancé, et en ligne avec les orientations stratégiques du secteur. Dans ce cadre, l'innovation dans les procédés de traitement, l'efficacité énergétique, et la montée en compétence des talents marocains seront au cœur de nos investissements à venir.

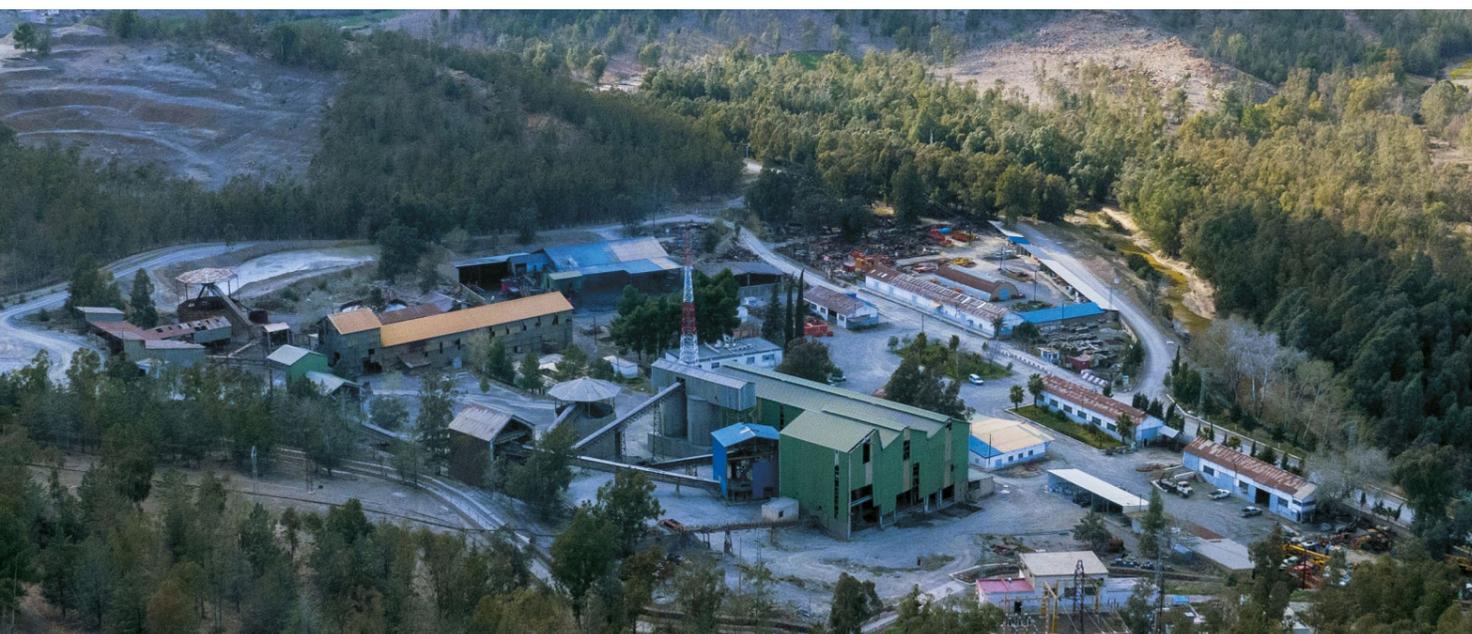
# 1 Présentation de CMT



# La Compagnie Minière de Touissit, un acteur clé de l'activité minière au Maroc

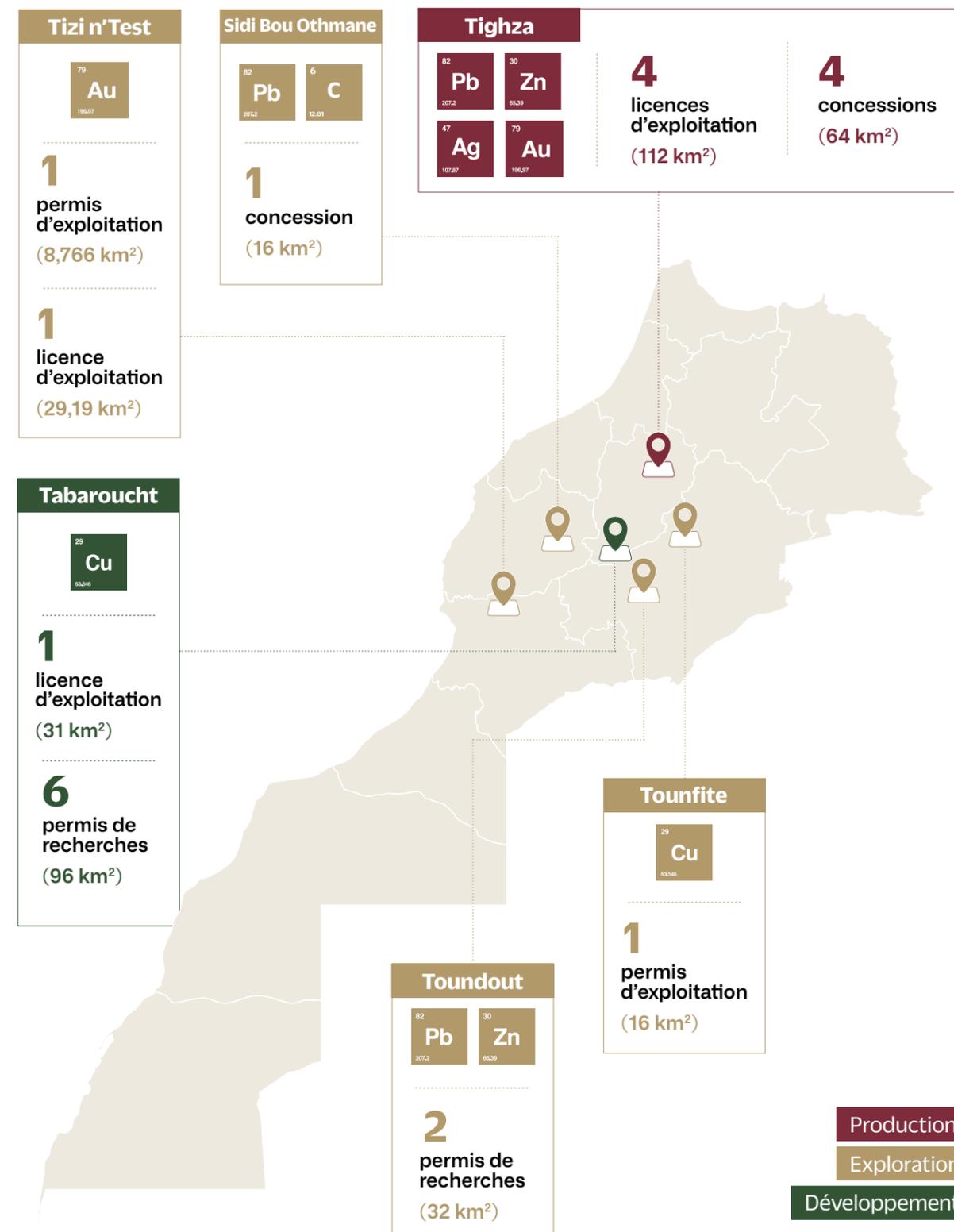
Fondée en 1974, la Compagnie Minière de Touissit (CMT) est aujourd'hui l'un des piliers de l'industrie minière marocaine. Elle a débuté son activité avec l'exploitation de la mine de Touissit, dans la région de l'Oriental, avant de prendre un tournant stratégique en 1996 avec l'acquisition du site minier de Tighza, situé dans le Moyen Atlas. Ce site constitue désormais le principal pôle d'activité de l'entreprise, reconnu comme le plus vaste gisement filonien polymétallique du Maroc, et spécialisé dans la production de concentrés de plomb et de zinc argentifères de haute qualité.

Elle se distingue par sa capacité à allier tradition minière et innovation, en poursuivant un programme de développement visant à accroître ses capacités de production, valoriser ses ressources et diversifier ses actifs. CMT s'affirme comme un acteur responsable, engagé dans une démarche de développement durable. L'entreprise collabore étroitement avec ses parties prenantes pour générer un impact social, économique et environnemental positif, au service des territoires où elle opère.



<b>413</b> Emplois directs	<b>1 058</b> Effectif global (collaborateurs, soutraintant & interimaire)	<b>354 240 T</b> Tout-venant traité	<b>4</b> puits d'extractions	<b>1</b> unité de traitement
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

## Un patrimoine minier riche et diversifié



# Un portefeuille de métaux à forte valeur ajoutée

CMT exploite et raffine des métaux essentiels qui constituent le cœur de nombreuses applications industrielles contemporaines. Le portefeuille comprend le plomb argentifère et le zinc argentifère, des produits dont les propriétés sont cruciales dans des secteurs aussi variés que l'automobile, la métallurgie, l'électronique et l'énergie renouvelable.

## Le concentré de plomb et le plomb argentifère

Le concentré de plomb est une ressource essentielle dans la fabrication des batteries d'accumulateurs, utilisées dans l'industrie automobile et pour le stockage d'énergie. L'argent présent dans le plomb argentifère lui confère une valeur ajoutée pour une utilisation dans divers secteurs, notamment dans la fabrication de composants électroniques et électriques, en raison de sa haute conductivité et de sa résistance à la corrosion.



**82**  
**Pb**  
207.2  
**22 405**  
tonnes de concentré de plomb produits en 2024

## Le concentré de zinc et le zinc argentifère

Le zinc est employé dans l'industrie pour sa résistance à la corrosion. On le retrouve souvent dans les procédés de galvanisation des aciers et des ferblanteries pour les protéger de l'oxydation. Le zinc est également utilisé dans la fabrication d'alliages, comme le laiton, et dans des applications biomédicales. Le zinc argentifère, qui contient une certaine quantité d'argent, est utilisé dans des alliages spéciaux qui requièrent une grande résistance à l'usure et une bonne conductivité thermique, idéal pour des utilisations dans les secteurs de l'électronique et de l'aérospatiale.



**30**  
**Zn**  
65.39  
**2 949**  
tonnes de concentré de zinc produits en 2024



**47**  
**Ag**  
107.87  
**885 649**  
once d'argent ventes en 2024

## L'argent

L'argent est un métal précieux polyvalent qui a une conductivité électrique et thermique élevée, le rendant essentiel dans la production d'éléments conducteurs, dans les contacts électriques et les composants électroniques. Il devient également indispensable dans les technologies émergentes telles que les panneaux solaires photovoltaïques. Sa capacité à être fortement réfléchissant le rend également précieux dans la fabrication de miroirs et de revêtements spéciaux. De plus, l'argent a des propriétés antibactériennes, ce qui élargit son usage dans le médical et le textile.

**82**  
**Pb**  
207.2

### Plomb

- BTP**
- NTIC**
- INDUSTRIE**

**47**  
**Ag**  
107.87

### Argent

- BIJOUTERIE**
- INDUSTRIE**
- CHIMIE**

**30**  
**Zn**  
65.39

### Zinc

- CHIMIE**
- INDUSTRIE**



# Le centre minier de Tighza, un trésor national au cœur du Moyen Atlas

Niché dans les collines du Moyen Atlas, à quelques kilomètres de M'irt, le district de Tighza-Jbel Aouam est bien plus qu'un simple site d'extraction. Il s'agit d'un haut lieu de l'histoire minière marocaine, exploité depuis plus de 1 000 ans, où les premières extractions remontent à l'époque des Idrissides. On y retrouve encore les vestiges d'un camp fortifié datant du XIIe siècle, témoin de l'intense activité minière et métallurgique de l'époque.

C'est à partir des années 1930 que Tighza prend son essor moderne. Le site est devenu le plus important gisement filonien polymétallique du pays, avec trois sièges actifs : Aouam, Sidi Ahmed et Ighrem Aousser.

## Une richesse géologique exceptionnelle

Le sous-sol de Tighza est un véritable laboratoire naturel, façonné par des phénomènes géologiques complexes sur des millions d'années. Ce district se distingue par une succession de minéralisations polymétalliques exceptionnelles, liées à l'intrusion de granites hercyniens (datés autour de 286 millions d'années), dans un contexte tectonique actif. Les recherches scientifiques ont permis d'identifier trois grandes familles de gisements :

- Des skarns aurifères, formés à haute température, riches en or, scheelite (tungstène), pyrrhotite et arsénopyrite ;

- Des veines hydrothermales à tungstène, avec de la wolframite, molybdénite et or libre ;
- Des filons riches en galène et sphalérite argentifères, principaux vecteurs des productions actuelles en plomb, zinc et argent.

Les caractéristiques géologiques du site — failles actives, cisaillements, intrusions magmatiques — en font une zone d'une complexité et d'une richesse rares dans la région. C'est ce qui permet à Tighza d'accueillir à la fois des métaux de base (Pb, Zn), des métaux précieux (Ag, Au) et plusieurs autres métaux stratégiques.



## Un pôle stratégique pour l'avenir minier du Maroc

Aujourd'hui, le site de Tighza joue un rôle central dans la stratégie de développement de CMT. Avec une production annuelle dépassant les 352 390 tonnes de tout-venant, dont environ 22 405 tonnes de concentré de plomb argentifère et 2 949 tonnes de zinc, ce district assure la grande part des revenus miniers de l'entreprise.

Mais au-delà de la production, Tighza est aussi un pôle d'innovation géologique et d'exploration continue. Chaque année, CMT y investit dans la recherche de nouvelles structures, le prolongement de filons existants, et l'actualisation des ressources. En 2024, les résultats des travaux de recherche

sur place ont confirmé la richesse continue des gisements, garantissant une durée de vie prolongée et durable du site.

Ce dynamisme permet à CMT de contribuer activement au développement du Maroc en positionnant Tighza comme modèle de mine moderne, responsable et performante. Il s'agit d'un exemple unique où tradition minière, excellence géologique et stratégie industrielle se rencontrent pour produire une valeur partagée, tant pour les communautés locales que pour l'économie nationale.

### 354 240 T

Extraction  
de tout-venant



### 22 405 T

de concentré de plomb  
argentifère



### 2 949

production de concentré  
argentifère



Chiffres 2024

# Une infrastructure minière unique, reflet du savoir-faire de la compagnie

Le district polymétallique du site minier de Tighza a été développé autour de plusieurs puits d'extraction stratégiquement interconnectés. Cette infrastructure témoigne du haut niveau d'ingénierie développé par la Compagnie Minière de Touissit (CMT), fruit de plus de 9 décennies d'expertise dans l'extraction de fond. Elle s'intègre de manière harmonieuse au paysage de la région de Khénifra et veille à limiter son impact sur son écosystème.

1

## Nouveau puits Ighrem Aoussar

Profondeur  
**1 100 m**

Siège en développement

Le nouveau puits d'Ighrem Aoussar (entrée en production en 2025) incarne une nouvelle phase d'approfondissement stratégique. Il descend à 1 100 mètres de profondeur, consolidant l'accès aux zones profondes riches en minéralisations. Prévu d'exploiter une largeur de filon de 1,5 à 3 mètres, avec des teneurs élevées : 6 % de plomb, 1 % de zinc et 140 g/t d'argent.

2

## Iguer Oujna

Profondeur  
**260 m**

Volume moyen d'extraction  
**40 000 t/an**

Le puits Iguer Oujna est un gisement de plus petite envergure, développant une extension de 500 mètres sur une profondeur de 260 mètres. Il recèle un filon d'épaisseur similaire à Sidi Ahmed (0,5 à 1,5 mètre), avec des teneurs de 5 % de plomb, 1 % de zinc et 81 g/t d'argent.

3

## Sidi Ahmed

Profondeur  
**650 m**

Volume moyen d'extraction  
**100 000 t/an**

Implanté sur 1200 mètres d'extension, le puits Sidi Ahmed atteint une profondeur de 650 mètres. Il exploite un corps minéralisé de largeur comprise entre 0,5 et 1,5 mètre, avec des teneurs solides de 6 % de plomb, 0,7 % de zinc et 105 g/t d'argent.

6

## Digue

Superficie  
**32 ha**

La digue est le lieu de stockage des rejets stériles provenant de la flottation au niveau de l'usine de traitement, la réhabilitation de ses flancs accompagne son évolution. Les flancs de la digue, sont couverts par du stérile du fond, puis par la terre végétale permettant une poussée naturelle des herbes. Cette action assure une stabilité de la digue et empêche l'envolement des poussières.

5

## Signal

Profondeur  
**790 m**

Volume moyen d'extraction  
**87 000 t/an**

Le puits Signal constitue l'un des piliers historiques de l'exploitation à Tighza. S'étendant sur 2,8 kilomètres et atteignant une profondeur de 790 mètres, il exploite un filon relativement étroit, dont l'épaisseur varie entre 0,3 et 0,8 mètre. Les teneurs y sont appréciables, avec 5 % de plomb, 0,6 % de zinc et 77 g/t d'argent.

4

## Ighrem Aoussar

Profondeur  
**800 m**

Volume moyen d'extraction  
**120 000 t/an**

Le puits d'Ighrem Aoussar se distingue par l'importance de son extension minéralisée, large de 1,5 à 3 mètres, sur une longueur de 2 kilomètres et une profondeur atteignant 800 mètres. Il présente des teneurs remarquables, avec 6 % de plomb, 1 % de zinc et 140 g/t d'argent.





# Une trajectoire de développement continu sur plus de 90 ans

# Plus de 90 ans

## 1929 1954

### 1929

Début des recherches sur le site de Tighza pour le plomb, l'argent et le zinc par CRAM

### 1950

Découverte d'une pépite d'or au niveau du site de Tighza

### 1953

Attribution de 4 concessions à CRAM

### 1954

Création de la société minière de Jbal Auam (auprès de qui la mine de Tighza a été acquise par la CMT) par CRAM et le BRPM

Un acteur clé de l'activité minière marocaine, depuis 1929

## 1974 2002

### 1974

Création de la Compagnie Minière de Touissit, suite à la reprise des actifs miniers de la Compagnie Royale Asturienne des Mines (CRAM) à Touissit dans l'Est du Maroc

Découverte du gisement de Oued Mekta dans la région du Touissit

### 1982

Découverte du gisement de Hassi Ennyag dans la région de Touissit

### 1986

Découverte du gisement de Hassi M'sidira dans la région de Touissit

### 1988

Découverte du gisement de Sidi Ameur dans la région de Touissit

### 1989

Mise en exploitation d'une carrière de minerai de plomb à Touissit

### 1996

Acquisition de la mine de Tighza auprès de la SMA13 (Société Minière de Djebel Auam)

### 2002

Fermeture de la mine de Touissit et recentrage de l'activité autour de la mine de Tighza

## 2005 2017

### 2005

Création par Nord Est de la société belge MENO F dont l'objectif principal est la détention des intérêts de CRAM dans CMT

### 2007

Cession de la Compagnie Minière de Touissit par le groupe Nord Est à la société OSEAD Maroc Mining (OMM)

### 2008

Introduction de la société en bourse par cession de 33% de son capital

### 2010

Création d'OSEAD Mining Côte d'Ivoire

### 2013

CMT acquiert une participation dans Auplata

Conversion de 83,74% des obligations convertibles CMT

### 2015

CMT cède ses participations dans AUPLATA

### 2017

Obtention d'un prêt de la BERD de 23 M€ pour la construction du nouveau puits à Tighza

## 2020 2024

### 2020

Prise de contrôle de CMT par AMG

### 2022

Réorganisation de CMT et adoption du nouveau plan stratégique

Réalisation de l'étude de faisabilité et le lancement des travaux d'ingénierie de base pour le projet de Cuivre dans la province d'Azilal

### 2023

- Création de Touissit international Corporation et prise de participation dans des actifs en RDC
- Finalisation du nouveau puits de Tighza
- Travaux d'ingénierie de base pour le projet de Tabaroucht

### 2024

- Finalisation des travaux de construction du nouveau puits

# Une stratégie de développement alignée aux enjeux nationaux du secteur minier

La stratégie de la Compagnie Minière de Touissit (CMT) définie en 2022 permet de renforcer sa position d'acteur majeur dans l'industrie minière marocaine et de référence pour les opérateurs de taille intermédiaire sur l'ensemble du continent africain. Cette stratégie s'appuie sur une série d'orientations stratégiques qui capitalisent sur l'expertise technique et la solidité financière de CMT.

L'accent est mis sur l'augmentation de la capacité de production par l'optimisation des opérations existantes, la valorisation du patrimoine minier et la diversification de son patrimoine. Parallèlement, un engagement fort en recherche et développement a

pour but d'innover dans les procédés d'extraction et de traitement des minéraux, tout en développant les compétences internes pour une exploitation plus efficace et durable des ressources.

En outre, CMT cherche à étendre sa présence à l'échelle continentale, en ciblant les métaux de base à forte valeur ajoutée et maximiser la valeur de son patrimoine minier.

La responsabilité sociétale de l'entreprise occupe également une place centrale dans la nouvelle feuille de route de CMT, avec un engagement renouvelé envers les communautés locales et l'amélioration continue des conditions de sécurité au travail.



Avec la mise en place de son plan stratégique, CMT entend jouer un rôle dans la transformation industrielle en cours en répondant efficacement aux défis émergents et aux demandes croissantes en métaux essentiels pour la nouvelle économie.

L'objectif est de développer une industrie minière dynamique et résiliente, en adéquation avec les aspirations nationales et les objectifs stratégiques du secteur au Maroc.

## Recherche & développement

Développement de nouveaux procédés d'extraction, de traitement et de valorisation des minéraux

Montée en compétence des collaborateurs afin d'assurer une expertise interne spécialisée en matière de viabilisation des ressources.

## Croissance externe

Renforcement de la présence de CMT au niveau des métaux de base à forte valeur ajoutée à travers le continent Africain



## Développement brown & greenfield

Exploitation de ressources minérales et maximiser la valeur du patrimoine minier en termes de production de minéraux.

## Responsabilité sociétale des entreprises

Renforcement des actions entreprises en faveur des communautés et des parties prenantes  
Amélioration de la culture d'entreprise en lien avec la sécurité au sein des mines.

# Une compagnie minière engagée pour une création durable de la valeur partagée

CMT dispose d'un modèle de création de valeur qui repose des piliers solides, tel que son patrimoine minier, son savoir-faire dans l'exploitation minière souterraine et son intégration au niveau du tissu économique local. Ces piliers constituent un véritable levier pour assurer une production soutenue de métaux à forte valeur ajoutée. Ce modèle tient compte également des enjeux de développement durable et met en valeur la contribution de CMT auprès de chacune de ses parties prenantes, en tant qu'acteur économique de référence au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra.

## Nos ressources

**413**  
Effectif total

**26**  
Titres miniers

**4**  
Sites de production

**385** Km<sup>2</sup>  
de concession

**1 000** T  
Capacité de production

**2 992** MDH  
Capitalisation boursière

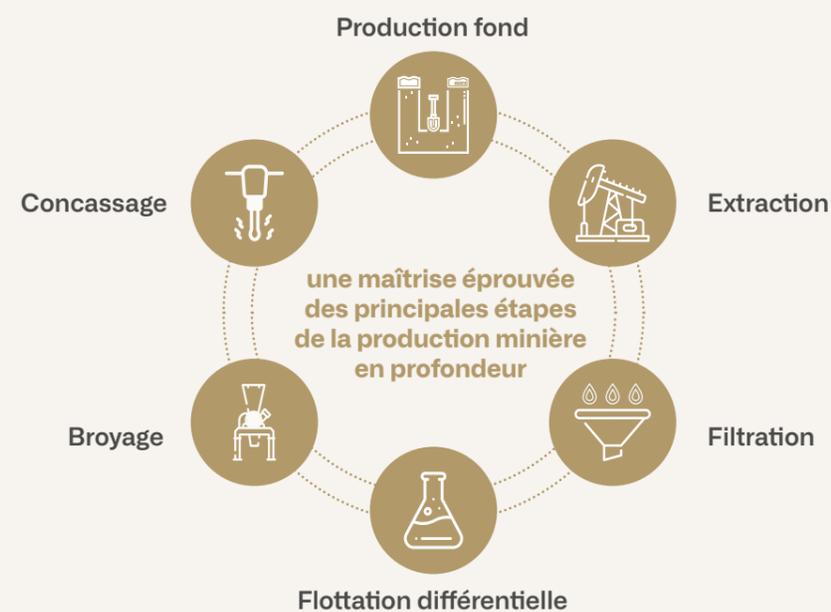
**696** MDH  
Fonds propres

**27** MDH  
Trésorerie

## Nos métiers & nos axes stratégiques

### Nos métaux produits & notre chaîne de valeur

Plomb & Zinc Argentifère **25 354 Tonnes** Argent **0,9 Mn Oz**



### Nos axes stratégiques de développement



## Nos engagements & notre contribution au développement

### Impact social & sociétale

- Promotion de nos parties prenantes
- Développement économique et social des régions
- Partage des défis et des réalisations
- Respect de l'intérêt de nos collaborateurs
- Qualité du travail et diversité culturelle
- Environnement de travail sain et sécuritaire
- Sécurité dans les activités



### Protection des ressources naturelles

- Réhabilitation et reboisement des terres
- Surveillance environnementale des écosystèmes
- Préservation de la biodiversité
- Plan de fermeture de la mine



### Éthique & gouvernance

- Adoption d'une gouvernance éthique et responsable
- Adhésion collective aux principes d'éthique et de déontologie



### Notre performance opérationnelle

**587 M MAD** de chiffre d'affaires  
Marge d'exploitation de **49%** (vs. 51% 2023)  
**286 M MAD** de résultat d'exploitation (-5% vs. 2023)

## Notre impact & notre création de valeur

### Notre impact économique & sociétal

**208 MDH** d'achats auprès des fournisseurs nationaux dont 139 MDH auprès des fournisseurs locaux  
**97%** part des collaborateurs issus de la communauté

### Notre impact environnemental

**78%** de l'eau recyclée  
**2 500m<sup>2</sup>** de terre réhabilitée en 2024  
**400 KMAD** d'investissement pour l'environnement

### Notre impact social

**92%** des collaborateurs bénéficiant d'une formation  
Emploi de qualité et développement communautaire  
Maintien de la certification

### Notre création de valeur

**226 M MAD** de capacité d'autofinancement

\*Mesures de performance alternatives3: ROE (résultat net/fonds propres), D/Y(Dividend yield année n3: dividende par action année n-1 / moyenne cours en bourse année)

# 2 Rapport d'activité



# Panorama des marchés internationaux des métaux en 2024

## Une année en deux temps pour le marché du zinc

En 2024, le zinc a connu une volatilité marquée, débutant l'année en baisse sous l'effet d'une demande chinoise atone, avec un point bas à 2 278 \$/t en février. La fermeture de plusieurs mines au Pérou et en Australie a ensuite ravivé les tensions sur l'approvisionnement, dopant les cours jusqu'à un plus haut annuel de 3 284 \$/t en octobre, soutenus également par les mesures de relance en Chine.

Sur l'ensemble du second semestre, le zinc a affiché un prix moyen de 2 944 \$/t, en hausse de 18,85 %

par rapport à 2023. La production mondiale a reculé, notamment au Pérou (-16 %) et en Chine (-3,7 %), contribuant à un marché globalement en déficit en fin d'année selon l'ILZSG.

Porté par les perspectives de la transition énergétique – véhicules électriques, énergie éolienne, infrastructure verte – le zinc confirme son rôle clé pour les décennies à venir. Pour CMT, ce contexte renforce la valeur stratégique de ses actifs et justifie pleinement les efforts continus d'exploration.

## Marché du plomb en 2024 : un rebond fragile, freiné par les incertitudes industrielles

Le plomb a connu une forte volatilité en 2024. Le premier semestre a été marqué par une envolée des prix, atteignant un sommet annuel de 2 359 \$/t, portée par l'espoir d'une reprise chinoise. Cette dynamique haussière a toutefois cédé au second semestre, avec un recul progressif jusqu'à 1 917 \$/t début août, soit une correction de 17 %.

Sur l'ensemble de l'année, les prix ont évolué en dent de scie : le prix moyen du second semestre s'établit à 2 059 \$/t, en repli de 4,18 % par rapport au premier.

Ce retournement s'explique par plusieurs facteurs : une baisse de la production raffinée en Chine en début d'année, des données manufacturières décevantes à l'échelle mondiale, ainsi que des

perturbations dans le recyclage des batteries usagées dues à une réforme fiscale chinoise. Par ailleurs, la fermeture de la mine McArthur River en Australie a impacté l'offre mondiale.

Côté demande, les batteries plomb-acide conservent un rôle clé dans l'automobile et le stockage stationnaire, mais leur usage décline progressivement dans les véhicules électriques, au profit d'alternatives plus durables.

Le marché reste en excédent modéré, avec un surplus de 21 000 tonnes enregistré sur les 10 premiers mois de l'année selon l'ILZSG. Les stocks mondiaux ont fortement progressé, notamment sur le LME, où ils ont bondi à 243 725 tonnes, soit le triple de la moyenne quinquennale.



### Tendances structurelles

**Le plomb conserve un usage important dans le stockage stationnaire et les véhicules thermiques.**

**Moins de présence dans les VE modernes, les batteries plomb-acide étant progressivement délaissées.**

### Tendances de fond impactant le Zinc

**17**

millions de véhicules électriques vendus dans le monde en 2024



**45%**

des ventes mondiales de voitures seront électriques d'ici 2030



**+36%**

de capacité éolienne mondiale d'ici 2035 (125 GW → 170 GW)



# Un engagement constant pour l'exploration et la recherche minière

Chaque année, la Compagnie Minière de Touissit (CMT) déploie un programme ambitieux de recherche minière pour mieux comprendre le sous-sol du site de Tighza, son principal actif polymétallique. En 2024, cet engagement s'est traduit par une intensification des efforts d'exploration dans plusieurs zones stratégiques. L'objectif est double : identifier de nouveaux filons exploitables et prolonger la durée de vie des gisements existants, en accord avec notre stratégie de développement durable.

Nos équipes de géologues, d'ingénieurs et de mineurs ont ciblé les zones les plus prometteuses sur les plans géologique et structural. Ces recherches ont permis de progresser de manière significative dans la connaissance des structures profondes du gisement, en particulier celles riches en plomb, zinc et argent — des métaux essentiels aux industries d'aujourd'hui et de demain.



## Des résultats prometteurs et des travaux de recherche ciblés

En 2024, 2 492 mètres de galeries souterraines ont été creusés, représentant 91 % des objectifs annuels. Ces galeries, appelées galeries de reconnaissance, permettent d'accéder directement aux zones visées et de valider sur le terrain les hypothèses géologiques. Parallèlement, 3 690 mètres de sondages carottés ont été réalisés, principalement dans la zone de Signal, avec un taux de réussite de 77 % : 13 sondages sur 17 ont révélé une minéralisation économiquement exploitable.

Les travaux ont été menés dans six zones principales :

- Signal, cœur stratégique des explorations par sondage,
- Sidi Ahmed, dont les filons ont confirmé une forte concentration en galène et blende,
- Ighrem Aousser, qui s'est illustrée comme la zone la plus prometteuse avec près de 98 % de minéralisation détectée,
- Iguer Oujna, zone plus expérimentale,
- ainsi que le Projet Zinc et le Filon Or, en phase préparatoire.

Les résultats sont encourageants : plus de 80 % des galeries creusées ont révélé une minéralisation effective. Certaines structures, comme celles d'Ighrem Aousser, présentent une richesse exceptionnelle en métaux, confirmant leur intérêt stratégique pour les années à venir.

## Préparer l'exploitation responsable de demain

Les travaux de recherche minière représentent la première étape d'une chaîne de valeur minière responsable. Grâce à ces campagnes, CMT sécurise ses ressources, optimise sa planification d'exploitation et améliore la connaissance de son patrimoine géologique.

L'investissement total consacré à ces recherches s'élève à plus de 23 millions de dirhams. Il couvre aussi bien les frais de creusement que les prestations de sondage, la maintenance des équipements, la sous-traitance spécialisée et les analyses techniques. Ces efforts financiers illustrent l'engagement de CMT en faveur d'une croissance maîtrisée et pérenne.

À l'issue de cette campagne 2024, plusieurs zones

sont prêtes à passer au stade de l'exploitation. Les résultats obtenus à Signal, Sidi Ahmed et Ighrem Aousser ouvrent de nouvelles perspectives et permettent d'envisager une hausse de la production dans les prochaines années, tout en assurant un haut niveau de sécurité, d'efficacité et de respect de l'environnement.

En plaçant la connaissance scientifique au cœur de ses décisions, CMT affirme sa volonté de rester un acteur minier innovant et responsable, capable d'anticiper les besoins futurs tout en préservant les richesses du sous-sol marocain.



## Des projets majeurs pour renforcer les infrastructures et anticiper la montée en puissance de l'activité

En 2024, la Compagnie Minière de Touissit a poursuivi ses efforts pour moderniser ses infrastructures et renforcer ses capacités de production. Le montant total investi durant l'année s'élève à plus de 104 MDH, ces investissements ont été concentrés principalement sur trois axes :

- Les travaux de recherche ont été intensifiés avec un budget de 23 MDH, afin de mieux connaître les ressources présentes dans le sous-sol et planifier l'avenir de l'exploitation. Cette étape est essentielle pour garantir une activité minière durable dans les années à venir.
- Les travaux de construction souterraine, nécessaires pour accéder au minerai, ont mobilisé 18 MDH. Ces travaux consistent à creuser des galeries et puits qui permettront aux équipes d'accéder aux zones de production en toute sécurité.
- Les équipements techniques, tels que les machines d'extraction et les outils de transport souterrain, ont également été renouvelés ou renforcés, pour

près de 10 MDH. Parmi les réalisations majeures, la remise à neuf de plusieurs véhicules d'extraction (Scoops) et l'équipement des puits pour faciliter leur exploitation.

La poursuite des travaux du nouveau puits Ighrem Aousser constitue un des faits marquants de l'année. En 2024, plus de 51 millions de dirhams y ont été consacrés. Ce puits, creusé à une profondeur de 1 113 mètres, est le plus profond d'Afrique du Nord. Il permettra à terme de doubler les capacités d'extraction de CMT, tout en respectant les normes de sécurité les plus exigeantes. Ce chantier a également permis de créer de l'emploi local et de transférer du savoir-faire vers les équipes internes de CMT.

Par ailleurs, l'année 2024 a vu la réalisation de plus de 1 600 mètres de creusement souterrain. Ces travaux servent à développer et sécuriser les galeries qui relient les différentes zones de la mine. Ces travaux marquent une transition vers une phase de consolidation des infrastructures existantes, notamment autour du nouveau puits.



# 2024 : résilience confirmée & préservation de la profitabilité

En 2024, CMT a confirmé la résilience de son modèle dans un contexte contrasté, grâce à la hausse des cours de l'argent et à une gestion efficace des coûts. L'entreprise a poursuivi l'assainissement de sa situation financière, tout en couvrant les risques identifiés. Parallèlement, les projets miniers à Tighza et Tabaroucht ont connu des avancées notables, illustrant la solidité de la stratégie de développement de CMT.

En MDH	Indicateurs sociaux			Indicateurs consolidés		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	587	592	-0,9%	586	592	-0,9%
Résultat d'exploitation	286	302	-5%	289	305	-3%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>49%</i>	<i>51%</i>	<i>-2 Pts</i>	<i>51%</i>	<i>52%</i>	<i>- 1 Pts</i>
Résultat net	-14	163	-	-12	159	-
<i>Marge nette</i>	<i>-</i>	<i>27,5%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>27%*</i>	<i>-</i>

## Chiffre d'affaires stable et maintien d'un bon niveau de la marge d'exploitation

L'activité de CMT durant l'année 2024 a été portée par une évolution favorable du cours de l'argent (+35 %) et du zinc (+22%) par rapport à 2023. Cette conjoncture a permis de compenser les effets d'un environnement opérationnel marqué par des défis ponctuels. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires s'établit à 587 MMAD, enregistrant un léger repli de 0,9% par rapport à 2023. Le résultat d'exploitation ressort à 286 MMAD, en baisse de -5% par rapport à l'an dernier.

La marge d'exploitation se maintient à un niveau élevé de 49%, contre 51% en 2023, dans un contexte d'investissements soutenus pour le développement de nouveaux projets miniers. Cette performance a été rendue possible grâce à l'amélioration continue des coûts de traitement, à l'optimisation des opérations de production et au gain de rendement sur la production traitée.

Le résultat net social s'établit à -14 MMAD, en raison d'un effort de provisionnement exceptionnel de 199 MMAD pour couvrir des risques identifiés.

## Poursuite du développement des projets miniers de CMT

Tout au long de l'année, CMT a poursuivi ses projets de développement avec des avancées significatives. Sur le site historique de Tighza, les travaux de reconnaissance ont permis la découverte de nouvelles ressources exploitables sur plusieurs structures (notamment Ighrem Aousser et Sidi Ahmed), renforçant le potentiel minier du périmètre. Le projet cuprifère de Tabaroucht, en ligne avec la stratégie de diversification de CMT, a également connu une avancée importante pour la finalisation de l'étude d'impact environnemental et la mise à jour de l'étude de faisabilité.

## Perspectives

À la suite du récent changement de management et de l'amélioration de sa gouvernance, CMT a mis en œuvre les mesures nécessaires pour assainir sa situation financière et couvrir les risques identifiés. Cette démarche a notamment porté sur la valorisation de certaines participations, risques liés à des relations commerciales, ainsi que le contentieux avec l'office des changes. Un effort de provisionnement significatif a été réalisé dans ce cadre, reflétant l'engagement de la CMT en faveur de la transparence et de la rigueur financière.

Ces ajustements essentiels permettent aujourd'hui de consolider les bases de CMT et de poursuivre sereinement son développement. En effet, la CMT confirme la mise en exploitation imminente de son nouveau puits, ainsi que l'avancement des préparatifs pour l'exploitation future d'autres gisements prometteurs de cuivre et d'or, renforçant ainsi sa trajectoire de croissance à moyen et long terme. CMT demeure pleinement engagée dans la création de valeur durable pour ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes.





# 3 Rapport ESG

## **PÉRIMÈTRE ET PERIODE DE REPORTING**

Les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel (RFA) de CMT regroupent les informations et indicateurs financiers exigés par la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, telle que complétée par la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020.

Le rapport couvre exclusivement les activités de CMT. La période de reporting s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Les données historiques sont également présentées afin d'analyser l'évolution des indicateurs ESG sur les trois derniers exercices lorsque cela est pertinent.

## **MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE ET DE CONSOLIDATION DES DONNÉES**

Afin de réaliser ce rapport les équipes de CMT ont mis en place une organisation interne qui permet de collecter les données sur site par les différents responsables.

# Une stratégie RSE au service de la durabilité et de l'impact social

CMT est pleinement consciente de l'impact qu'elle exerce sur l'environnement et les communautés riveraines de ses sites. Engagée à jouer un rôle actif dans ces domaines, l'entreprise a mis en place une stratégie de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui reflète sa détermination à répondre aux enjeux de durabilité et qui s'aligne sur les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Pour élaborer cette stratégie, il était impératif d'entretenir un dialogue continu avec les parties prenantes de l'entreprise pour identifier et répondre à leurs attentes. À travers ces échanges, CMT affirme sa volonté d'être un acteur clé dans la promotion du développement durable et la création d'impact positif auprès des communautés locales.

L'environnement, premier pan de l'engagement de CMT, occupe une place prépondérante dans son plan d'action avec pour priorité la gestion responsable des ressources naturelles. L'entreprise s'engage à réduire sa consommation d'énergie et

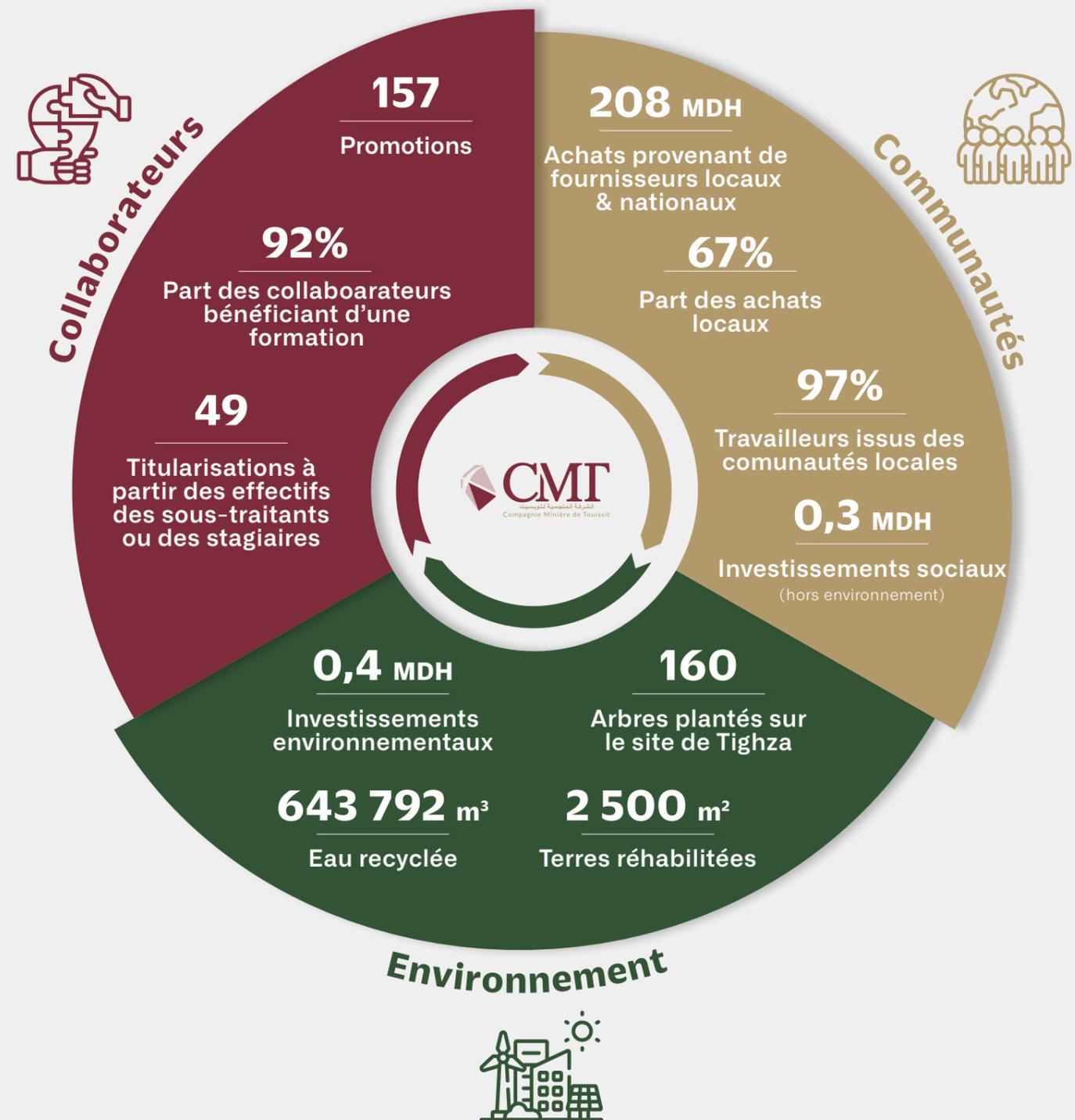
d'eau, à gérer les déchets de manière durable, et à réhabiliter ses sites une fois l'exploitation terminée.

Les communautés locales constituent le deuxième pan de l'engagement de CMT. L'entreprise agit en leur faveur en facilitant l'accès à des services essentiels, notamment à travers la construction et la rénovation d'infrastructures dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Le troisième pan de l'engagement de CMT, porte sur la gestion de ses talents. Cruciaux à la réussite de sa mission économique et sociale, CMT attache une importance particulière à ce volet. Le bien-être de ses employés est au cœur de ses priorités, avec des mesures en matière de santé et de sécurité. L'entreprise offre aussi des opportunités continues de formation et de développement, tout en garantissant de bonnes conditions de travail, une rémunération équitable et des avantages sociaux compétitifs, afin de stimuler l'engagement et la satisfaction des collaborateurs.



## Les réalisations 2024 en matière de RSE

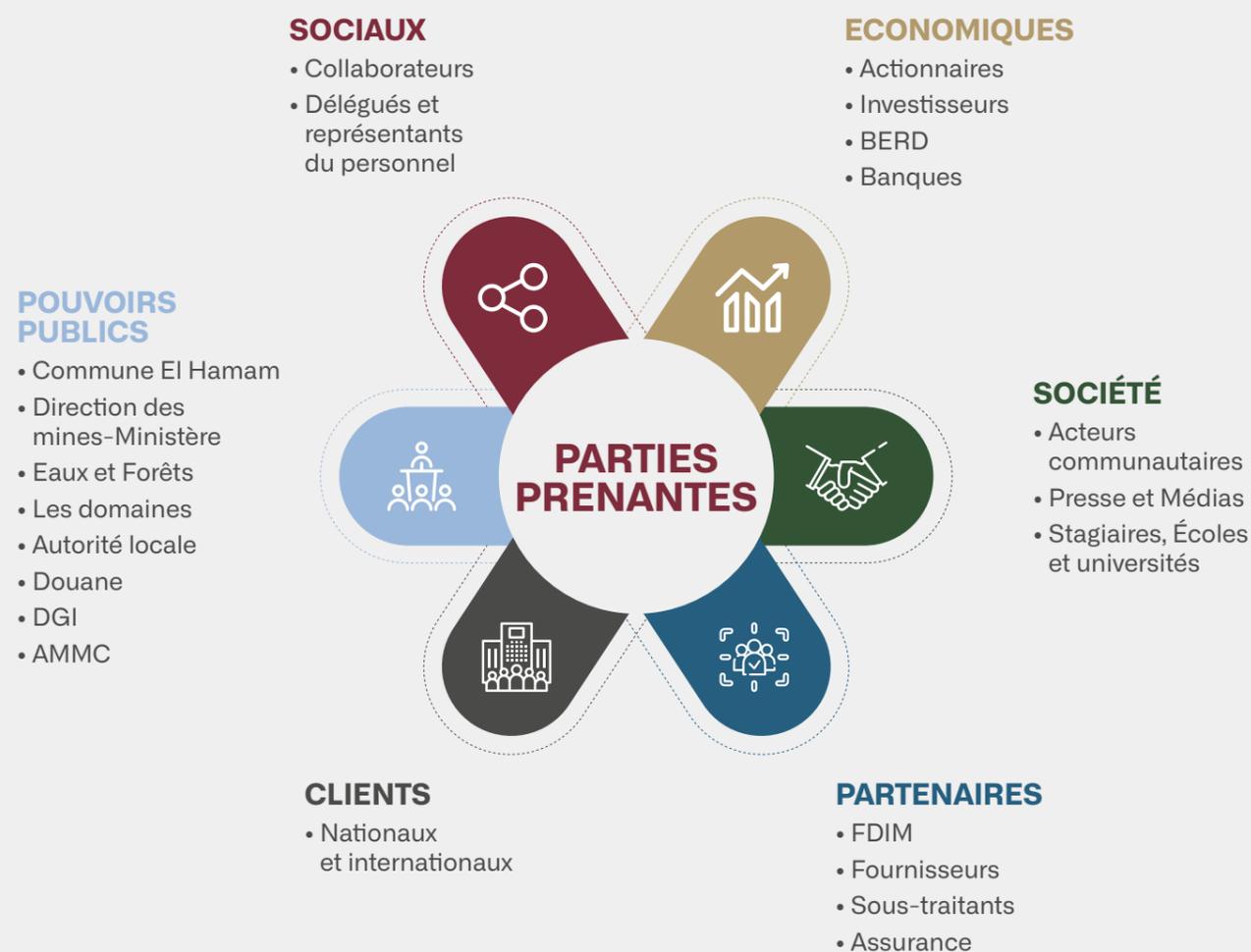


# Les parties prenantes au fondement de la stratégie responsable de CMT

Dans sa volonté de conduire ses activités de manière responsable et efficace, CMT met un accent particulier sur le dialogue permanent avec ses parties prenantes. Ce dialogue est essentiel pour définir les priorités stratégiques, évaluer les risques potentiels et maximiser les bénéfices des actions entreprises. En amont, l'identification des principales parties prenantes constitue une étape clé pour garantir la cohérence des actions menées avec les réalités

du territoire et renforcer l'adhésion des différents acteurs. CMT a ainsi procédé à un recensement qui a permis de repertorier 23 entités essentielles, classées en six grandes catégories.

Les échanges réguliers avec chaque catégorie permettent à CMT de mieux comprendre leurs préoccupations, et apporter en conséquence une réponse plus pertinente à chaque situation.

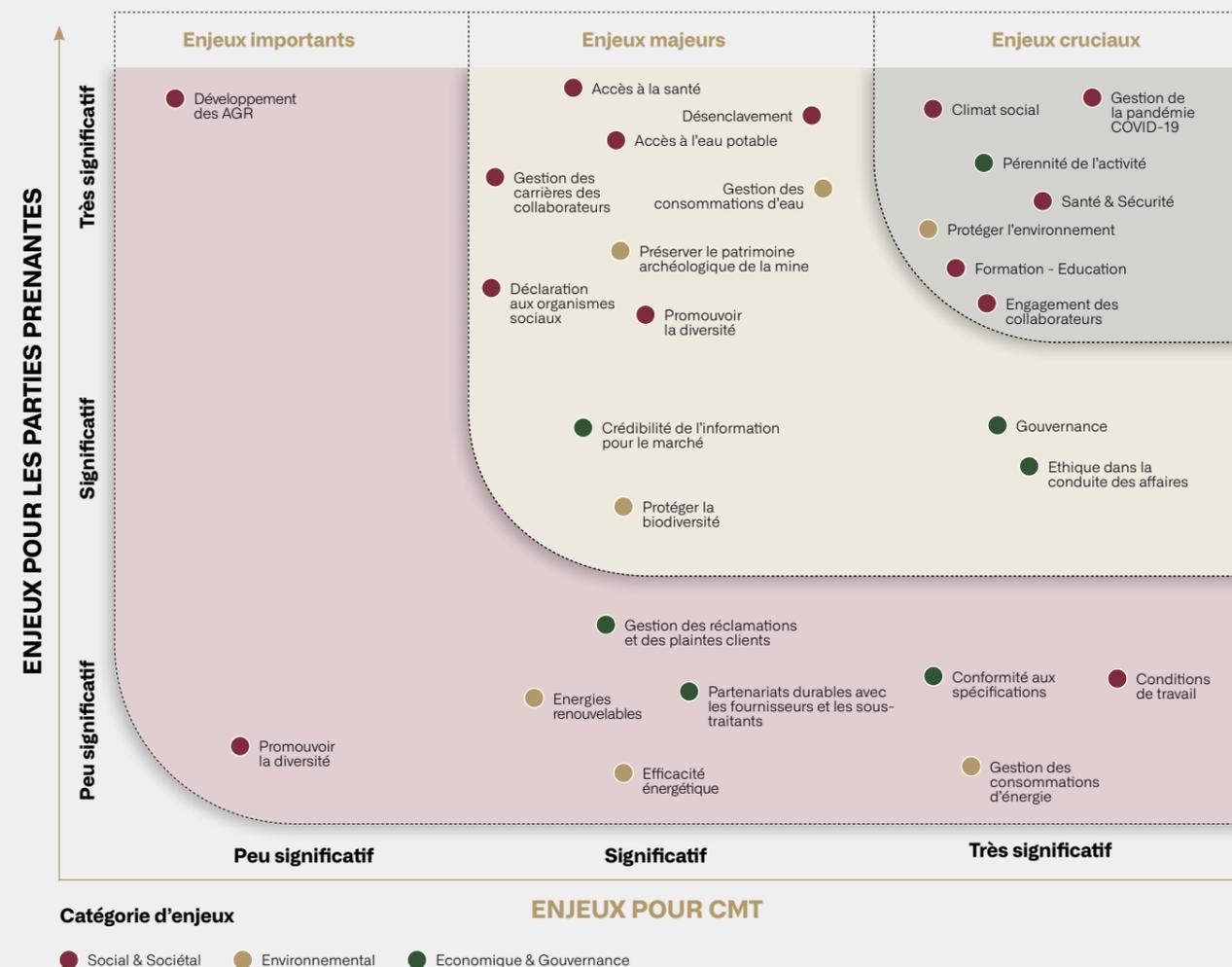


# Évaluation de la matérialité des enjeux ESG

Dans un souci d'efficacité et de responsabilité, CMT a conduit une analyse de matérialité visant à identifier et hiérarchiser les enjeux de développement durable les plus significatifs pour l'entreprise et ses parties prenantes. Cette démarche repose sur une consultation des parties prenantes, réalisée en amont afin de faire émerger les priorités stratégiques, d'évaluer les risques, et de maximiser l'impact positif des actions engagées.

À l'issue de ce processus, 29 enjeux ont été identifiés, puis classés selon leur importance relative pour les parties prenantes et leur impact potentiel sur la performance et les activités de l'entreprise. Ce travail a permis de faire ressortir 7 enjeux prioritaires, structurés en trois grandes catégories, et représentés visuellement au sein d'une matrice de matérialité.

La lecture de cette matrice a permis à CMT d'ajuster sa stratégie RSE en cohérence avec les attentes exprimées.



# Un engagement fort en faveur de l'environnement

## Garantir la durabilité environnementale, une priorité chez CMT

Guidé par sa politique du Système de Management Intégré, CMT poursuit ses initiatives pour réduire les impacts environnementaux de ses activités. Dans le cadre de cette politique, CMT réalise des analyses de risques sur tous ses processus opérationnels, en mettant l'accent sur la qualité, la sécurité et le respect des normes environnementales. L'entreprise continue également d'investir dans des initiatives de préservation de l'environnement. En 2024, CMT a consacré une enveloppe budgétaire de 0,4 MDH à la préservation de l'environnement et à la réduction de l'impact de ses activités sur les écosystèmes locaux.

Parmi les actions menées figurent la réhabilitation de la digue et de l'aire de stockage de la gravette, leur remise en état, des campagnes de désherbage, ainsi que le nettoyage et l'entretien des caniveaux de protection contre les crues.

Afin de garantir l'efficacité de ces initiatives, CMT a également mis en place des actions de sensibilisation et de formation à destination de ses collaborateurs, soulignant l'importance de la protection de l'environnement.

## Moins d'énergies polluantes, plus de solutions vertes

L'exploitation minière repose sur des besoins énergétiques importants, mobilisant diverses sources comme l'électricité, le gasoil, l'huile ou encore les matières grasses industrielles, dont certaines, peuvent présenter un impact sur l'environnement.

Consciente de cet enjeu, CMT a intensifié ses efforts pour réduire sa consommation d'énergie en intégrant progressivement des énergies de sources renouvelables dans son mix énergétique.

Cette transition s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des pratiques environnementales. Elle s'est traduite par la signature d'accords pour la fourniture d'énergie verte en vue d'alimenter la mine de Tighza.

Consommation d'énergie par source	2022	2023	2024
Consommation d'énergie en MWh	34 231,1	35 197	36 243
Consommation de gasoil en m <sup>3</sup>	189,9	213,4	21,2
Consommation d'huile en m <sup>3</sup>	99,7	87,3	106,1
Consommation de matières grasses en m <sup>3</sup>	6,1	6,7	6,8

## Plan annuel de réduction de l'empreinte environnementale de CMT

Dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité, CMT met en œuvre un plan annuel visant à réduire son empreinte environnementale. Ce plan

s'articule autour de plusieurs axes clés destinés à préserver l'environnement tout en garantissant la performance opérationnelle de l'entreprise.



### Préservation de la qualité de l'eau

CMT s'engage à protéger la qualité de l'eau en évitant toute pollution d'origine chimique. Pour cela, les produits potentiellement dangereux sont stockés de manière sécurisée et la qualité de l'eau est contrôlée régulièrement afin de prévenir toute contamination.



### Gestion des déchets

L'entreprise veille à une gestion responsable des déchets générés par ses activités. Cela inclut une évacuation adéquate des déchets, conformément aux normes environnementales, pour minimiser les risques et l'impact environnemental.



### Prévention des risques naturels

CMT met en place des mesures préventives pour limiter les risques d'inondation. Cela passe notamment par le maintien en bon état des caniveaux de protection contre les crues et leur nettoyage régulier afin d'assurer leur efficacité lors des périodes de fortes intempéries.



### Entretien et réhabilitation des infrastructures

Le plan prévoit également l'entretien et la réhabilitation des infrastructures cruciales pour l'activité de l'entreprise, telles que les digues et les dispositifs de rétention des fuites. Ces structures sont nettoyées régulièrement et leur bon fonctionnement est constamment contrôlé.



### Formation du personnel

CMT met un accent particulier sur la sensibilisation et la formation de son personnel. Des sessions régulières sont organisées pour informer et former les équipes aux pratiques de préservation de l'environnement et aux actions à mener pour réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.

## Préservation et partage des ressources hydriques chez CMT

La gestion des ressources en eau est un enjeu majeur pour CMT, en particulier dans la mine de Tighza, où la présence continue d'eau dans les fractures ouvertes peut affecter la sécurité des opérations minières et la stabilité des infrastructures souterraines. Pour faire face à cette problématique, CMT a mis en place un processus rigoureux de gestion des eaux.

Dans un premier temps, l'eau est pompée et redirigée vers des albaques où elle subit une décantation. Ce processus permet d'éliminer les particules solides et de réduire la concentration en contaminants. L'eau d'exhaure est ensuite pompée vers la surface et clarifiée dans des bassins dédiés, en conformité avec les normes de qualité des eaux industrielles.

Consciente de l'importance de ne pas rejeter l'excédent d'eau directement dans la nature, CMT a installé un réseau de canalisation de 20 km. Ce système permet de rediriger l'eau vers les communautés riveraines pour des usages tels que l'irrigation et l'usage domestique. Étant donné que cette eau n'est pas potable, CMT mène régulièrement des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales sur les usages appropriés de cette ressource.

Parallèlement, un suivi constant de la qualité de l'eau est effectué par un laboratoire indépendant pour garantir qu'aucune contamination ne survienne. En 2024, CMT a distribué 51% de son eau d'exhaure aux communautés riveraines.

Afin de réduire son empreinte hydrique, CMT recycle et stocke l'eau non distribuée, représentant 78% de l'ensemble de l'eau utilisée dans les processus industriels. Cette eau est stockée dans une digue pour être réutilisée à l'avenir. Des analyses trimestrielles de la qualité de l'eau d'exhaure stockée ainsi que des eaux de l'oued de Tighza (en amont et en aval) sont réalisées pour anticiper tout risque de contamination. Ces analyses incluent diverses techniques comme l'échantillonnage, la mesure du pH, la conductivité électrique et l'absorption atomique.

Enfin, l'eau potable est réservée aux besoins essentiels, comme l'infirmerie, l'hôtel, les résidences des stagiaires, la garderie et la salle de formation.

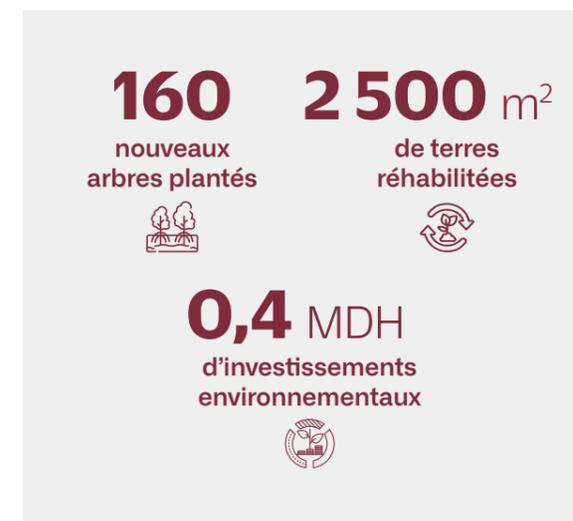
Consommation d'eau	2022	2023	2024
Consommation d'eau d'exhaure en m <sup>3</sup>	712 188	623 190	581 896
Part CMT	340 578	307 380	285 129
Part riverains	371 610	315 810	296 767
Consommation d'eau recyclée en m <sup>3</sup>	686 403	672 960	643 792
Consommation d'eau potable en m <sup>3</sup>	1 810	1 567	1 357



## La réhabilitation pour préserver la biodiversité

Dans le cadre de la fermeture progressive des sites miniers en fin d'exploitation, y compris la mine de Tighza, un plan de réhabilitation est adopté par CMT. Il comprend des mesures techniques visant à sécuriser la fermeture des puits, traiter les digues et consolider les chantiers existants à l'aide de remblai stérile. Il prévoit également la décontamination de l'usine de traitement et des zones adjacentes, tout en mettant protégées les installations contre les infiltrations d'eaux de pluie. CMT s'engage également à réhabiliter les espaces inutilisés, afin de réduire l'impact environnemental résiduel de la mine. Le site minier de Tighza, ainsi que les digues, ont été transformés en un espace naturel qui s'intègre harmonieusement au paysage régional et préserve la biodiversité locale. Plusieurs espèces végétales locales ainsi que de nouvelles variétés ont été plantées par CMT, pour enrichir la diversité botanique et créer un habitat favorable à une faune variée. En 2024, 160 nouveaux arbres ont été plantés sur le site de Tighza.

Les investissements dans ces initiatives pour la réhabilitation ont atteint 0,4 MDH en 2024, pour traiter 2 500 m<sup>2</sup> de terres.



## Une approche intégrée de gestion des déchets

CMT adopte une approche intégrée pour la gestion de ses déchets, visant à minimiser l'impact environnemental de ses activités, tout en facilitant la réhabilitation des sites miniers. Cette approche comprend des mesures pour le traitement et la réutilisation des matériaux, ainsi que pour la prévention de la contamination des sols et des eaux.

En 2024, CMT poursuit le traitement des stériles d'exploitation. Une grande partie est réutilisée pour le remblayage des vides miniers, conformément à la méthode de la Tranche Montée Remblayée, une pratique courante sur le site de Tighza qui aide à stabiliser les terrains. Le reste est utilisé pour consolider les flancs des digues et renforcer la sécurité du site. La gravette stérile issue du traitement par milieu dense est également réutilisée pour le remblayage des chantiers exploités.

Concernant les déchets liquides, CMT a placé plusieurs dispositifs pour prévenir toute fuite ou contamination. Des caniveaux bétonnés et étanches sont installés au niveau des stations de pompage pour canaliser la pulpe stérile vers des digues de rétention situées en aval de la laverie. Cette pulpe est ensuite traitée par décantation pour séparer l'eau, recyclée à hauteur de 70%, et renvoyée vers l'usine. Les solides sont stockés en conformité avec les réglementations en vigueur.

CMT a également achevé, en 2020, des dispositifs de protection et de dérivation des eaux de pluie, permettant de diriger l'eau vers l'oued afin d'éviter les inondations de la mine et de protéger les infrastructures.

En outre, CMT gère les déchets non minéraux, tels que la ferraille, les caoutchoucs, les plastiques et les cartons, dans le respect des normes environnementales. La ferraille est stockée et revendue, les caoutchoucs conservés dans des locaux adaptés. Les plastiques et cartons sont dirigés vers la décharge publique contrôlée de Khénifra, dotée d'un centre de valorisation. Enfin, les huiles de vidange sont réutilisées pour le graissage des équipements, contribuant ainsi à un usage plus durable des ressources.

Déchets produits, en tonnes	2022	2023	2024
Ferraille	10	n.d	64
Ordures (plastique, carton, chiffons secs, ...)	17,96	n.d	31,7
Huiles de vidange	7,4	n.d	17,6

Gestion des déchets et des effluents	2022	2023	2024
Quantité d'eau usée traitée en m <sup>3</sup>	686 403	672 960	767 400
Pulpe stérile de traitement en tonne	1 099 883	n.d	1 096 287
Émissions de CO <sub>2</sub> en Kg	22 390 690	n.d	26 029 000



# Un impact économique, social et culturel positif sur la région de Khénifra

## Contribution au développement économique des communautés locales

CMT joue un rôle clé dans la croissance économique de la province de Khénifra en soutenant non seulement l'emploi local, mais également les entreprises de la région. CMT accorde une attention particulière au renforcement des compétences locales et au développement économique durable.

En tant que principal employeur local, CMT a un impact économique majeur, puisqu'il privilégie l'embauche dans la région de M'ritt et la province de Khénifra. En 2024, l'entreprise compte 399 collaborateurs, dont 97% proviennent de la région, et sa masse salariale dépasse 59,3 MDH.

CMT joue également un rôle de catalyseur économique grâce à son réseau de sous-traitants et sa collaboration avec 69 partenaires locaux. En 2024, l'entreprise a employé 345 personnes à travers ses sous-traitants. Parmi ses initiatives locales, CMT a, en 2024, sous-traité la couture des combinaisons de travail des ouvriers à l'Association des Femmes Jeunes Diplômées de Tighza, soutenant ainsi l'entrepreneuriat féminin local.

Les dépenses de CMT pour les travaux et achats au niveau national ont atteint 208 MDH en 2024. Cette dynamique renforce les compétences locales et contribue au développement du tissu économique de la province de Khénifra.

## Un soutien actif en faveur des communautés locales

Animée par une conscience profonde de son impact sociétal, CMT engage un dialogue continu avec les acteurs civils et les membres des communautés afin de cerner et répondre à leurs besoins. Ces échanges permettent de développer des programmes qui stimulent l'emploi local et encouragent la participation à la dynamique socio-économique régionale.

CMT soutient le progrès communautaire à travers cinq axes stratégiques : éducation, infrastructure, santé, culture et préservation du patrimoine. L'entreprise alloue des ressources substantielles pour initier et soutenir des projets visant à renforcer les capacités locales et à enrichir le tissu social et culturel des régions où elle intervient.

Chaque projet est conçu pour répondre aux attentes et préoccupations spécifiques des communautés, et des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées pour évaluer l'impact de ces initiatives et recueillir les retours des bénéficiaires.



## Soutien aux services de santé

Soucieuse du bien-être des riverains, CMT a contribué à plusieurs initiatives dans le domaine de la santé. L'entreprise a notamment participé à la rénovation de l'hôpital de M'ritt, ainsi qu'à celle de la morgue de l'hôpital régional de Beni Mellal. CMT prend également en charge l'entretien de l'infirmierie de Tighza et du dispensaire de Bouchbel.

De plus, CMT a soutenu diverses actions de santé publique, telles que l'organisation d'une caravane médicale, et a financé des interventions chirurgicales pour les membres de la communauté en situation de précarité, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé locale.

## Désenclavement et renforcement des infrastructures locales

CMT est fermement engagée dans le soutien au développement des communautés riveraines, en facilitant leur accès à des services et ressources essentiels pour améliorer leur qualité de vie. À cet égard, l'entreprise a mis en place des systèmes de tuyauterie pour distribuer de l'eau d'exhaure clarifiée aux riverains.

Parallèlement, CMT a investi dans l'entretien et l'amélioration des infrastructures communales. Parmi les initiatives menées, l'entretien des mosquées locales, ou encore la contribution à la gestion des déchets domestiques de la commune.



## La culture et l'éducation comme vecteurs du progrès

Dans le cadre de son engagement pour le développement régional, CMT a établi un partenariat avec le Conseil Régional de Béni Mellal-Khénifra ainsi que divers acteurs locaux afin de dynamiser et soutenir le secteur culturel et touristique de la région de Khénifra.

Le volet culturel de ce projet inclut l'organisation d'événements comme un festival sur le thème de l'eau, visant à sensibiliser à son importance et à sa préservation, ainsi que le festival d'Ajdir Izourane, qui célèbre la richesse de la culture amazighe. L'initiative comprend également la création d'une anthologie de la musique amazighe du Moyen Atlas, visant à préserver ce patrimoine et à le diffuser à un public plus large.

En outre, la valorisation et l'animation des sites touristiques régionaux ont été renforcées pour accroître l'attractivité de la région auprès des visiteurs nationaux et internationaux. La contribution financière de CMT à ce projet s'élève à 500 KDH. En parallèle, CMT continue de soutenir la culture régionale en participant à des événements comme la Journée de l'Innovation et la Journée Amazighe.



## Engagement pour l'éducation

CMT est profondément engagée dans la promotion de l'éducation pour tous et la lutte contre l'abandon scolaire. En 2024, l'entreprise a investi 0,3 MDH dans diverses initiatives visant à améliorer les ressources pédagogiques pour les communautés locales. CMT facilite l'accès à l'éducation en subventionnant les transports scolaires et en fournissant des cartables et des fournitures scolaires aux familles défavorisées. L'entreprise prend également en charge l'entretien des locaux scolaires et d'un centre de qualification destiné aux femmes.

CMT s'investit également dans l'éducation supérieure en accueillant chaque année un grand nombre de stagiaires.



## Promotion de la culture et du sport dans la région

CMT soutient activement la vitalité culturelle et sportive de la région en sponsorisant divers événements tout au long de l'année. En 2024, cet engagement s'est concrétisé par des dons et des parrainages aux clubs sportifs locaux, ainsi que par la promotion d'événements culturels. Parmi les initiatives notables, on retrouve des sessions d'apprentissage du Coran et des actions de soutien pendant le Ramadan, comme la préparation de repas pour la rupture du jeûne.

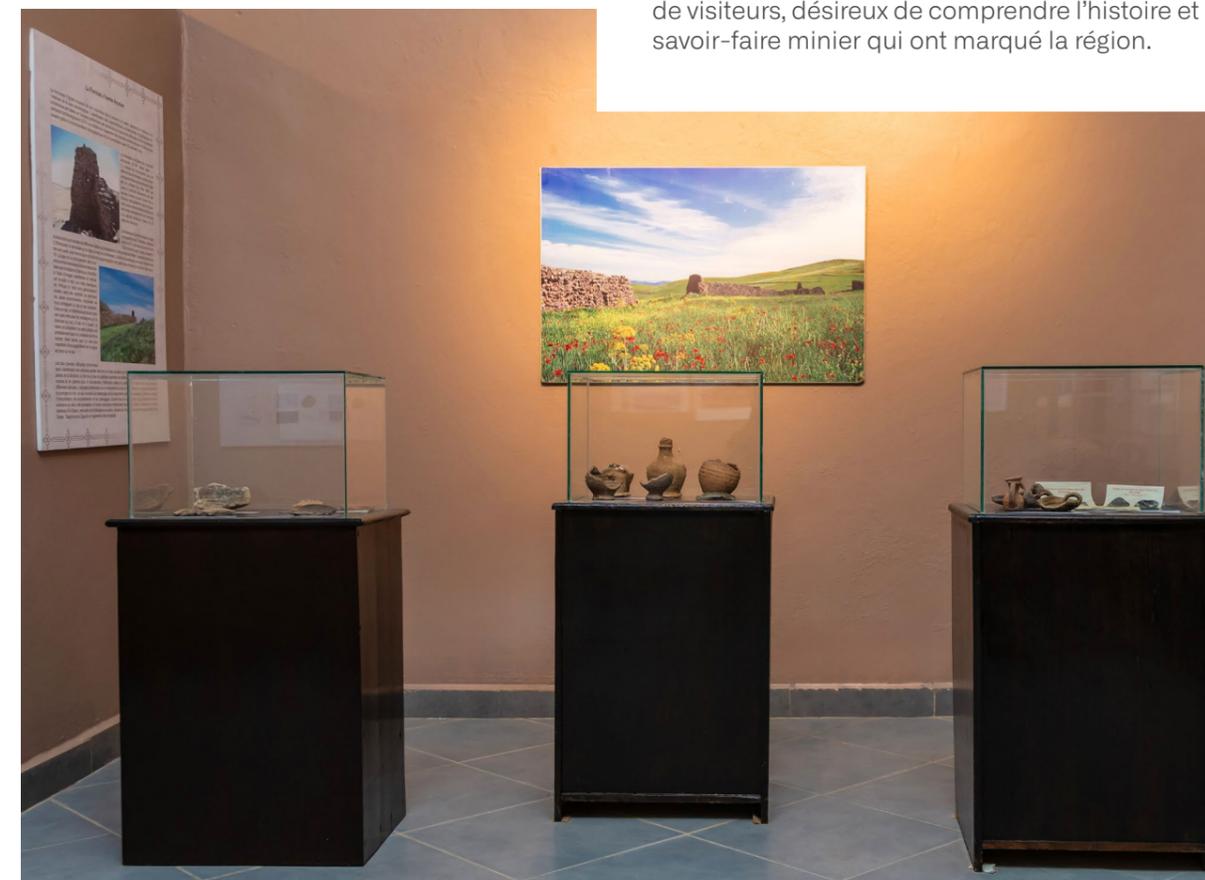
CMT organise également des campagnes de nettoyage à grande échelle dans le village de Tighza, contribuant ainsi à l'amélioration de l'environnement local. En parallèle, l'entreprise soutient financièrement plusieurs manifestations, y compris des Moussems annuels, des tournois sportifs, et des concours de pêche No-Kill. Elle apporte aussi un soutien substantiel à certaines institutions et structures sociales pendant les fêtes religieuses, ainsi qu'aux familles nécessiteuses pendant les fêtes religieuses et les événements phares de la région (Moussem).



## La conservation du riche héritage minier

La mine de Tighza, riche d'un héritage depuis le 9<sup>ème</sup> siècle sous la dynastie Idrisside, puis sous les Almoravides, les Almohades et les Mérinides, est un témoin précieux de l'histoire minière de la région. Consciente de l'importance de préserver ce patrimoine unique, CMT s'engage activement à maintenir vivante cette mémoire.

L'entreprise gère le premier centre national de patrimoine minier, le Centre d'Interprétation du Patrimoine Minier d'Ighrem Aousser, inauguré en 2019. Ce centre est devenu un lieu de découverte et d'apprentissage, attirant chaque année une centaine de visiteurs, désireux de comprendre l'histoire et le savoir-faire minier qui ont marqué la région.



# Consolidation et valorisation des ressources humaines

La politique des ressources humaines de CMT est axée sur la performance et le bien-être au travail, avec des initiatives centrées sur le développement des compétences, la prévention des risques professionnels et la valorisation des carrières.

La gestion de carrière des talents au sein de CMT repose sur un système d'évaluation des compétences

## Diversité et inclusion

L'entreprise reste fermement engagée à maintenir un environnement de travail équilibré et inclusif. Elle met en œuvre des actions visant à renforcer la représentation féminine dans les postes administratifs. En 2024, bien que la majorité des

et de la performance, qui vise à encourager l'évolution professionnelle et la mobilité interne. Ce processus est conçu pour reconnaître et valoriser les talents des employés, tout en renforçant leur engagement. En 2024, CMT a enregistré 157 promotions, principalement au sein de l'équipe opérationnelle.

collaborateurs, 96%, soient des hommes en raison de la nature de l'activité et de la réglementation minière, la représentativité des femmes au sein des fonctions administratives atteint 52%.



## Favoriser le bien-être des collaborateurs

Afin de renforcer le bien-être de ses collaborateurs et dans le cadre de sa politique de rétention des talents, CMT a mis en place un village d'entreprise qui combine confort et commodité, à proximité du lieu de travail. Ce village dispose de 65 logements fonctionnels destinés aux cadres et aux techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs (TAMCA), ainsi que de deux clubs-restaurants.

Pour soutenir les jeunes professionnels en formation, le village dispose également de 12 chambres aménagées pour les stagiaires, ingénieurs et techniciens, facilitant ainsi leur intégration et engagement au sein de l'entreprise. De plus, pour les collaborateurs parents d'enfants en bas âge, une garderie a été créée, permettant ainsi de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales.

Outre ces infrastructures, CMT offre un ensemble d'avantages sociaux, comprenant des indemnités pour le transport, le logement, le chauffage, ainsi que des occasions spéciales telles que l'Aïd et le pèlerinage. L'entreprise accorde également des primes liées à la performance et aux objectifs atteints, ainsi que des aides scolaires pour les enfants des employés.



Par ailleurs, CMT organise divers événements pour renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance, tels que les réceptions de fin d'année, les célébrations des départs à la retraite et la journée des droits de la femme.

Consciente de l'importance d'un environnement de travail sain, CMT a mis en place un programme de retraites anticipées avantageux, conformément au code du travail et au statut du mineur. Ce programme permet aux collaborateurs ayant travaillé au fond des mines pendant plus de 5 ans de bénéficier d'une pension de départ et de prendre leur retraite anticipée à 55 ans.

## Formation continue et développement des compétences

La formation continue est un pilier essentiel de la politique de développement des compétences de CMT. En offrant des formations régulières à ses collaborateurs, l'entreprise veille à ce qu'ils disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour leur évolution de carrière et leur épanouissement professionnel. En 2024, CMT a dispensé un total de 4 377 heures de formation au bénéfice de ses collaborateurs, y compris les intérimaires.

## Pérenniser le dialogue social

CMT privilégie un dialogue social continu et constructif avec les instances représentatives du personnel, afin d'assurer un équilibre social au sein de l'entreprise. Ce dialogue est régulé par des conventions annuelles, négociées et formalisées avec les représentants des collaborateurs. Ces accords, ainsi que le protocole d'entente avec le syndicat principal, constituent le socle d'une relation sociale saine et durable.

En 2024, l'absence de mouvements de grève témoigne de la solidité de ces échanges et de l'efficacité de la politique de concertation de CMT.



## Santé et sécurité au travail, des priorités absolues pour CMT

Dans un secteur exposé à des risques importants, tels que les dangers liés aux émanations minérales et aux conditions de travail souterraines, CMT place la sécurité et la santé de ses collaborateurs parmi ses priorités. L'entreprise étend sa politique de sécurité à l'ensemble de son écosystème, incluant sous-traitants, fournisseurs, clients et tous ses partenaires opérationnels. En 2024, la compagnie a dispensé 4 329 heures de formation et de sensibilisation à la sécurité à ses collaborateurs et sous-traitants.

Le système intégré de gestion Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) de CMT intègre naturellement les principes de santé et de sécurité dans toutes les activités opérationnelles. L'entreprise dispose également de deux systèmes de management certifiés, ISO 9001 et ISO 45001, et collabore étroitement avec ses employés pour développer des guides et protocoles de sécurité conformément à la norme ISO 45001.



CMT a élaboré une cartographie des risques détaillée par poste et par processus, permettant d'identifier et d'évaluer de manière proactive les risques potentiels. Cela permet à l'entreprise d'adopter des mesures de protection et des stratégies de prévention adaptées. En complément, CMT a renforcé son comité d'hygiène et de sécurité avec l'élection d'un délégué à la sécurité en 2022.

L'entreprise s'engage également dans des programmes de formation et de sensibilisation pour ses collaborateurs, afin de leur fournir les connaissances et compétences nécessaires pour gérer efficacement les risques de santé et de sécurité au travail.



## Principaux indicateurs ressources humaines

### RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR GENRE

	2022	2023	2024
Hommes	364	367	398
Femmes	14	15	15
<b>Total effectif permanent</b>	<b>378</b>	<b>382</b>	<b>413</b>

### RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

	2022	2023	2024
Collaborateurs (CDI et CDD)	378	382	413
Intérimaires	108	n.d	296
Sous-traitance	0	n.d	349
<b>Effectif total (collaborateurs, intérimaires, hors sous-traitants)</b>	<b>486</b>	<b>n.d</b>	<b>1 058</b>

### RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR CATÉGORIE

	2022	2023	2024
Femmes direction	0	1	1
Femmes cadres	12	6	5
Femmes non cadres	2	8	9
<b>Total femmes</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Hommes direction	2	3	2
Hommes cadres	9	11	11
Hommes non cadres	355	353	385
<b>Total hommes</b>	<b>364</b>	<b>367</b>	<b>398</b>
<b>Total effectif permanent</b>	<b>378</b>	<b>382</b>	<b>413</b>

### RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

	2022	2023	2024
Exploration & Recherche	7	9	11
Extraction	253	253	278
Traitement de minerai	23	24	27
Entretien	73	72	70
Administration	22	24	27
<b>Total effectif permanent</b>	<b>378</b>	<b>382</b>	<b>413</b>

### RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR ANCIENNETÉ

	2022	2023	2024
0 à 2 ans	46	53	77
2 à 5 ans	52	137	48
5 à 12 ans	125	49	148
12 à 20 ans	130	126	120
Plus de 20 ans	25	17	20
<b>Total effectif permanent</b>	<b>378</b>	<b>382</b>	<b>413</b>

### ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	2022	2023	2024
Nombre de recrutements	27	28	55
Nombre de démissions	4	2	7
Nombre de licenciements	2	5	4

### DIALOGUE SOCIAL

	2022	2023	2024
Nombre de jours de grève	0	0	4
Nombre de représentants du personnel	14	14	14
Nombre de litiges sociaux	0	0	3

### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

	2022	2023	2024
Nombre d'accidents de travail	31	17	18
Taux de fréquence des accidents	14,71	7,59	7,28
Taux de gravité des accidents	1	0,59	7,31

### FORMATION

	2022	2023	2024
Effectif ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	81,7%	n.d	92%
Actions de formation en sécurité en faveur des salariés et des sous-traitants	686	n.d	n.d
Budget formation en % masse salariale	1%	n.d	0,14
Nombre de jours de formation / collaborateur	n.d	n.d	n.d

# La Gouvernance au sein de CMT

CMT est une société anonyme dotée d'un Conseil d'administration, dont la structure a été revue en fin 2024. Ce dernier est responsable de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la société, de la réalisation des contrôles et des vérifications requis et de la prise en charge de toutes les questions relatives au bon fonctionnement de la société. CMT dispose d'une gouvernance renforcée incluant des administrateurs indépendants et des administrateurs non-exécutifs avec dissociation désormais de la fonction de la Direction Générale et de la Présidence du Conseil.

## Critères d'indépendance des administrateurs

Le Conseil d'administration respecte les critères d'indépendance, définis par les articles 41 bis et 83 de la loi n°20-19, qui modifie et complète la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, pour la désignation des administrateurs indépendants. Il compte 1 administrateur indépendant sur un total de 5 administrateurs. Le Conseil compte également 4 administrateurs non-exécutifs dotés de compétences et d'expertises riches et variées qui apportent une valeur ajoutée significative.

## Rémunération des administrateurs

Au titre de jetons de présence, le montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2024 avait été fixé, selon l'ancienne organisation, à la somme de 10,4 MDH.

## Parité

Consciente des enjeux liés à la parité femme/homme au sein de l'entreprise, CMT est en train de renforcer la présence des femmes au sein de son Conseil d'administration conformément à la réglementation applicable.

## Prévention de la corruption et les actions engagées pour la prévenir

La prévention de la corruption est essentielle au sein de CMT pour garantir l'intégrité et la transparence. Elle permet de maintenir la confiance des parties prenantes, de respecter les réglementations en vigueur et de promouvoir des pratiques commerciales éthiques. C'est dans cette optique que le code d'éthique et de conduite des affaires de CMT, adopté en 2021, a été conçu pour prévenir les conflits d'intérêts et la corruption. La politique anticorruption de CMT établit des principes clairs, tels que l'intégrité dans les relations avec les partenaires commerciaux et la gestion des conflits d'intérêts. CMT adopte une politique de tolérance zéro envers tout acte de corruption.

## Respect des règles de déontologie et des principes d'éthique

Conformément à la réglementation marocaine et aux normes internationales en la matière, CMT a établi :

- Un code de déontologie, depuis 2008, dont la dernière mise à jour date du 8 août 2022 qui définit un certain nombre de règles de conduite applicables à tous les collaborateurs ainsi qu'aux partenaires de CMT (fournisseurs, sous-traitants, etc.).
- Un code d'éthique et de conduite des affaires qui établit les règles minimales de conduite qui doivent guider les comportements de tous les collaborateurs et partenaires de CMT, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise qu'envers les personnes et les entreprises tierces en relation avec la société. Ce code définit également les droits et les procédures d'alerte mis en place pour garantir l'application effective de ces règles.

En ligne avec les dispositions de l'article 2.53 de la circulaire n°03-19 de l'AMMC du 20 février 2019, la CMT a désigné M. Hatim Youssefi en qualité de déontologue afin notamment :

- D'assurer le suivi du respect des règles déontologiques ;
- De veiller à la mise en place de procédures écrites applicables aux initiés en cas d'intervention directe sur les titres de la société et veille à ce que ces procédures soient respectées ;
- De contrôler à posteriori les ordres de bourse passés par les initiés ;
- De faire part à la Direction Générale de toute situation de conflits d'intérêts, même potentielle au sein de la société ;
- D'établir un rapport devant être adressé à la Direction Générale de la société, en cas de manquement aux dispositions prévues par le code déontologique ou aux procédures mises en place ;
- De proposer à la Direction Générale de la société toute modification susceptible de renforcer les dispositions du code déontologique ;
- D'établir et mettre à jour la liste des initiés prévus à l'article 2.54 ;
- D'élaborer le code déontologique prévu à l'article 2.56 et de s'assurer de sa diffusion auprès du personnel de la société et de ses organes d'administration et de direction ;
- D'établir un rapport déontologique semestriel selon le modèle prévu à l'annexe III. 2. W à adresser à l'AMMC, au plus tard trente (30) jours après la clôture de chaque semestre.

## Formation de sensibilisation à l'éthique et à la conformité – Personnel siège

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une conduite exemplaire et responsable, CMT a organisé une formation de sensibilisation à l'éthique et à la conformité à destination du personnel du siège. Cette initiative vise à renforcer la compréhension des règles fondamentales encadrant l'activité de l'entreprise, notamment le respect des lois relatives à la lutte contre la corruption et au délit d'initié. Elle aborde également les bonnes pratiques pour prévenir les conflits d'intérêts, adopter un comportement éthique dans les relations avec les fournisseurs et les clients, et garantir la confidentialité ainsi que la sécurité des données personnelles et professionnelles. Cette formation s'inscrit dans la démarche continue de CMT en faveur de la promotion d'une culture d'intégrité à tous les niveaux de l'organisation.



## Composition du Conseil d'administration



**Le président  
du Conseil  
d'administration**



**4  
administrateurs  
non exécutifs**



**1  
administrateur  
indépendant**



**4  
administrateurs  
Marocains**



**14  
réunions du Conseil  
d'administration**

	Noms et prénoms	H/F	Nationalité	Âge	Date de nomination ou de renouvellement du mandat	Date de l'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres sociétés	Nombre de mandats dans des sociétés faisant appel publique à l'épargne	Assiduité
Président du Conseil d'administration	M. Hassan BOULAKNADAL	H	Marocaine	57 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	33	2	100%
Administrateurs non Exécutifs	M. GERMAN CHAPARRO	H	Suisse	58 ans	CA de 23/12/2023	2026 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	2	NA	100%
	LA CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE « CIMR » REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MOHAMED ABOUMEJD	H	Marocaine	51 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	28	1	100%
	AXA ASSURANCES MAROC REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR THOMAS HUDE	H	Française	41 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	6	1	100%
Administrateurs indépendants	Mme Kawtar JOHRATI	F	Marocaine	48 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	4	NA	100%



## Biographie des membres du Conseil d'administration

### M. Hassan BOULAKNADAL

**M. Hassan BOULAKNADAL est Président Directeur Général de la CIMR.** Avant cette nomination, il occupait le poste de Directeur de l'Office des Changes depuis mars 2016 et Président du comité d'allocation d'actifs de la CMR. Il a débuté sa carrière professionnelle dans la gestion d'actifs, au sein de BMCE où il a exercé les fonctions de Directeur Général de BMCE Capital Gestion et Secrétaire Général de BMCE Capital. En 2009, il a été nommé Directeur Général du CDVM (devenu AMMC). M. BOULAKNADAL est titulaire d'un DEA en mathématiques appliquées aux sciences économiques de l'Université Paris-Dauphine/ ENSEA et d'un DEA en statistiques, probabilité et informatique de l'Université de Rouen.

### M. German CHAPARRO

**M. German Camillo Chaparro est Directeur Associé à Lion Capital Advisors LLC.** Il est diplômé de l'université de Lausanne et de Fribourg en Suisse. Avant de créer Lion Capital Advisors, M. Chaparro a exercé en tant que senior Vice-President chez Rotschild & Co et comme Directeur Général de Crescendo Capital S.A avant d'intégrer Llyod Crescendo Advisors LLC en tant que Directeur Général.

### M. Mohamed ABOUMEJD

**M. Mohamed ABOUMEJD est le directeur des investissements de la CIMR depuis juillet 2018.** Il a auparavant occupé le poste de directeur du pôle marché des capitaux au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

### M. Thomas HUDE

**M. Thomas HUDE est actuellement Directeur Finance & Investissements d'AXA Assurance Maroc.** Il a précédemment occupé plusieurs postes de responsabilité au sein du groupe AXA, notamment celui de Directeur adjoint d'AXA Afrique, où il représentait l'actionnaire auprès des entités du groupe en Afrique et au Liban. Il a siégé aux conseils d'administration d'AXA Egypte, AXA Mansard (Nigéria), AXA Middle East (Liban) et AXA Algérie, et a piloté la stratégie africaine du Groupe ainsi que divers projets panafricains. Auparavant, M. HUDE a été Deputy Head of Group Strategy au sein d'AXA à Paris, où il a notamment contribué à l'intégration post-fusion de XL Catlin et à l'élaboration du plan stratégique 2019-2023. Il a également été chef de cabinet auprès de plusieurs membres du Comité de direction du groupe AXA, notamment pour AXA Global P&C.

M. HUDE a débuté sa carrière au sein d'AXA dans les équipes Corporate Finance et Relations Investisseurs, après une première expérience en banque d'affaires chez Morgan Stanley. Il est diplômé de l'HEC Paris, de l'École normale supérieure et titulaire d'un Executive MBA de l'IAE Paris - Sorbonne Business School. Il est également actuaire diplômé de l'Institut des actuaires.

### Mme Kawtar JOHRATI

**Mme Kawtar JOHRATI est actuellement Managing Partner de JK Advisory, cabinet spécialisé en conseil stratégique et structuration d'investissements financiers et immobiliers au Maroc.** Ancienne Directrice Générale de Saham Asset Management pendant douze ans, elle a piloté le développement des activités de gestion d'actifs du groupe Saham, cumulant plus de 25 ans d'expertise en Finance des marchés et gestion des participations. Diplômée de l'ISCAE et certifiée administrateur de sociétés par l'IMA, elle a siégé au sein de conseils d'administration de plusieurs institutions marocaines et internationales.

## Le Comité Capital Humain

Le Comité Capital Humain donne un avis sur la rémunération des dirigeants et salariés de la société. Son rôle est également de s'assurer de l'alignement des systèmes de rémunération de la CMT avec ses valeurs. Au cours de l'exercice, le Comité a tenu 1 réunion, et sa composition à date du 31 décembre 2024 est comme suit :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
<b>Monsieur Thomas HUDE</b>	Président du Comité Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
<b>Monsieur Mohamed ABOUMEJD</b>	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
<b>Madame Kawtar JOHRATI</b>	Membre Administrateur indépendant	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029

## Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe important pour la bonne gouvernance d'entreprise. Il est un acteur clé de la qualité de l'information financière, de la fiabilité du système de contrôle interne et de la gestion adéquate des risques pour l'entreprise. Il est responsable du suivi de la production de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

Il est également responsable de surveiller l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et, le cas échéant, de la gestion des risques de l'entreprise. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés et de l'établissement de la cartographie des risques.

Le Comité d'Audit est également chargé de la vérification de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services supplémentaires à l'entité contrôlée.

Conformément à la Charte du Comité d'Audit telle qu'adoptée par le Conseil d'administration de CMT lors de sa séance du 13 décembre 2023 :

- Deux des administrateurs composant le Comité d'Audit, dont le président, sont indépendants au regard des critères précisés par les articles 41 bis et 83 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.
- Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration. Si les circonstances l'exigent, il peut également tenir des réunions supplémentaires sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration (cela concerne notamment l'approbation des résultats trimestriels et des Communiqués de Presse y afférents). En outre, chaque membre du Comité peut proposer au Président du Comité d'Audit la tenue, s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit a tenu 2 réunions, et sa composition à date du 31 décembre 2024 est comme suit :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
<b>Madame Kawtar JOHRATI</b>	Présidente Administrateur indépendant	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
<b>Monsieur Mohamed ABOUMEJD</b>	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
<b>Monsieur German CHAPARRO</b>	Membre Administrateur non-Exécutif	CA de 23/12/2023	2026 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
<b>Monsieur Thomas HUDE</b>	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029

## Le Comité Stratégie et Performance

Ce comité est chargé de superviser et d'optimiser les activités d'exploitation minière en proposant des améliorations techniques, des plans de développement, et en veillant à la conformité avec les normes de sécurité et environnementales. Ce comité a pour mission d'accompagner le Conseil d'Administration dans l'examen, la formulation et le suivi des orientations stratégiques de l'entreprise. Il veille à la cohérence des projets structurants avec la vision à long terme de la société, notamment en matière de développement durable, d'efficacité opérationnelle et de création de valeur.

Sa composition à date du 31 décembre 2024 est comme suit :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
Monsieur Hassan BOULAKNADEL	Administrateur	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
Monsieur GERMAN CHAPARRO	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
MONSIEUR ABDELLAH MOUTTAQI	Directeur Général	CA 06/12/2024	NA

## Évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités

Au cours de l'exercice 2024, les évolutions dans la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ont été les suivantes :

	Nomination/Cooptation	Renouvellement	Départ
Conseil d'administration	Mme Kawtar JOHRATI, Administratrice Indépendante (05/12/2024)		M. Luc Gérard NYAFE, Président (05/12/2024)
	La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), représentant permanent M. Mohamed ABOUMEJD, Administrateur non-Exécutif (05/12/2024)		AUPLATA MINING GROUP SA, représentant permanent M. Dominique MUSSY, Administrateur (05/12/2024)
	M. Hassan BOULAKNADAL, Président (05/12/2024)		M. Ramon CARASCO, en qualité d'Administrateur Indépendant (05/12/2024)
	AXA Assurances Maroc, représentant permanent M. Thomas HUDE, Administrateur non-Exécutif (05/12/2024)		Mme Hanane AIT ADDI, Administratrice (05/12/2024)
DIRIGEANTS	Monsieur Abdellah MOUTTAQI, Directeur Général		M. Luc Gérard NYAFE, Directeur Général

## Dirigeants au 31 décembre 2024

- Monsieur Abdellah MOUTTAQI : Directeur Général
- Monsieur Hatim YOUSSEFI : Directeur Financier
- Monsieur Nabil NAKHLI : Directeur de la mine, par intérim
- Madame Houda AL ZEMMOURI : Directrice Juridique

## Rémunération des dirigeants

La rémunération annuelle pour les membres du Comité de Direction de CMT pour l'exercice 2024 s'élève à 7,1 MDH.

## Mandats des administrateurs dans d'autres sociétés

À la connaissance de CMT, les mandats des administrateurs dans d'autres sociétés sont les suivants :

### M. Hassan BOULAKNADAL

Président du Conseil d'administrateur

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
LESIEUR CRISTAL	Administrateur/PCA
RAMICAL	Administrateur/PDG
AKILAM	Administrateur/PDG
LARBEL	Gérant
CIMR FONCIA	Gérant
AL MADA VENTURE CAP	Administrateur
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
COSUMAR	Administrateur
IMC	Administrateur/PCA
SAPRESS	Administrateur
WARAK PRESS	Administrateur
H PARTNERS	Membre du conseil de surveillance
FMA	Représentant permanent de la CIMR
AL MADA HOLDING	Représentant permanent de la CIMR
A6 IMMOBILIER	Représentant permanent de la CIMR
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Représentant permanent de la CIMR
BRASSERIES DU MAROC	Représentant permanent de la CIMR
CFG BANK	Représentant permanent de la CIMR

EQDOM	Représentant permanent de la CIMR
LAFARGE HOLCIM MAROC	Représentant permanent de la CIMR
RISMA	Représentant permanent de la CIMR
SOCIÉTÉ DE SEL DE MOHAMMEDIA	Représentant permanent de la CIMR
SOMED	Représentant permanent de la CIMR
SONASID	Représentant permanent de la CIMR
AM INVEST MOROCCO	Représentant permanent de la CIMR
SAPINO	Représentant permanent de la CIMR
CENTURIS	Représentant permanent de la CIMR
CIMR INVEST'IMMO	Représentant permanent de la CIMR
CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA	Représentant permanent de la CIMR
CDV PATRIMOINE	Représentant permanent de la CIMR
CDV PROMOTION	Représentant permanent de la CIMR
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	Représentant permanent de la CIMR
OPCI EDUCAPITAL	Représentant permanent de la CIMR

**M. Thomas HUDE**

Administrateur non exécutif

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
Maydane Real Estat	Administrateur
Immoyente Invest	Administrateur
Axa Crédit	Administrateur
Fonds dédiés	Administrateur
Carré AXA.	Administrateur
Sterlingcapital	Administrateur

**Mme Kawtar JOHRATI**

Administrateur indépendant

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
JK ADVISORY	Gérante
DIANA HOLDING	Administrateur indépendant
SOREC	Administrateur indépendant
FONDS VALORIS EQUITY FUND	Membre indépendant du comité d'investissement

**M. Mohamed ABOUMEJD, représentant permanent de la CIMR**

Administrateur non exécutif

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
WARAK PRESS	Administrateur
SAPRESS	Administrateur
CIMENTS DU MAROC	Représentant permanent de la CIMR
JORF FERTILIZERS COMPANY	Représentant permanent de la CIMR
IMC	Représentant permanent de la CIMR
Tanger Med Zone	Représentant permanent de la CIMR
RAMICAL	Représentant permanent de la CIMR
AKWA AFRICA	Représentant permanent de la CIMR
OLEA CAPITAL FUND	Représentant permanent de LARBEL
OLEA TRADING	Représentant permanent de LARBEL
OLEA CAPITAL SLE BERTIN	Représentant permanent de LARBEL
OLEA CAPITAL SOCIÉTÉ CENTRALE D'EXPLOITATION	Représentant permanent de LARBEL
OLEA CAPITAL SLE III	Représentant permanent de LARBEL
OLEA CAPITAL SLE II	Représentant permanent de LARBEL
OLEA CAPITAL SLE I	Représentant permanent de LARBEL
UPLINE VENTURES	Représentant permanent de LARBEL
SICAV PREVOYANCE	Représentant permanent de LARBEL
SICAV TRESO PLUS	Représentant permanent de LARBEL
SICAV CIMR IDDIKHAR	Représentant permanent de LARBEL
SICAV CIMR ATTADAMOUN	Représentant permanent de LARBEL
SICAV CIMR AJIAL	Représentant permanent de LARBEL
AL INAACH	Représentant permanent de PASTEUR
SICAV PREVOYANCE	Représentant permanent de PASTEUR
SICAV TRESO PLUS	Représentant permanent de PASTEUR
SICAV CIMR IDDIKHAR	Représentant permanent de PASTEUR
SICAV CIMR ATTADAMOUN	Représentant permanent de PASTEUR
SICAV CIMR AJIAL	Représentant permanent de PASTEUR
AKILAM	Représentant permanent de RAMICAL

**M. GERMAN CHAPARRO**

Administrateur non exécutif

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
OSEAD MAROC MINING	Administrateur
OSEAD GESTION	Administrateur



## Informations aux actionnaires relatives à l'exercice 2024

En conformité avec les exigences réglementaires, CMT informe régulièrement ses actionnaires via son site internet où se trouvent toutes les publications légales requises pour une société cotée en bourse.

Les statuts de CMT prévoient la possibilité pour les actionnaires de participer aux réunions des Assemblées Générales par visioconférence.

Les actionnaires jouissent des droits d'information qui leur sont conférés par la loi et les statuts de la société.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance au siège social dans les délais impartis par la loi :

1. de l'ordre du jour de l'assemblée ;
2. du texte et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et, le cas échéant, par les actionnaires ;
3. de la liste des administrateurs au Conseil d'administration ;
4. de l'inventaire, des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le Conseil d'administration ;
5. du rapport de gestion du Conseil d'administration soumis à l'assemblée ;
6. du rapport des Commissaires aux Comptes soumis à l'assemblée et du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
7. du projet d'affectation des résultats ;
8. de la liste prévue, selon le cas, au deuxième alinéa de l'article 57 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
9. et de la liste des conventions réglementées. Par ailleurs, tout actionnaire peut obtenir à ses frais une copie desdites conventions.

À compter de la convocation de toutes autres assemblées, ordinaires ou extraordinaires, générales ou spéciales, tout actionnaire a également le droit, au moins pendant le délai de quinze jours qui précèdent la date de la réunion, de prendre, au même lieu, connaissance du texte des projets de résolutions, du rapport du Conseil d'administration et le cas échéant, du rapport des Commissaires aux Comptes.

Pendant le délai de quinze jours avant la réunion de toute assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir la liste des actionnaires avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire.

La société dispose également d'un site internet lui permettant de remplir les obligations d'information qui lui incombent à l'égard des actionnaires.

Tout actionnaire a droit, à tout moment, d'obtenir communication des documents sociaux visés à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et concernant les trois derniers exercices ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées générales tenues au cours de ces exercices.

Par ailleurs, la société publie dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur en faisant apparaître clairement s'il s'agit d'états vérifiés ou non par le ou les commissaires aux comptes

Par ailleurs, l'entreprise a publié ses informations financières pendant l'année 2024 selon le calendrier suivant :

Communiqué de presse relatif à la suite du contrôle effectué par l'Office des Changes	30/01/2024
Communiqué de presse relatif à la suite du contrôle effectué par l'Office des Changes	20/02/2024
CP relatif aux indicateurs du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2023	29/02/2024
CP relatif à la nomination du Vice-Président exécutif	04/03/2024
CP relatif aux résultats financiers 2023	31/03/2024
Résultats financiers 2023 et CP RFA 2023	30/04/2024
CP relatif aux indicateurs du 1 <sup>er</sup> trimestre 2024	09/05/2024
Avis de convocation à l'AGM du 27 juin 2024	24/05/2024
CP relatif à la publication d'une information au public	06/06/2024
Communiqué de presse post AGO du 27 juin 2023	28/06/2023
CP relatif à la révision du taux facial des obligations à taux révisable non cotées de la tranche B (EO du 14-06-21)	11/06/2024
Avis de convocation à l'AGM du 27 juin 2024	12/06/2024
Avis de report de la tenue l'AGM du 27 juin 2024	25/06/2024
CP relatif aux indicateurs du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024	30/08/2024
Résultats financiers du 1 <sup>er</sup> semestre 2024	30/09/2024
CP relatif à la publication d'informations importantes	22/10/2024

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site internet de CMT :

<https://www.cmt.ma/investisseurs/>



## État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

En dirhams	COOPERS AUDIT MAROC					
	Montant/Année			Pourcentage/Année		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	250 000	175 000	175 000	61%	52%	81%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Émetteur						
Filiales	80 000			20%		
Sous-total	330 000	175 000	175 000	80%	52%	81%
Autres prestations rendues	80 000	160 000	40 000	20%	48%	19%
Autres						
<b>Sous-total</b>	<b>80 000</b>	<b>160 000</b>	<b>40 000</b>	<b>20%</b>	<b>48%</b>	<b>19%</b>
<b>Total Général</b>	<b>410 000</b>	<b>335 000</b>	<b>215 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

En dirhams	A. SAADI & ASSOCIÉS (2021-2022) / Deloitte (2023-2024)					
	Montant/Année			Pourcentage/Année		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	300 000	300 000	180 000	67%	57%	82%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Émetteur						
Filiales						
Sous-total	300 000	300 000	180 000	67%	57%	82%
Autres prestations rendues	80 000	160 000	40 000	18%	30%	18%
Autres	70 000	70 000				
Sous-tota	150 000	230 000	40 000	33%	43%	18%
<b>Total Général</b>	<b>450 000</b>	<b>530 000</b>	<b>220 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



# 4 Comptes Annuels & Rapports



# Comptes Sociaux

---

---

# Comptes sociaux

## Bilan (Actif)

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

(En dirhams)		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
<b>BILAN ACTIF</b>					
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS [A]</b>					
Frais préliminaires					
Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 609 772,14	22 235 772,14	2 374 000,00	6 959 022,60	
Primes de remboursement des obligations					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES [B]</b>	<b>209 038 101,93</b>	<b>161 841 359,47</b>	<b>47 196 742,46</b>	<b>24 455 935,96</b>	
Immobilisations en Recherche et Dev.	154 218 826,24	153 194 692,57	1 024 133,67	1 089 929,67	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 306 618,49	8 646 666,90	1 659 951,59	1 897 813,97	
Fonds commercial	60 000,00		60 000,00	60 000,00	
Autres immobilisations incorporelles	44 452 657,20		44 452 657,20	21 408 192,32	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES [C]</b>	<b>1 141 896 047,03</b>	<b>644 245 549,78</b>	<b>497 650 497,25</b>	<b>441 954 908,63</b>	
Terrains	3 123 649,00	67 929,00	3 055 720,00	3 055 720,00	
Constructions	387 348 080,51	292 522 446,72	94 825 633,79	93 424 087,78	
Installations techniques, matériel et outillage	286 196 488,79	247 127 150,53	39 069 338,26	39 875 613,11	
Matériel de transport	102 811 133,58	99 823 693,61	2 987 439,97	3 149 761,18	
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	5 875 164,31	4 704 329,92	1 170 834,39	1 403 300,47	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	356 541 530,84		356 541 530,84	301 046 426,09	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES [D]</b>	<b>702 241 666,89</b>	<b>182 821 901,95</b>	<b>519 419 764,94</b>	<b>581 077 764,94</b>	
Prêts immobilisés	311 878 800,20		311 878 800,20	324 253 800,20	
Autres créances financières	11 862 655,36	9 644 222,16	2 218 433,20	2 221 433,20	
Titres de participation	378 491 911,33	173 177 679,79	205 314 231,54	254 594 231,54	
Autres titres immobilisés	8 300,00		8 300,00	8 300,00	
<b>ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF [E]</b>					
Diminution des créances immobilisées					
Augmentations des dettes de financement					
<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>2 077 785 587,99</b>	<b>1 011 144 583,34</b>	<b>1 066 641 004,65</b>	<b>1 054 447 632,13</b>	
<b>STOCKS [F]</b>	<b>73 025 353,71</b>	<b>21 468 034,26</b>	<b>51 557 319,45</b>	<b>41 230 202,79</b>	
Marchandises					
Matières et fournitures consommables	61 086 246,10	21 468 034,26	39 618 211,84	32 011 673,42	
Produits en cours					
Produits intermédiaires et produits résiduels	427 491,96		427 491,96	1 404 564,18	
Produits finis	11 511 615,65		11 511 615,65	7 813 965,19	
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT [G]</b>	<b>437 392 762,98</b>	<b>1 844 531,26</b>	<b>435 548 231,72</b>	<b>260 195 651,14</b>	
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	3 411 251,97		3 411 251,97	2 460 999,98	
Clients et comptes rattachés	320 046 034,75	781 214,26	319 264 820,49	188 396 939,50	
Personnel	1 378 004,11		1 378 004,11	1 372 356,95	
État	67 432 172,76		67 432 172,76	59 997 793,63	
Comptes d'associés	36 592 625,00		36 592 625,00	6 768 988,00	
Autres débiteurs	8 147 052,68	1 063 317,00	7 083 735,68	453 938,95	
Comptes de régularisation- Actif	385 621,71		385 621,71	744 634,13	
Titres valeurs de placement → [H]					
Écarts de conversion actif → [I]   Eléments circulants	<b>7 803 869,08</b>		<b>7 803 869,08</b>	<b>6 791 958,88</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>518 221 985,77</b>	<b>23 312 565,52</b>	<b>494 909 420,25</b>	<b>308 217 812,81</b>	
<b>TRÉSORERIE-ACTIF</b>	<b>26 720 191,76</b>		<b>26 720 191,76</b>	<b>27 186 775,85</b>	
Chèques et valeurs à encaisser	0,24		0,24	0,24	
Banques, T.G et C.C.P	26 653 054,59		26 653 054,59	27 163 564,95	
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	67 136,93		67 136,93	23 210,66	
<b>TOTAL III</b>	<b>26 720 191,76</b>		<b>26 720 191,76</b>	<b>27 186 775,85</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL I+II+III</b>	<b>2 622 727 765,52</b>	<b>1 034 457 148,86</b>	<b>1 588 270 616,66</b>	<b>1 389 852 220,79</b>	

## Bilan (Passif)

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

(En dirhams)		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
<b>BILAN PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social ou personnel (1)		695 005 807,17		709 066 144,89	
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé					
Capital appelé		168 123 300,00		168 123 300,00	
Dont versé		168 123 300,00		168 123 300,00	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		225 666 999,00		225 666 999,00	
Écarts de réévaluation					
Réserve légale		16 812 330,00		16 812 330,00	
Autres réserves		113 013 980,00		12 140 000,00	
Report à nouveau (2)		185 449 535,89		123 661 850,20	
Résultat en instance d'affectation					
Résultat net de l'exercice (2)		-14 060 337,72		162 661 665,69	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>		<b>695 005 807,17</b>		<b>709 066 144,89</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>		<b>197 823 657,59</b>		<b>204 958 076,75</b>	
Emprunts obligataires		100 000 000,00		150 000 000,00	
Autres dettes de financement		97 823 657,59		54 958 076,75	
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>		<b>183 585 602,94</b>		<b>80 811 369,43</b>	
Provisions pour risques		143 535 713,97		42 182 304,46	
Provisions pour charges		40 049 888,97		38 629 064,97	
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)</b>					
Augmentation des créances immobilisées					
Diminution des dettes de financement					
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>		<b>1 076 415 067,70</b>		<b>994 835 591,07</b>	
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>					
Fournisseurs et comptes rattachés		66 014 659,03		64 217 105,99	
Clients créditeurs, avances et acomptes		2 598 884,96			
Personnel		12 426 373,22		11 650 169,06	
Organismes sociaux		5 434 381,84		5 781 750,77	
État		21 702 380,44		16 102 127,14	
Comptes d'associés		2 632,22		2 632,22	
Autres créanciers		153 000 213,54		2 400 394,62	
Comptes de régularisation passif		2 801 035,35		5 106 340,98	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		<b>118 819 774,63</b>		<b>67 796 517,57</b>	
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (ÉLÉMENTS CIRCULANTS) (H)		<b>2 275 605,39</b>		<b>1 259,05</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H)</b>		<b>385 075 940,62</b>		<b>173 058 297,40</b>	
<b>TRÉSORERIE PASSIF</b>					
Crédits d'escomptes					
Crédits de trésorerie		73 772 768,62		120 134 648,44	
Banques (Soldes créditeurs)		53 006 839,72		101 823 683,88	
<b>TOTAL III</b>		<b>126 779 608,34</b>		<b>221 958 332,32</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL I+II+III</b>		<b>1 588 270 616,66</b>		<b>1 389 852 220,79</b>	



## Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

(En dirhams)				
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024				
NATURE	OPÉRATIONS		TOTALX DE L'EXERCICE	TOTALX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 2 + 1	4
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>613 206 916,60</b>	<b>544 879,49</b>	<b>613 751 796,09</b>	<b>626 048 730,82</b>
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	586 401 552,67	544 879,49	586 946 432,16	592 047 531,52
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>586 401 552,67</b>	<b>544 879,49</b>	<b>586 946 432,16</b>	<b>592 047 531,52</b>
Variation de stocks de produits (1)	2 720 578,24		2 720 578,24	-898 122,62
<b>I Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même</b>	<b>23 235 940,54</b>		<b>23 235 940,54</b>	<b>23 361 030,52</b>
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : transferts de charges	848 845,15		848 845,15	11 538 291,40
<b>Total I</b>	<b>613 206 916,60</b>	<b>544 879,49</b>	<b>613 751 796,09</b>	<b>626 048 730,82</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>327 712 799,15</b>	<b>1 101,04</b>	<b>327 713 900,19</b>	<b>323 856 876,73</b>
Achats revendus(2) de marchandises				
Achats consommés(2) de matières et fournitures	146 873 112,39		146 873 112,39	155 086 423,72
Autres charges externes	65 932 998,83	1 101,04	65 934 099,87	53 361 521,62
<b>II Impôts et taxes</b>	<b>2 722 298,60</b>		<b>2 722 298,60</b>	<b>709 658,05</b>
Charges de personnel	64 248 416,27		64 248 416,27	68 930 663,83
Autres charges d'exploitation	10 400 000,04		10 400 000,04	10 400 000,04
Dotations d'exploitation	37 535 973,02		37 535 973,02	35 368 609,47
<b>Total II</b>	<b>327 712 799,15</b>	<b>1 101,04</b>	<b>327 713 900,19</b>	<b>323 856 876,73</b>
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>285 494 117,45</b>	<b>543 778,45</b>	<b>286 037 895,90</b>	<b>302 191 854,09</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>26 983 209,41</b>	<b>3 403 125,00</b>	<b>30 386 334,41</b>	<b>22 463 912,03</b>
Produits des titres de participations et autres titres immobilisés	1 500,00		1 500,00	28 975,00
Gains de change	3 400 986,65		3 400 986,65	3 519 333,75
<b>IV Intérêts et autres produits financiers</b>	<b>16 788 763,88</b>	<b>3 403 125,00</b>	<b>20 191 888,88</b>	<b>14 665 017,11</b>
Reprises financières : transfert charges	6 791 958,88		6 791 958,88	4 250 586,17
<b>Total IV</b>	<b>26 983 209,41</b>	<b>3 403 125,00</b>	<b>30 386 334,41</b>	<b>22 463 912,03</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>86 633 866,81</b>		<b>86 633 866,81</b>	<b>33 459 188,67</b>
Charges d'intérêts	25 805 859,68		25 805 859,68	19 471 766,09
Pertes de change	3 744 138,05		3 744 138,05	7 120 156,34
<b>V Autres charges financières</b>	<b>57 083 869,08</b>		<b>57 083 869,08</b>	<b>6 867 266,24</b>
Dotations financières	57 083 869,08		57 083 869,08	6 867 266,24
<b>Total V</b>	<b>86 633 866,81</b>		<b>86 633 866,81</b>	<b>33 459 188,67</b>
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-59 650 657,40</b>	<b>3 403 125,00</b>	<b>-56 247 532,40</b>	<b>-10 995 276,64</b>
<b>VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>225 843 460,05</b>	<b>3 946 903,45</b>	<b>229 790 363,50</b>	<b>291 196 577,45</b>

## Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

(En dirhams)				
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024				
NATURE	Opérations		TOTALX DE L'EXERCICE	TOTALX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 2 + 1	4
<b>VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>225 843 460,05</b>	<b>3 946 903,45</b>	<b>229 790 363,50</b>	<b>291 196 577,45</b>
PRODUITS NON COURANTS	5 362 900,36		5 362 900,36	5 242 848,21
Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00		1 000 000,00	2 800 000,00
Subventions d'équilibre				
<b>VIII Reprises sur subventions d'investissement</b>				
Autres produits non courants	929 303,60		929 303,60	833 631,21
Reprises non courantes ; transferts de charges	3 433 596,76		3 433 596,76	1 609 217,00
<b>Total VIII</b>	<b>5 362 900,36</b>		<b>5 362 900,36</b>	<b>5 242 848,21</b>
<b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>169 415 350,58</b>		<b>169 415 350,58</b>	<b>66 748 234,97</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				261 594,27
Subventions accordées				
<b>IX Autres charges non courantes</b>	<b>16 555 321,45</b>		<b>16 555 321,45</b>	<b>17 643 749,66</b>
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	152 860 029,13		152 860 029,13	48 842 891,04
<b>Total IX</b>	<b>169 415 350,58</b>		<b>169 415 350,58</b>	<b>66 748 234,97</b>
<b>X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>-164 052 450,22</b>		<b>-164 052 450,22</b>	<b>-61 505 386,76</b>
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>61 791 009,83</b>	<b>3 946 903,45</b>	<b>65 737 913,28</b>	<b>229 691 190,69</b>
<b>XII IMPOTS SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>79 798 251,00</b>		<b>79 798 251,00</b>	<b>67 029 525,00</b>
<b>XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>-18 007 241,17</b>	<b>3 946 903,45</b>	<b>-14 060 337,72</b>	<b>162 661 665,69</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>645 553 026,37</b>	<b>3 948 004,49</b>	<b>649 501 030,86</b>	<b>653 755 491,06</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>663 560 267,54</b>	<b>1 101,04</b>	<b>663 561 368,58</b>	<b>491 093 825,37</b>
<b>XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>-18 007 241,17</b>	<b>3 946 903,45</b>	<b>-14 060 337,72</b>	<b>162 661 665,69</b>

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de Marchandises ( en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT		
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	612 902 950,94	614 510 439,42
II	3 Ventes de biens et services produits	586 946 432,16	592 047 531,52
	4 Variation des stocks produits	2 720 578,24	-898 122,62
	5 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	23 235 940,54	23 361 030,52
	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	212 807 212,26	208 447 945,34
III	6 Achats consommés de matières et fournitures	146 873 112,39	155 086 423,72
	7 Autres charges externes	65 934 099,87	53 361 521,62
	= VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	400 095 738,68	406 062 494,08
IV	8 + Subventions d'exploitation		
	9 - Impôts et taxes	2 722 298,60	709 658,05
	10 - Charges de personnel	64 248 416,27	68 930 663,83
	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)  OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	333 125 023,81	336 422 172,20
V	11 + Autres produits d'exploitation		
	12 - Autres charges d'exploitation	10 400 000,04	10 400 000,04
	13 + Reprises d'exploitation, transferts de charges	848 845,15	11 538 291,40
	14 - Dotations d'exploitation	37 535 973,02	35 368 609,47
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	286 037 895,90	302 191 854,09
VII	+ RÉSULTAT FINANCIER	-56 247 532,40	-10 995 276,64
VIII	= RÉSULTAT COURANT (+ou-)	229 790 363,50	291 196 577,45
	+ RÉSULTAT NON COURANT	-164 052 450,22	-61 505 386,76
IX	15 - Impôts sur les résultats	79 798 251,00	67 029 525,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-14 060 337,72	162 661 665,69
- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R)			
1	Résultat net de l'exercice	-14 060 337,72	162 661 665,69
	Bénéfice +		162 661 665,69
	Perte -	14 060 337,72	
2	+ Dotations d'exploitation (1)	37 478 373,02	35 311 009,47
3	+ Dotations financières (1)	49 280 000,00	75 307,36
4	+ Dotations non courantes (1)	102 848 682,27	3 795 318,72
5	- Reprises d'exploitation (2)		7 433 287,00
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2)	3 433 596,76	1 609 217,00
8	- Produits des cessions d'immobilisation	1 000 000,00	2 800 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amortissements et des immobilisations cédées		261 594,27
I	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	171 113 120,81	190 262 391,51
10	- Distributions de bénéfices		100 873 980,00
II	= AUTOFINANCEMENT	171 113 120,81	89 388 411,51

## Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHÈSES DES MASSES DU BILAN	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024				
	Exercice	Exercice précédent	Emplois	Ressources	
	b	a	c	d	
Financement permanent	1 076 415 067,70	994 835 591,07		81 579 476,63	
Moins actif immobilisé	1 066 641 004,65	1 054 447 632,13	12 193 372,52		
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	9 774 063,05	-59 612 041,06		69 386 104,11	
Actif circulant	494 210 490,23	307 380 915,12	186 829 575,11		
Moins Passif circulant	384 377 010,60	172 221 399,71		212 155 610,89	
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	109 833 479,63	135 159 515,41		25 326 035,78	
TRÉSORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-100 059 416,58	-194 771 556,47	94 712 139,89		
II. EMPLOIS ET RESSOURCES		Exercice		Exerce précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE					
AUTOFINANCEMENT (A)		171 113 120,81		89 388 411,51	
+ Capacité d'autofinancement		171 113 120,81		190 262 391,51	
- Distributions de bénéfices				100 873 980,00	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		13 378 000,00		2 800 000,00	
+ Cessions d'immobilisations incorporelles					
+ Cessions d'immobilisations corporelles		1 000 000,00		2 800 000,00	
+ Cessions d'immobilisations financières					
+ Récupérations sur créances immobilisées		12 378 000,00			
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS ©					
+ Augmentations de capital, apports					
+ Subvention d'investissement					
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		53 062 065,23		966 073,62	
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)					
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE					
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	107 970 597,54		178 843 943,30		
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	23 044 464,88		21 058 192,75		
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	84 926 132,66		78 535 750,55		
+ Acquisitions d'immobilisations financières			5 000 000,00		
+ Augmentation des créances immobilisées			74 250 000,00		
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)					
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	60 196 484,39		82 231 694,16		
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)					
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	168 167 081,93		261 075 637,46		
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		25 326 035,78		29 405 212,48	
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE	94 712 139,89			197 326 364,81	
TOTAL GÉNÉRAL	262 879 221,82	262 879 221,82	290 480 849,94	290 480 849,94	



## A1. Principales Méthodes d'Évaluation Spécifiques à l'Entreprise

### I- ACTIF IMMOBILISE

#### A- Évaluation à l'entrée

##### 1- Immobilisations en non valeurs

Les immobilisations en non valeurs sont traitées selon les règles habituelles du CGNC.

En 2024, les immobilisations en non-valeurs se composent essentiellement de :

- Frais d'augmentation de capital
- Frais des grosses réparations à répartir sur plusieurs exercices ainsi que les redevances réserves.

##### 2- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de :

###### I.A.2.1. Immobilisations en recherches - développement

A partir de l'exercice 2012, les travaux de recherche sont comptabilisés en charge.

A partir de l'exercice 2023, la CMT a procédé à l'activation des frais de recherche et développement en immobilisations incorporelles au lieu de leur constatation en charges de l'exercice.

L'impact de ce changement de méthode est positif sur le résultat de la société pour un montant de 21 MMAD au 31 décembre 2023 et de 23 MMAD en 2024.

###### I.A.2.2. Brevets, marques, droits et valeurs similaires :

Ce chapitre se constitue de :

- Coût d'acquisition des logiciels informatiques
- Coût d'acquisition des domaines miniers;
- Coût d'acquisition de divers permis de recherche.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

###### I.A.2.3. Fonds commercial :

Représenté par le droit au bail d'un local à usage de dépôt de matériel comptabilisé à son coût d'acquisition historique et ne faisant pas l'objet d'amortissement.

###### I.A.2.4. Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat hors TVA pour des travaux sous traités, et au prix de revient, pour les travaux produits par l'entreprise pour elle-même.

##### 3- Immobilisations corporelles

- Les immobilisations acquises localement sont comptabilisées à leur prix d'achat hors taxes récupérables.
- Les immobilisations importées sont comptabilisées à leur prix d'achat en devises converti au cours de la DUM par crédit documentaire majoré des frais d'approche hors taxes récupérables.
- Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même sont valorisées au coût direct tiré de la comptabilité analytique à l'exclusion de toute quote-part de frais de siège ou frais administratifs.
- Les immobilisations en cours sont comptabilisées à leur prix d'achat hors TVA.
- Les immobilisations acquises gratuitement sont évaluées à leur valeur vénale.

##### 4- Immobilisations financières

Se composent de :

- Prêts au personnel pour l'accession à la propriété;
- Prêts aux filiales et aux associés;
- Dépôts et cautionnements;
- Titres de participations;

et sont valorisées comme suit :

- Les prêts au personnel sont comptabilisés au nominal. Le principal inclus dans les échéances périodiques est déduit au fur et à mesure des remboursements.
- Les prêts aux filiales et à la société mère sont également comptabilisés au nominal.
- Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés selon les montants versés en principal.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à la valeur de souscription.

### B- Corrections des valeurs

#### 1- Méthodes d'amortissements

- Les immobilisations en non valeurs sont amorties de manière linéaire sur cinq ans selon les principes du CGNC.
- Les logiciels informatiques sont amortis au taux linéaire de 20 % à compter de leur mise en service.
- Les coûts d'acquisitions des domaines miniers sont amortis de manière linéaire au taux de 5%.
- Grille d'amortissement des immobilisations corporelles :

Système d'amortissement : Linéaire

Taux applicables :

- \* Terrains 0
- \* Bâtiments industriels 5%
- \* Bâtiments administratifs 5%
- \* Bâtiments légers 10%
- \* Bâtiments à usage de logement 5%
- \* Matériel industriel (Lourd) 16,67%
- \* Matériel industriel (Léger) 10%
- \* Matériel de transport (Lourd) 16,67%
- \* Matériel de transport (Léger) 25%
- \* Petits outillages 33.33%
- \* Matériel et mobilier de bureau 10%
- \* Matériel informatique 20%
- \* Travaux miniers d'ossature 5%
- \* Creusement de puits d'accès 5%
- \* Galerie, cheminées, Armement et Chevalement Puits 10%

#### 2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

##### I.B.2.1. Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Non Applicables

##### I.B.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

- Les dépréciations des prêts aux filiales sont estimées après analyse de la situation financière de la filiale et des possibilités de récupération.
- Les dépréciations des titres de participations sont évaluées sur la base des situations nettes à la fin de l'exercice et de l'appréciation de la valeur des sociétés concernées.

#### 3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du dernier cours de change connu à la clôture de l'exercice.

## II- ACTIF CIRCULANT

#### A- Évaluation à l'entrée

##### 1- Stocks

Composition :

- Pièces de rechange,
- Consommables,
- Minerai tout venant (brut),
- Minerai marchand (concentré de plomb et de zinc),

Règles d'évaluation :

- Les pièces de rechange et consommables stockées au magasin sont valorisées au prix de revient moyen pondéré.
- Le minerai tout-venant est valorisé mensuellement au coût total de production à l'exception des frais de la laverie pour le traitement des minerais, et des frais généraux du siège social.
- Le minerai marchand (concentré de Plomb, de Zinc) est valorisé mensuellement au Prix de Revient moyen pondéré à l'exclusion des frais du siège social, des frais financiers et de la sous activité s'il y a lieu.

## 2- Créances

### Créances sur ventes de minerai

Les ventes de minerai font l'objet d'une facturation provisoire sur la base des éléments du contrat (courset teneurs provisoires). Selon les informations disponibles le jour de l'arrêt, en l'absence d'une facturation définitive, une ré-estimation est établie en tenant compte du principe de prudence. Une fois tous les éléments constitutifs du prix de vente sont connus, la facture définitive est établie et comptabilisée au cours de l'exercice de vente.

Conformément au principe de prudence reproduit dans une procédure interne de la société, les factures définitives établies après la date de clôture et les réestimations des factures provisoires à la date du 31 janvier sont toutes comptabilisées, avec le cours des métaux définitifs et les teneurs minimales réalisées au cours de l'année.

Le chiffre d'affaires de la société CMT est basé sur une facturation provisoire qui est régularisée dès que tous les éléments définitifs constituant le prix sont connus (cotation du minerai ou teneur).

A la date de notre intervention, aucune facturation définitive n'est intervenue. Cependant, selon nos discussions avec le management, aucune variation des éléments variables (teneur et parité) pouvant avoir un impact significatif n'est anticipée.

### Couverture sur ventes de minerai

Dans le cadre de son activité commerciale, la société CMT contracte des instruments financiers du type SWAP ou SWAP participatif avec les banques AWB et BMCE.

Ces SWAP couvrent CMT contre une chute brutale des cours de minerais, ou au contraire, obligent CMT à payer aux banques le reliquat si les cours sont en hausse, et ce, sur la base d'une quantité sous-jacente prédéfinie par les 2 parties (banque et CMT) et d'un cours sous-jacent (prédéfini également).

### Autres créances :

Les autres créances de l'actif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### 3- Titres et valeurs de placement

Les valeurs de placement constituées de D.A.T. et de placements monétaires sont valorisées à leur prix de souscription.

## B- Création des valeurs

### 1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

#### II.B.1.1. Dépréciation des pièces de rechange et consommables

Les articles non mouvementés depuis 5 ans et plus sont intégralement dépréciés. Certaines pièces de rechange jugées stratégiques peuvent faire exception à cette règle.

Les stocks non réutilisables aux centres de Touissit sont dépréciés en totalité

#### II.B.1.2. Dépréciation du minerai marchand

Lorsque le prix de vente est inférieur au prix de revient moyen pondéré, la différence est constatée en dépréciation intégrale avec actualisation de la provision à la clôture de chaque exercice.

#### II.B.1.3. Dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation créances clients sont calculées en fonction de la perte probable future.

### 2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les dettes sont converties au cours de change du dirham au 31 décembre.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges.

Les gains de change latent ne sont pas intégrés aux résultats.

## III- FINANCEMENT PERMANENT

### 1- Méthodes de réévaluation

Non applicable.

### 2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Composition :

- Provision pour Fonds Social,

### Evaluation

Ces provisions sont calculées selon les dispositions fiscales en vigueur.

### 3- Dettes de financement permanent

Sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### 4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

- Provisions pour dégâts de terrain:

Il s'agit de provisions constituées pour faire face au risque encouru résultant des éventuels dégâts causés par les sondages réalisés sur les terrains des riverains.

- Provisions pour aide au départ à la retraite:

### Principe

La société assure à l'ensemble du personnel à l'occasion de sa mise en retraite une indemnité dite : aide au départ à la retraite (IDR). Le régime de cette prestation est défini par les conventions internes arrêtées avec les représentants du personnel et complétées par des notes de services de la Direction Générale.

L'âge officiel de départ en retraite est fixé à :

55 ans pour le personnel ayant travaillé au moins 5 ans au Fond,

60 ans pour le reste du personnel.

### Evaluation

Le mode de calcul de l'IDR diffère selon la catégorie des bénéficiaires et de leur date d'embauche.

- L'IDR acquise à la fin de chaque période est évaluée individuellement agent par agent par application de formules propres à sa catégorie. Le calcul concerne l'ensemble du personnel présent en service à la date de clôture.

- Provision pour couverture et reboisement de la digue à stérile: Elle est constituée pour faire face à la reconstitution des sites suite à la fermeture de la mine et à la protection de l'environnement des sites de Touissit et de Tighza.

### 5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non appliquées.

## IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

### 1- Dettes du passif circulant

- Les dettes du passif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.
- Les dettes étrangères sont actualisées sur la base du dernier cours de change connu à la fin d'année.

### 2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Non applicable.

### 3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non applicable.

## V- TRÉSORERIE

### 1- Trésorerie - Actif

La trésorerie actif est comptabilisée à sa valeur nominale.

## 2- Trésorerie - Passif

La trésorerie passif est comptabilisée à sa valeur nominale.

## 3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Non applicable

## VI. RÉSERVES RÉGLEMENTÉES

### Composition :

- Réserve obligatoire d'investissement
- Réserve P/Fonds Social

### RÉSERVE P/FONDS SOCIAL

La part de la provision pour reconstitution de gisement destinée à l'alimentation du fonds social est constituée à la clôture de chaque exercice et est employée, dans un délai de 10 mois suivant la date de clôture de cet exercice, à la souscription de bons de Trésor à 12 mois.

La souscription des bons de Trésor est renouvelée à l'échéance de ceux-ci par l'établissement bancaire dépositaire.

La Société affecte en fin d'année la provision pour alimentation du fonds social au compte de réserve dit « Fonds Social ».

Ces réserves ne peuvent être ni distribuées, ni incorporées au capital social ou utilisées à résorber totalement ou partiellement le déficit comptable.

Par ailleurs, en cas de fermeture de la mine ou de cessation de l'activité de l'entreprise minière, le fonds provenant de la réalisation des bons de Trésor acquis en emploi des sommes imputées en fonds social, doivent être utilisés intégralement pour la couverture des indemnités de licenciement du personnel salarié de l'entreprise. Ces indemnités sont constatées dans les charges spécifiques de l'exercice.»

## A1 bis Événements significatifs de l'exercice

### a) Suspicion d'agissement frauduleux

La société a, courant l'exercice 2023, recueilli des témoignages qui l'ont conduit à entamer une investigation quant à l'existence d'agissements frauduleux réalisés au sein de l'entreprise.

La Compagnie a lancé des travaux d'inspection pour la réalisation d'un état des lieux de la suspicion d'agissements frauduleux et pour évaluer le manque à gagner éventuel.

Nous avons précédemment confirmé l'absence d'impact au titre de l'exercice comptable clôturé en 2023. Consciente de la nécessité d'améliorer son dispositif de contrôle interne, la société a pris les mesures nécessaires dans ce sens.

Courant l'année 2024, nous avons mandaté un cabinet externe afin d'examiner plusieurs aspects du dispositif de contrôle interne mis en place par notre société notamment au sein des sites miniers de Tighza.

Les principales conclusions issues de ce travail sont les suivantes :

- Correspondance entre les sorties de stocks de tout-venants et de concentrés de Plomb & Zinc argentifères avec les ventes de minerais: Le rapprochement réalisé n'a mis en évidence aucune anomalie majeure. Le bilan-matière intégrant le stock initial, la production, les ventes et le stock final s'est révélé cohérent dans son ensemble.
- Respect des procédures d'achat auprès des fournisseurs : L'audit n'a relevé aucun manquement significatif. Les pièces justificatives sont dûment conservées, témoignant d'un suivi rigoureux des étapes du processus d'achat.

À la lumière de ces éléments, les soupçons initiaux de fraude ne trouvent plus de fondement suffisant. Sur la base des informations actuellement disponibles, la Compagnie Minière de Touissit n'envisage pas d'initier de procédure judiciaire, faute d'éléments concrets venant étayer les allégations de fraude.

### b) Inventaire physique des immobilisations corporelles

Courant l'exercice 2024, la société CMT S.A a démarré un inventaire physique des immobilisations corporelles qui sera poursuivi et complété au cours de l'exercice 2025. À ce stade, nous n'avons pas identifié d'écart

significatif avec les comptes de la société au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les immobilisations corporelles en cours s'élèvent à 356,5 MMAD au 31 décembre 2024. Il s'agit de travaux engagés par la société et qui ne présentent aucune problématique particulière. La société CMT S.A va procéder également au cours de l'exercice 2025 à la réalisation d'une étude permettant de déterminer l'activation en immobilisations corporelles d'une partie ou de la totalité de ces immobilisations. Nous n'anticipons pas d'impact significatif sur les comptes à la suite de la mise en œuvre et finalisation de ces actions.

## A2 État des Dérogations

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
<b>INDICATION DES DEROGATIONS</b>		
<b>I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	<b>N é a n t</b>	
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

## A3 État des Changements de Méthodes

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
<b>I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'ÉVALUATION</b>		
<b>N é a n t</b>	<b>N é a n t</b>	<b>N é a n t</b>
<b>II CHANGEMENT AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION</b>		
<b>N é a n t</b>	<b>N é a n t</b>	<b>N é a n t</b>

## B1 Détail des Non-Valeurs

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte Principal	Intitulé	Montant
<b>211</b>	<b>FRAIS PRELIMINAIRES</b>	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalable au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
<b>212</b>	<b>CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>24 609 772,14</b>
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	237 322,00
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	24 372 450,14
<b>213</b>	<b>PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	
2130	Primes de remboursements des obligations	
<b>TOTAL</b>		<b>24 609 772,14</b>



## B2 Tableau des Immobilisations autres que Financières

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>24 609 772,14</b>						<b>24 609 772,14</b>
* Frais préliminaires							
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 609 772,14						24 609 772,14
* Primes de remboursement des obligations							
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>185 993 637,05</b>	<b>16 102 561,79</b>	<b>6 941 903,09</b>				<b>209 038 101,93</b>
* Immobilisation en recherche et développement	154 218 826,24						154 218 826,24
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 306 618,49						10 306 618,49
* Fonds commercial	60 000,00						60 000,00
* Autres immobilisations incorporelles	21 408 192,32	16 102 561,79	6 941 903,09				44 452 657,20
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 060 337 479,29</b>	<b>68 632 095,21</b>	<b>16 294 037,45</b>	<b>12 397 380,17</b>	<b>3 367 564,92</b>	<b>12 397 380,17</b>	<b>1 141 896 047,03</b>
* Terrains	3 123 649,00						3 123 649,00
* Constructions	369 023 981,92	8 892 319,52		9 431 779,07			387 348 080,51
* Installat techniques, matériel et outillage	279 707 224,56	6 891 228,05		2 965 601,10	3 367 564,92		286 196 488,79
* Matériel de transport	101 651 133,58	1 160 000,00					102 811 133,58
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	5 785 064,14	90 100,17					5 875 164,31
* Autres immobilisations corporelles							
* Immobilisations corporelles en cours	301 046 426,09	51 598 447,47	16 294 037,45			12 397 380,17	356 541 530,84
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 270 940 888,48</b>	<b>84 734 657,00</b>	<b>23 235 940,54</b>	<b>12 397 380,17</b>	<b>3 367 564,92</b>	<b>12 397 380,17</b>	<b>1 375 543 921,10</b>

## B2 (bis) Tableau des Amortissements

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	Cumul début exercice		Dotation de l'exercice		Amortissement sur les immobilisations sorties		Cumul d'amortissement en fin d'exercice	
	1	2	3	4	5	6	7	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>17 650 749,54</b>	<b>4 585 022,60</b>					<b>22 235 772,14</b>	
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	17 650 749,54	4 585 022,60					22 235 772,14	
* Primes de remboursement des obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>161 537 701,09</b>	<b>303 658,38</b>					<b>161 841 359,47</b>	
* Immobilisation en recherche et développement	153 128 896,57	65 796,00					153 194 692,57	
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	8 408 804,52	237 862,38					8 646 666,90	
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>618 382 570,66</b>	<b>29 230 544,04</b>	<b>3 367 564,92</b>				<b>644 245 549,78</b>	
* Terrains	67 929,00						67 929,00	
* Constructions	275 599 894,14	16 922 552,58					292 522 446,72	
* Installations techniques; matériel et outillage	239 831 611,45	10 663 104,00	3 367 564,92				247 127 150,53	
* Matériel de transport	98 501 372,40	1 322 321,21					99 823 693,61	
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 381 763,67	322 566,25					4 704 329,92	
* Autres immobilisations corporelles								
* Immobilisations corporelles en cours								
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>797 571 021,29</b>	<b>34 119 225,02</b>	<b>3 367 564,92</b>				<b>828 322 681,39</b>	



### B3 Tableau des Plus ou Moins Values sur Cessions ou Retraits d'Immobilisations

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
31/12/2024	23321300	2 219 654,26	2 219 654,26	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
31/12/2024	23321320	472 669,09	472 669,09	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
31/12/2024	23321300	675 241,57	675 241,57	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
<b>Total</b>		<b>3 367 564,92</b>	<b>3 367 564,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

### B4 Tableau des Titres de Participation

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
SAAP S.A.	5300317	ATELIER MÉCANIQUE	300 000,00	100,00	100 000,00	0,00	31/12/2024	-5 228 920,80	-117 600,00	0,00
AGUEDAL S.A.R.L	1000017	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE	100 000,00	40,00	8 217 560,00	0,00	31/12/2024	-16 276 597,00	-395 000,00	0,00
DAFIR S.A.R.L	1000019	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE	4 642 600,00	80,00	3 714 000,00	0,00	31/12/2024	-547 967,21	-30 600,00	0,00
FODERIE PZ S.A.	0	MÉTALLURGIE	63 000 000,00	0,04	12 090 434,00	0,00	31/12/2024	0,00	0,00	0,00
STE DE PORT NEMOURS S.A.	0	PORT	2 000 000,00	7,25	145 000,00	0,00	31/12/2024	0,00	0,00	0,00
MINREX	40469093	RECHERCHE MINIÈRE	300 000,00	100,00	300 000,00	300 000,00	31/12/2024	-2 203 918,39	-167 872,66	0,00
JOINTE VENTURE AMG/CMT (SEP)	0	RECHERCHE MINIÈRE	91 990 272,00	50,00	49 280 000,00	0,00	31/12/2024	89 877 308,06	-56 108,35	0,00
AUPLATA MINING GROUPE AMG	0	RECHERCHE ET EXPLOITATION MINIÈRE	2 480 212,31	0,21	99 644 917,28	89 538,85	31/12/2021	76 633 048,64	5 500 559,73	0,00
COMPAGNIE MINIERE DE CUIVRE	53991819	Mines ou minières (Exploitant de mines)	5 000 000,00	100,00	5 000 000,00	5 000 000,00	31/12/2024	2 586 912,56	-2 313 087,44	0,00
TOUSSIT INTERNATIONAL CORPORATION	2222	COMPAGNIE MINIÈRE	200 000 000,05	100,00	200 000 000,05	200 000 000,05	31/12/2024	188 607 591,67	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>369 813 084,36</b>	<b>—</b>	<b>378 491 911,33</b>	<b>205 389 538,90</b>	<b>—</b>	<b>333 447 457,53</b>	<b>2 420 291,28</b>	<b>0,00</b>

### B5 Tableau des Provisions

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES		MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	133 541 901,95		49 280 000,00				182 821 901,95
2. Provisions réglementées							
3. Provisions durables pour risques et charges	80 811 369,43	3 359 148,00		102 848 682,27		3 433 596,76	183 585 602,94
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>214 353 271,38</b>	<b>3 359 148,00</b>	<b>49 280 000,00</b>	<b>102 848 682,27</b>		<b>3 433 596,76</b>	<b>366 407 504,89</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	23 254 965,52	57 600,00					23 312 565,52
5. Autres Provisions pour risques et charge	67 796 517,57		7 803 869,08	50 011 346,86		6 791 958,88	118 819 774,63
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie							
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>91 051 483,09</b>	<b>57 600,00</b>	<b>7 803 869,08</b>	<b>50 011 346,86</b>		<b>6 791 958,88</b>	<b>142 132 340,15</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>305 404 754,47</b>	<b>3 416 748,00</b>	<b>57 083 869,08</b>	<b>152 860 029,13</b>		<b>6 791 958,88</b>	<b>508 539 845,04</b>



## B6 Tableau des Créances

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>De l'Actif Immobilisé</b>	<b>323 741 455,56</b>	<b>323 741 455,56</b>				<b>1 723 433,20</b>	<b>312 320 000,00</b>	
- Prêts immobilisés	311 878 800,20	311 878 800,20					311 875 000,00	
- Autres créances financières	11 862 655,36	11 862 655,36				1 723 433,20	445 000,00	
<b>De l'actif circulant</b>	<b>437 392 762,98</b>		<b>433 807 778,22</b>	<b>3 584 984,76</b>	<b>318 424 339,64</b>	<b>67 570 662,76</b>	<b>225 800 487,36</b>	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	3 411 251,97		1 243 770,12	2 167 481,85	476 583,15			
- Clients et comptes rattachés	320 046 034,75		320 046 034,75		317 947 756,49	10 000,00	181 427 312,59	
- Personnel	1 378 004,11		1 378 004,11					
- État	67 432 172,76		67 432 172,76			67 432 172,76		
- Comptes d'associés	36 592 625,00		36 592 625,00				36 592 625,00	
- Autres débiteurs	8 147 052,68		6 729 549,77	1 417 502,91		128 490,00	7 780 549,77	
- Compte de régularisation actif	385 621,71		385 621,71					
<b>TOTAUX</b>	<b>761 134 218,54</b>	<b>323 741 455,56</b>	<b>433 807 778,22</b>	<b>3 584 984,76</b>	<b>318 424 339,64</b>	<b>69 294 095,96</b>	<b>538 120 487,36</b>	

## B7 Tableau des Dettes

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>197 823 657,59</b>	<b>137 054 693,52</b>	<b>60 768 964,07</b>					
- Emprunts obligataires	100 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00					
- Autres dettes de financement	97 823 657,59	87 054 693,52	10 768 964,07					
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>263 980 560,60</b>		<b>258 062 909,37</b>	<b>5 917 651,23</b>	<b>19 935 539,86</b>	<b>29 883 151,33</b>	<b>167 561 794,21</b>	
- Fournisseurs et comptes rattachés	66 014 659,03		60 099 640,02	5 915 019,01	19 935 539,86	2 746 389,05	12 021 076,82	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	2 598 884,96		2 598 884,96				2 598 884,96	
- Personnel	12 426 373,22		12 426 373,22					
- Organismes sociaux	5 434 381,84		5 434 381,84			5 434 381,84		
- État	21 702 380,44		21 702 380,44			21 702 380,44		
- Comptes d'associés	2 632,22		0,00	2 632,22				
- Autres créanciers	153 000 213,54		153 000 213,54				152 941 832,43	
- Comptes de régularisation - Passif	2 801 035,35		2 801 035,35					
<b>TOTAUX</b>	<b>461 804 218,19</b>	<b>137 054 693,52</b>	<b>318 831 873,44</b>	<b>5 917 651,23</b>	<b>19 935 539,86</b>	<b>29 883 151,33</b>	<b>167 561 794,21</b>	

**B8 Tableau des sûretés Réelles Données ou Reçues**

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sûreté donnée
Sûreté donnée		Néant			
Sûreté reçue		Néant			

**B9 Engagements Financiers Recus ou donnés Hors opérations de Crédit-Bail**

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagement donné		
Engagement reçu		

**B10 Tableau des Biens en Crédit-Bail**

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin du contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
location véhicule	01/12/2020	48	238 495,00	48	203 396,03	60 469,09	0,00	0,00	2 002,45	
location construction	01/11/2020	120	18 475 518,09	120	7 073 760,42	2 233 819,08	2 233 819,08	10 796 792,22	1 847 551,81	
location véhicule	15/02/2023	48	827 508,02	48	176 533,28	192 581,76	192 581,76	208 630,24	6 895,90	
<b>Total</b>			<b>19 541 521,11</b>	—	<b>7 453 689,73</b>	<b>2 486 869,93</b>	<b>2 426 400,84</b>	<b>11 005 422,46</b>	<b>1 856 450,16</b>	—

## B11 Détail des Postes du C.P.C.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
611	<b>611 - Achats revendus de marchandises</b>		
	* Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises (±)		
	<b>Total</b>		
612	<b>612 - Achats consommés de matières et fournitures</b>	<b>146 873 112,39</b>	<b>155 086 423,72</b>
	* Achat de matières premières		
	*Variation des stocks de matières premières (+/-)	-9 431 216,20	
	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	77 677 063,81	74 341 209,94
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	1 824 677,78	4 290 234,59
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	34 863 070,95	34 705 352,82
	* Achats de travaux, études et prestations de services	41 939 516,05	41 749 626,37
	<b>Total</b>	<b>146 873 112,39</b>	<b>155 086 423,72</b>
613/614	<b>613/614 - *Autres charges externes</b>	<b>65 934 099,87</b>	<b>53 361 521,62</b>
	* Locations et charges locatives	405 919,09	255 521,30
	* Redevances de crédit-bail	2 486 869,93	2 476 318,64
	* Entretien et réparations	4 263 462,33	13 232 120,69
	* Primes d'assurances	2 076 047,03	1 171 285,60
	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	23 627 158,11	9 781 404,25
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 531 217,34	5 483 443,47
	* Redevances pour brevets, marques, droits.....	20 000,00	28 333,31
	* Transports	13 287 744,35	14 830 482,91
	* Déplacements, missions et réceptions	2 988 734,87	3 539 342,43
	* Reste du poste des autres charges externes	2 246 946,82	2 563 269,02
	<b>Total</b>	<b>65 934 099,87</b>	<b>53 361 521,62</b>
617	<b>617 - * Charges de personnel</b>	<b>64 248 416,27</b>	<b>68 930 663,83</b>
	* Rémunération du personnel	46 065 231,69	49 554 685,17
	* Charges sociales	15 613 312,54	16 433 487,73
	* Reste du poste des charges de personnel	2 569 872,04	2 942 490,93
	<b>Total</b>	<b>64 248 416,27</b>	<b>68 930 663,83</b>
618	<b>618 - Autres charges d'exploitation</b>	<b>10 400 000,04</b>	<b>10 400 000,04</b>
	* Jetons de présence	10 400 000,04	10 400 000,04
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	<b>Total</b>	<b>10 400 000,04</b>	<b>10 400 000,04</b>
638	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
	638 * Autres charges financières		
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières		
	<b>TOTAL</b>		
658	<b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>16 555 321,45</b>	<b>17 643 749,66</b>
	658 - Autres charges non courantes	16 555 321,45	17 643 749,66
	* Pénalités sur marchés et débits		
	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	14 102 873,68	15 635 877,08
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	2 452 447,77	1 507 872,58
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes		500 000,00
	<b>Total</b>	<b>16 555 321,45</b>	<b>17 643 749,66</b>

## B11(bis) Détail des Postes du C.P.C.(suite)

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
711	<b>Ventes de marchandises</b>		
	Ventes de marchandises au Maroc		
	Ventes de marchandises à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises		
	<b>Total</b>		
712	<b>Ventes de biens et services produits</b>	<b>586 946 432,16</b>	<b>592 047 531,52</b>
	Ventes de biens au Maroc		
	Ventes de biens à l'étranger	571 700 959,36	578 772 052,55
	Ventes des services au Maroc	280 496,36	3 875 971,15
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits..		
	Reste du poste des ventes et services produits	14 964 976,44	9 399 507,82
	<b>Total</b>	<b>586 946 432,16</b>	<b>592 047 531,52</b>
713	<b>Variation des stocks de produits</b>	<b>2 720 578,24</b>	<b>-898 122,62</b>
	Variation des stocks des biens produits (+/-)	3 697 650,46	-1 340 938,33
	Variation des stocks des services produits (+/-)		
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)	-977 072,22	442 815,71
	<b>Total</b>	<b>2 720 578,24</b>	<b>-898 122,62</b>
718	<b>Autres produits d'exploitation</b>		
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers		
	<b>Total</b>		
719	<b>Reprises d'exploitation transferts de charges</b>	<b>848 845,15</b>	<b>11 538 291,40</b>
	Reprises		7 433 287,00
	Transferts de charges	848 845,15	4 105 004,40
	<b>Total</b>	<b>848 845,15</b>	<b>11 538 291,40</b>
738	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
	<b>Intérêts et autres produits financiers</b>	<b>20 191 888,88</b>	<b>14 665 017,11</b>
	Intérêts et produits assimilés	16 788 763,88	13 828 333,30
	Revenus des créances rattachées à des participations		
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		836 683,81
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers	3 403 125,00	
	<b>Total</b>	<b>20 191 888,88</b>	<b>14 665 017,11</b>

**B12 Passage du Résultat Net Comptable au Résultat Net Fiscal** Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INTITULÉ	MONTANT (+)	MONTANT (-)
<b>I. RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>		
Bénéfice net		
Perte nette		14 060 337,72
<b>II. RÉINTEGRATIONS FISCALES</b>	<b>301 114 755,55</b>	
<b>RÉINTEGRATIONS FISCALES COURANTES</b>	<b>235 773 520,99</b>	
AMORTISSEMENTS VÉHICULES DE TOURISME	54 736,60	
PROVISION INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE	561 124,00	
PROVISION MALADIE PROFESSIONNELLE	2 798 024,00	
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION CRÉANCES FILIALES	57 600,00	
IS ANNÉE 2024	79 798 251,00	
CHARGES EXERCICES ANTÉRIEURS	948 180,00	
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	2 275 605,39	
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION JOINT-VENTURE JV	49 280 000,00	
PROVISION POUR RISQUE	100 000 000,00	
<b>RÉINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES</b>	<b>65 341 234,56</b>	
PROVISION CHARGE ENVIRONNEMENT	1 000 000,00	
PROVISION REJETS TVA	11 346,86	
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ SUR LES BÉNÉFICES	13 789 176,00	
TAXE HABITATION TOUISSIT	115 692,14	
PÉNALITÉ ET AMENDES	425 019,56	
PROVISION OFFICE DES CHANGES	50 000 000,00	
<b>III. DÉDUCTIONS FISCALES</b>		<b>641 037,07</b>
<b>DÉDUCTIONS FISCALES COURANTES</b>		<b>2 759,05</b>
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION		1 500,00
ÉCART DE COVERSION PASSIF 2023		1 259,05
<b>DÉDUCTIONS FISCALES NON COURANTES</b>		<b>638 278,02</b>
REPRISE SUR PROVISION ENVIRONNEMENT		140 300,02
REPRISE PROVISION MALADIE RETRAITE CADRES		497 978,00
<b>Total</b>	<b>301 114 755,55</b>	<b>14 701 374,79</b>
<b>IV. RÉSULTAT BRUT FISCAL</b>		
BÉNÉFICE BRUT SI T1> T2 (A)	286 413 380,76	
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
<b>V. REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)</b>		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
<b>VI - RÉSULTAT NET FISCAL</b>		
. Bénéfice net fiscal ( A - C ) (OU)	286 413 380,76	
. Déficit net fiscal (B)		
<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS</b>		
<b>VIII. CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

**B13 Détermination du Résultat Courant Après Impôts** Du 01/01/2024 au 31/12/2024

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.P.C (+/-)	229 790 363,50
Réintégrations fiscales sur opérations courantes ( + )	235 773 520,99
Déductions fiscales sur opérations courantes ( - )	2 759,05
<b>Résultat courant théoriquement imposable ( = )</b>	<b>465 561 125,44</b>
Impôt théorique sur résultat courant ( - )	101 849 771,75
<b>Résultat courant après impôts ( = )</b>	<b>127 940 591,75</b>

**B14 Détail de La Taxe sur La Valeur Ajoutée** Du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
<b>A. T.V.A. Facturée</b>	<b>14 120 130,65</b>	<b>8 688 659,32</b>	<b>5 784 904,00</b>	<b>17 023 885,97</b>
<b>B. T.V.A. Récupérable</b>	<b>11 344 853,19</b>	<b>50 873 727,23</b>	<b>39 431 274,90</b>	<b>22 787 305,52</b>
sur charges	9 169 914,02	34 684 942,78	29 053 299,40	14 801 557,40
sur immobilisations	2 174 939,17	16 188 784,45	10 377 975,50	7 985 748,12
<b>C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A - B)</b>	<b>2 775 277,46</b>	<b>-42 185 067,91</b>	<b>-33 646 370,90</b>	<b>-5 763 419,55</b>

**B15 PASSIF EVENTUEL** Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF EVENTUEL
<p>Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur le Revenu (IR) et des droits d'enregistrement et de timbre (DE) des exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.</p> <p>Les déclarations au titre de la CNSS des exercices 2021 à 2024, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.</p> <p>En relation avec le contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, le conseil d'administration a décidé la dotation de provision complémentaire pour couvrir le risque inhérent au contentieux l'opposant la société à l'office des changes pour un montant de 50 millions de dirhams portant ainsi la provision globale à 105 millions de dirhams.</p> <p>Le Conseil d'administration de la CMT a décidé par prudence, et dans l'attente de l'évaluation de la situation de la JV CMT-AMG par un expert indépendant prévue courant 2025, de doter une provision pour dépréciation de la participation de la CMT dans la SEP, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, équivalente à 100% de l'apport de la CMT dans la JV.</p> <p>En relation avec le contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes, l'administration des douanes a en date du 19 octobre 2023 déposé à l'encontre de la CMT une plainte pour les infractions de défaut de rapatriement pour un montant de 115 649 533,21 MAD et de transfert de fonds pour un montant de 271 735 012,50, incriminant des opérations relevées courant la période 2012-2022. A ce jour le dossier est pendant devant le tribunal correctionnel de la ville de Casablanca.</p> <p>une plainte pénale près du Procureur du Roi du tribunal correctionnel de Casablanca pour le défaut de rapatriement des produits d'exportation au titre de l'année 2023 pour un montant de 13 717 041,98 Euros et encaissement à l'étranger, a été déposée à l'encontre de la CMT et de son ancien Président Directeur Général. A ce jour le dossier est pendant devant le tribunal correctionnel de la ville de Casablanca.</p> <p>A ce jour, l'Administration des Douanes a opéré deux saisies conservatoires sur le registre de commerce de la société, pour des montants respectivement de 2 324 307 274,26 MAD au titre du premier contentieux et de 827 787 819,18 MAD au titre du deuxième contentieux.</p>



## C1 Capital Social

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Principaux associés		Ident. Fiscal	N° C.N.I.	N° C.E.	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nomin. de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom	Associés					Ex. N - 1	Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
	OSEAD MINING MAROC	1106451			88-90, Rue Larbi DOGHMI 3 <sup>ème</sup> étage – 20000 CASABLANCA	622 685	622 690	100	62 269 000,00	62 269 000,00	62 269 000,00
Flottant à la bourse de Casablanca	Flottant à la bourse de Casablanca	000000			Bourse de Casablanca	1 058 528	787 464	100	78 746 400,00	78 746 400,00	78 746 400,00
M. LUC GERARD				EP993707	CR2 N° 111-70 BOGOTA D.C. COLOMBIA	5	5	100	500,00	500,00	500,00
	AUPLATA MINING GROUP	2222			ZONE INDUSTRIELLE DEGRAD CANNES 97354 REMIRE-MONTJOLY France	5	0	100	0,00	0,00	0,00
M. Mohamed OURRIBAN			I124165		Lotissement Al Khalil - Askejour n° 13 L'Mhamid	5	0	100	0,00	0,00	0,00
M. Amin ABRAK			L180591		N° 37, Rue Ifrane Hay Essalam Casablanca	5	0	100	0,00	0,00	0,00
Hassan BOULAKNADAL			BJ79176		1 Rue Ibnou Chakir Maarif Casablanca	0	5	100	500,00	500,00	500,00
German Chaparro				X3013919	GENEVE SUISSE	0	5	100	500,00	500,00	500,00
	CIMR	40246524			100, Bd Abdelmoumen, Casablanca	0	271 064	100	27 106 400,00	27 106 400,00	27 106 400,00
<b>Total</b>						<b>1 681 233</b>	<b>1 681 233</b>	<b>–</b>	<b>168 123 300,00</b>	<b>168 123 300,00</b>	<b>168 123 300,00</b>

## C2 Tableau d'Affectation des Résultats Intervenues au cours de l'Exercice

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

A. ORIGINE DES RÉSULTATS À AFFECTER			MONTANT	B. AFFECTATION DES RÉSULTATS		MONTANT
05/12/2024	Décision du			Réserve légale		
Report à nouveau			123 661 850,20	Autres réserves		100 873 980,00
Résultats nets en instance d'affectation				Tantièmes		
Résultat net de l'exercice			162 661 665,69	Dividendes		
Prélèvements sur les réserves				Autres affectations		
Autres prélèvements				Report à nouveau		185 449 535,89
<b>TOTAL A</b>			<b>286 323 515,89</b>	<b>TOTAL B</b>		<b>286 323 515,89</b>

## C3 Résultats et autres Éléments Caractéristiques de l'Entreprise au cours des Trois Derniers Exercices

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Nature des Indications	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<b>SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	635 734 414,00	702 107 122,29	692 631 807,17
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	591 886 291,27	592 047 531,52	586 946 432,16
2. Résultat avant impôts	265 017 696,63	229 691 190,69	65 737 913,28
3. Impôts sur les résultats	59 944 735,00	67 029 525,00	79 798 251,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	147 948 504,00	100 873 980,00	
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	48 415 198,57	152 614 180,20	315 275 845,89
<b>RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)</b>			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	121,98	123,59	-8,36
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	88,00	60,00	
<b>PERSONNEL</b>			
Montant des salaires bruts de l'exercice	40 857 132,67	49 554 685,17	46 065 231,69
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	378	385	413



## C4 Tableau des Opérations en Devises Comptabilisées pendant l'Exercice

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Nature	Entrée Contre Valeur en Dirhams	Sortie Contre Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		4 305 752,21
- Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		
<b>Produits</b>	<b>572 245 838,85</b>	
Produits d'exploitation	572 245 838,85	
<b>Charges</b>		<b>14 724 555,62</b>
Charges d'exploitation		14 724 555,62
<b>TOTAL DES ENTRÉES</b>	<b>572 245 838,85</b>	
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		<b>19 030 307,83</b>
<b>BALANCE DEVICES</b>		<b>553 215 531,02</b>
<b>TOTAL ( ÉGALITÉ )</b>	<b>572 245 838,85</b>	<b>572 245 838,85</b>

## C5 Datations et Évènements Postérieurs

Date de clôture(1) 31/12/2024
Date d'établissement des états de synthèse (2) 27/03/2025
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse
<b>"ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE"</b>
INDICATION DES ÉVÈNEMENTS
Évènements favorables
<b>NÉANT</b>
Évènements défavorables
<b>NÉANT</b>

## C6 État détaillé des Stocks

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -)
	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
	1	2	3	4	5	6	7 = 6 - 3
<b>I. Stocks Approvisionnement</b>							
<b>1- Biens et produits destinés à la revente en l'état</b>							
* Biens immeubles							
* Biens meubles							
<b>2- Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation</b>	<b>61 086 246,10</b>	<b>21 468 034,26</b>	<b>39 618 211,84</b>	<b>53 479 707,68</b>	<b>21 468 034,26</b>	<b>32 011 673,42</b>	<b>-7 606 538,42</b>
3- Matières premières							
4- Matières consommables	18 141 392,98		18 141 392,98	16 146 063,11		16 146 063,11	-1 995 329,87
5 - Pièces détachées	42 135 447,82	21 468 034,26	20 667 413,56	36 620 026,71	21 468 034,26	15 151 992,45	-5 515 421,11
6- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport	809 405,30		809 405,30	713 617,86		713 617,86	-95 787,44
- Emballages							
7 * récupérables							
8 * vendus							
9 * perdus							
<b>10- Total stocks approvisionnement</b>	<b>61 086 246,10</b>	<b>21 468 034,26</b>	<b>39 618 211,84</b>	<b>53 479 707,68</b>	<b>21 468 034,26</b>	<b>32 011 673,42</b>	<b>-7 606 538,42</b>
<b>II. Stock en cours Production de biens et services</b>	<b>427 491,96</b>		<b>427 491,96</b>	<b>1 404 564,18</b>		<b>1 404 564,18</b>	<b>977 072,22</b>
11- Produits en cours	427 491,96		427 491,96	1 404 564,18		1 404 564,18	977 072,22
12- Etudes en cours							
13- Travaux en cours							
14- Services en cours							
<b>15- Total Stocks des en cours</b>	<b>427 491,96</b>		<b>427 491,96</b>	<b>1 404 564,18</b>		<b>1 404 564,18</b>	<b>977 072,22</b>
<b>III. Stock Produits finis</b>	<b>11 511 615,65</b>		<b>11 511 615,65</b>	<b>7 813 965,19</b>		<b>7 813 965,19</b>	<b>-3 697 650,46</b>
16- Produits finis	11 511 615,65		11 511 615,65	7 813 965,19		7 813 965,19	-3 697 650,46
17- Biens finis							
<b>18- Total Stocks Produits et Biens finis</b>	<b>11 511 615,65</b>		<b>11 511 615,65</b>	<b>7 813 965,19</b>		<b>7 813 965,19</b>	<b>-3 697 650,46</b>
<b>IV . Stock Produits résiduels</b>							
19- Déchets							
20- Rebutis							
21- Matières de récupération							
<b>22- Total Stocks Produits résiduels</b>							
<b>23- TOTAL GÉNÉRAL (ligne 10+15+18+22)</b>	<b>73 025 353,71</b>	<b>21 468 034,26</b>	<b>51 557 319,45</b>	<b>62 698 237,05</b>	<b>21 468 034,26</b>	<b>41 230 202,79</b>	<b>-10 327 116,66</b>

# Comptes Consolidés



## ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ACTIF		
(En dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>47 196 743</b>	<b>24 455 936</b>
Dont Écarts d'acquisition	0	0
Immobilisations corporelles	512 837 777	458 278 043
Immobilisations financières	453 447 357	510 578 444
Titres mis en équivalence	44 931 607	46 618 960
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 058 413 483</b>	<b>1 039 931 384</b>
Stocks et en-cours	51 557 319	41 230 203
Clients et comptes rattachés	319 284 235	188 416 354
Autres créances et comptes de régularisation	304 836 741	128 592 090
Dont Impôts différés Actif	60 016 015	59 476 363
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	32 358 332	166 413 278
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>708 036 628</b>	<b>524 651 925</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 766 450 112</b>	<b>1 564 583 309</b>

## PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN PASSIF		
(En dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Capital	168 123 300	168 123 300
Primes liées au capital	225 666 999	225 666 999
Réserves	340 366 483	178 857 843
Résultat net (Part du groupe)	(12 125 978)	158 633 067
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>722 030 805</b>	<b>731 281 209</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>(109 593)</b>	<b>(103 473)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>721 921 211</b>	<b>731 177 736</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Écart d'acquisition passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>305 373 947</b>	<b>152 332 567</b>
<b>Provisions</b>	<b>305 373 947</b>	<b>152 332 567</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>337 854 921</b>	<b>441 928 544</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>66 376 586</b>	<b>64 440 633</b>
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>334 923 446</b>	<b>174 703 828</b>
Dont Impôts différés Passif	0	0
<b>Dettes</b>	<b>739 154 953</b>	<b>681 073 006</b>
<b>Compte de liaison Titres - Écart d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 766 450 112</b>	<b>1 564 583 309</b>



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		
(En dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	586 364 041	591 913 932
Autres produits d'exploitation	29 600 683	34 001 199
Achats consommés	(147 111 680)	(155 187 946)
Charges de personnel	(64 248 416)	(68 930 664)
Autres charges d'exploitation	(70 258 355)	(63 681 230)
Impôts et taxes	(2 727 099)	(714 458)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(34 054 375)	(31 905 119)
Opérations en commun	0	0
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort et dép EA	297 564 799	305 495 714
Dotations aux amort et dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amort et dép EA	297 564 799	305 495 714
Charges et produits financiers	(54 870 259)	(12 100 363)
Charges et produits exceptionnels	(175 373 394)	(61 608 231)
Impôts sur les résultats	(79 267 190)	(73 295 150)
Résultat net des entreprises intégrées	(11 946 044)	158 491 969
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(186 054)	134 908
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12 132 098)	158 626 877
Intérêts minoritaires	(6 120)	(6 190)
Résultat net (part du groupe)	(12 125 978)	158 633 067

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
(En dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net total des entités consolidées</b>	<b>(12 132 098)</b>	<b>158 626 877</b>
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	232 841 807	71 781 649
Variation de l'impôt différé	(540 061)	6 256 625
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		4 938 223
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(1 000 001)	(2 465 741)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	186 054	(134 908)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	58 415	67 113
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>219 414 116</b>	<b>239 069 838</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(146 557 866)	(12 526 782)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'EXPLOITATION (I)</b>	<b>72 856 250</b>	<b>226 543 056</b>
Acquisitions d'immobilisations	(108 000 597)	(285 337 315)
Cessions d'immobilisations	1 000 000	2 800 000
Réduction des autres immobilisations financières	33 000	
Incidence des variations de périmètre	0	200 000 000
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan	0	
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>(106 967 597)</b>	<b>(82 537 315)</b>
Émissions d'emprunts	53 062 065	966 074
Remboursements d'emprunts	(62 015 380)	(82 842 395)
Variations des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		(100 873 980)
Augmentations / réductions de capital		0
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
<b>FLUX NET DE TRESO. GÉNÉRÉ PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)</b>	<b>(8 953 315)</b>	<b>(182 750 302)</b>
Variation de change sur la trésorerie (IV)	4 188 440	(20 855 406)
Variation de change sur autres postes du bilan		
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE</b>	<b>4 188 440</b>	<b>(20 855 406)</b>
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>(38 876 222)</b>	<b>(59 599 967)</b>
Trésorerie : ouverture	(55 545 054)	4 054 913
<b>Trésorerie : ouverture</b>	<b>(55 545 054)</b>	<b>4 054 913</b>
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		
<b>Trésorerie : clôture</b>	<b>(94 421 276)</b>	<b>(55 545 054)</b>



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Variation de la situation nette individuelle	Ouverture	Affectation du résultat N-1	Distribution/ brut versé	Var. de capital en numéraire et souscrip	Résultat	Autres augmentations et diminutions	JV & actualisation	Reclass. chgt de méthode	Ecart de conversion/ effet de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Capitaux propres sociaux en devise de consolidation	967 738 414	0	0	0	(17 140 606)	0	0	0	1 222 714	0	0	951 820 522
Total des écritures d'éliminations	(6 957 764)	0	0	0	3 546 337	0	0	0	0	0	0	(3 411 427)
Total des écritures de retraitements	1 302 302	0	0	0	623 456	1 169	0	0	0	0	0	1 926 927
Total des impacts de fiscalité différée	59 476 363	0	0	0	540 061	(409)	0	0	0	0	0	60 016 015
Total des écritures de retraitements IAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres retraités	1 021 559 316	0	0	0	(12 430 752)	760	0	0	1 222 714	0	0	1 010 352 038
Élimination des écarts de conv. & prov. de change												
Reclassement automatique de consolidation												
Élimination des provisions intra groupes	1 288 422				33 600	0		0	0	0	0	1 322 022
Élimination des provisions intra groupes (Titres)	12 031 560					0		0	0	0	0	12 031 560
Élimination des +/- value de cession interne												
Élimination des marges internes sur stocks												
Élimination des dividendes des entités consolidées												
Quote-part CP après éli. des opérations internes	1 034 879 298	0	0	0	(12 397 152)	760	0	0	1 222 714	0	0	1 023 705 620
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles												
Écart d'acquisition net												
Annulation du social pour les MEE	(77 356 324)				451 108	0		0	3 304 198	0	0	(73 601 017)
Calcul des MEE	40 266 322				(186 054)	0		0	(1 652 099)	0	0	38 428 168
Élimination des titres chez les mères	(266 611 560)					0		0	0	0	0	(266 611 560)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>731 177 736</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12 132 098)</b>	<b>760</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 874 813</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>721 921 211</b>
Intérêts minoritaires	(103 473)				(6 120)	0		0	0	0	0	(109 593)
Capitaux propres groupe	731 281 209	0	0	0	(12 125 978)	760	0	0	2 874 813	0	0	722 030 805
Total capitaux propres part groupe - Consolidé	731 281 209	0	0	0	(12 125 978)	760	0	0	2 874 813	0	0	722 030 805
Intérêts minoritaires pris en charge par le groupe												
Intérêts minoritaires pris en charge par le groupe												
Capitaux propres groupe après ret. des minoritaires	731 281 209				(12 125 978)	760		0	2 874 813	0	0	722 030 805

## 1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de la Compagnie Minière de Touissit sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité en l'occurrence dans l'avis n°5.

## 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés DAFIR, SAAP, TIC, MINREX et CMC sur lesquelles la Compagnie Minière de TOUISSIT exerce un contrôle exclusif ainsi que la société AGUEDAL et la joint-venture entre CMT et Auplata Mining Groupe (AMG), misent en équivalence.

Société	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
SAAP	100%	100%	Intégration Globale
MINREX	100%	100%	Intégration Globale
DAFIR	80%	80%	Intégration Globale
AGUEDAL	40%	40%	Mise en équivalence
JOINT-VENTURE CMT/AMG	50%	50%	Mise en équivalence
TOUISSIT INTERNATIONALE CORPORATIVE (TIC)	100%	100%	Intégration Globale
COMPAGNIE MINIÈRE DE CUIVRE	100%	100%	Intégration Globale

## 3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entités contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence.

## 4. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux retraités selon les Normes Marocaines. Ces retraitements portent notamment sur :

- Les opérations internes ;
- Les actifs en non-valeur ;
- Les impôts différés ;
- Les écarts de conversion ;
- Crédit-bail.

## 5. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les données comparatives ont été retraitées et présentées selon les mêmes normes. Aucun changement n'est à relever.

## 6. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### a) Suspicion d'agissement frauduleux

La société a, courant l'exercice 2023, recueilli des témoignages lui permettant d'entamer une investigation quant à l'existence d'agissements frauduleux réalisés au sein de l'entreprise.

La Compagnie a lancé des travaux d'inspection pour la réalisation d'un état des lieux de la suspicion d'agissements frauduleux et d'en évaluer le manque à gagner éventuel.

Nous avons précédemment confirmé l'absence d'impact au titre de l'exercice comptable clôturé en 2023.

Consciente de la nécessité d'améliorer son dispositif de contrôle interne, la société a pris les mesures nécessaires dans ce sens.

Courant l'année 2024, nous avons mandaté un cabinet externe afin d'examiner plusieurs aspects du dispositif de contrôle interne mis en place par notre société.

Les principales conclusions issues de ce travail sont les suivantes :

- Correspondance entre les sorties de stocks de tout-venants et de concentrés de Plomb & Zinc argentifères avec les ventes des minerais :

Le rapprochement réalisé n'a mis en évidence aucune anomalie majeure.

Le bilan-matière intégrant le stock initial, la production, les ventes et le stock final s'est révélé cohérent dans son ensemble.

- Respect des procédures d'achat auprès des fournisseurs : L'audit n'a relevé aucun manquement significatif. Les pièces justificatives sont dûment conservées, témoignant d'un suivi rigoureux des étapes du processus d'achat.

À la lumière de ces éléments, les soupçons initiaux de fraude ne trouvent plus de fondement suffisant.

Sur la base des informations actuellement disponibles, la Compagnie Minière de Touissit n'envisage pas d'initier de procédure judiciaire, faute d'éléments concrets venant étayer les allégations de fraude.

### b) Inventaire physique des immobilisations corporelles

Courant l'exercice 2024, la société CMT S.A a démarré un inventaire physique des immobilisations corporelles qui sera poursuivi et complété au cours de l'exercice 2025. À ce stade, nous n'avons pas identifié d'écart significatif avec les comptes de la société au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les immobilisations corporelles en cours s'élèvent à 356,5 MMAD au 31 décembre 2024. Il s'agit de travaux engagés par la société et qui ne présentent aucune problématique particulière. La société CMT S.A va procéder également au cours de l'exercice 2025 à la réalisation d'une étude permettant de déterminer l'activation en immobilisations corporelles d'une partie ou de la totalité de ces immobilisations. Nous n'anticipons pas d'impact significatif sur les comptes à la suite de la mise en œuvre et finalisation de ces actions.

## 7. PASSIF ÉVENTUEL

Les déclarations fiscales au titre de l'Impôt sur les sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur le Revenu (IR) et des droits d'enregistrement et de timbre (DE) des exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Les déclarations au titre de la CNSS des exercices 2021 à 2024, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Courant l'exercice 2024, le management a décidé à partir du mois de Mai, la suspension provisoire de la vente exclusive de la production de concentrés de plomb et de Zinc argentifères à Glencore, nonobstant la clause d'engagement de vente de quantité minimale prévue par le contrat.

En relation avec le contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, le conseil d'administration a décidé la dotation de provision complémentaire pour couvrir le risque inhérent au contentieux l'opposant la société à l'office des changes pour un montant de 50 millions de dirhams portant ainsi la provision globale à 105 millions de dirhams.

Le Conseil d'administration de la CMT a décidé par prudence, et dans l'attente de l'évaluation de la situation de la JV CMT-AMG par un expert indépendant prévue courant 2025, de doter une provision pour dépréciation de la participation de la CMT dans la SEP, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, équivalente à 100% de l'apport de la CMT dans la JV.

En relation avec le contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes, l'administration des douanes a en date du 19 octobre 2023 déposée à l'encontre de la CMT une plainte pour les infractions de défaut de rapatriement pour un montant de 115.649.533,21 MAD et de transfert illégaux de fonds pour un montant de 271.735.012,50, incriminant des opérations relevées courant la période 2012-2022. A ce jour le dossier est pendant devant le tribunal correctionnel de la ville de Casablanca.

Une plainte pénale près du Procureur du Roi du tribunal correctionnel de Casablanca pour le défaut de rapatriement des produits d'exportation au titre de l'année 2023 pour un montant de 13 717 041,98 Euros et encaissement à l'étranger, a été déposée à l'encontre de la CMT et de son ancien Président Directeur Général. A ce jour le dossier est pendant devant le tribunal correctionnel de la ville de Casablanca.

A ce jour, l'Administration des Douanes a opéré deux saisies conservatoires sur le registre de commerce de la société, pour des montants respectivement de 2 324 307 274,26 MAD au titre du premier contentieux et de 827 787 819,18 MAD au titre du deuxième contentieux.

# Rapport des Commissaires aux Comptes



# Deloitte

Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire III – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina – Casablanca

## COOPERS AUDIT

Coopers Audit  
83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

Aux Actionnaires de

### COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage  
Casablanca

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

#### Audit des états de synthèse consolidés

#### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société **Compagnie Minière de Touissit (CMT) S.A** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **722 MMAD** dont une perte nette consolidée de **12 MMAD**.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

1- Dans notre rapport d'audit sur les états de synthèse consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 daté du 30 avril 2024 et notre attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2024 datée du 30 septembre 2024, nous avons émis les réserves suivantes que nous reconduisons :

1.1 Comme indiqué dans la note 7 annexée aux états de synthèse consolidés, la société CMT S.A a fait l'objet de contentieux avec l'Office des Changes et l'Administration des Douanes :

a) La société CMT S.A. a fait l'objet en 2022 d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les exercices 2012 à 2022. À la suite de ce contrôle, l'Office des Changes a notifié des infractions à la société CMT S.A pour un total de 387 MMAD que celle-ci a contesté.

Selon le management, les échanges se poursuivent avec l'Office des Changes pour parvenir à un accord afin de clôturer ce contentieux.

b) A l'issue d'un nouveau contrôle de l'Office des Changes, la société CMT S.A a été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. Selon le management, des discussions étaient en cours avec l'Office des Changes pour dénouer ce contrôle.

Pour rappel, le solde de la créance sur le client historique de la société CMT S.A s'élevait à 182 MMAD (18 MUSD) au 31 décembre 2023. L'exploitation de la confirmation de solde reçue de ce client avait mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable à cette date. Selon le management, l'écart correspondait à des transferts effectués par erreur par ce client à une filiale étrangère de la société CMT S.A. et pour lesquels les modalités de rapatriement étaient en cours de discussion.

Selon le management, le rapatriement desdits transferts n'aurait pas abouti et les fonds seraient bloqués auprès d'une banque à l'étranger. À ce titre, les états de synthèse consolidés au 31 décembre 2024 font apparaître, dans les comptes de la filiale étrangère de CMT S.A., une créance sur cette banque et une dette envers le client historique, pour un total de 13,7 MUSD.

Par ailleurs, la société a reçu en 2024 des virements en devises d'un actionnaire indirect, pour un montant total de 13,7 MUSD afin de répondre, selon le management, à la demande de l'Office des Changes. A ce titre, la créance sur le client historique de la société CMT S.A. et la dette envers cet actionnaire indirect sont inscrits dans les comptes de CMT S.A. au 31 décembre 2024. A ce stade, la société CMT S.A. ne dispose pas de la documentation juridique permettant de compenser les virements reçus avec ladite créance. Selon le management, des actions sont en cours pour régulariser cette situation.

En date du 22 octobre 2024, la société CMT a été condamnée, au titre de ce contentieux, de manière conjointe avec son précédent Président du Conseil d'Administration à payer une amende pour un montant total de 827 MMAD. Selon le cabinet d'avocat de la société, ledit jugement a fait l'objet d'une déclaration d'opposition en date du 24 octobre 2024 et le dossier est actuellement instruit dans le cadre d'une nouvelle procédure correctionnelle.

Au 31 décembre 2024, la société CMT S.A a comptabilisé une provision forfaitaire pour un total de 105 MMAD en couverture des risques liés aux contentieux susmentionnés, soit un complément de provision de 50 MMAD au titre de l'exercice 2024.

À ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de nous prononcer sur les modalités d'estimation de cette provision, ni sur les impacts éventuels de ces situations sur les états de synthèse consolidés de la société CMT S.A. au 31 décembre 2024.

1.2 Comme mentionné au niveau de la note 7 annexée aux états de synthèses consolidés, la société CMT S.A. a provisoirement suspendu au cours de l'exercice ses relations commerciales avec son client historique, nonobstant la clause d'engagement de vente de quantité minimale prévue par le contrat liant les deux parties.

En l'absence de visibilité sur cette situation, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels qui en découlent sur les états de synthèse consolidés de la société CMT S.A. au 31 décembre 2024.

#### Observation

Nous attirons l'attention sur les deux points décrits dans la note 6 des notes annexes aux états consolidés relative aux événements significatifs de l'exercice. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p><b>Evaluation des titres mis en équivalence</b></p> <p>Au 31 décembre 2024, les titres mis en équivalence s'élèvent à 45 MMAD.</p> <p>Conformément aux règles de consolidation en vigueur, la mise en équivalence consiste à substituer la valeur comptable des titres détenus par la quote-part des capitaux propres retraités y compris le résultat de l'exercice. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont survenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test sur la valeur recouvrable des titres mis en équivalence est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable des titres mis en équivalence par le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition, le cas échéant ;</li> <li>- Vérifier, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société,</li> <li>- Vérifier le caractère recouvrable des créances éventuellement rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.</li> </ul>
<p><b>Evaluation des autres provisions pour risques et charges</b></p> <p>Les Provisions pour risques et charges pour un montant de 305,3 MMAD au 31 décembre 2024, comprennent des « autres provisions pour risques et charges » pour à un montant de 217,2 MMAD. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces autres provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ;</li> <li>• Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ;</li> </ul>

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.</li> </ul>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

**Deloitte.****COOPERS AUDIT**

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

#### Les Commissaires aux Comptes

##### Deloitte Audit



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mekoumoud Benabdellah  
Bâtiment "C" - Zone 2, La Marina  
Casablanca  
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

**Sakina Bensouda Korachi**  
Associée

##### Coopers Audit Maroc S.A.



COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

**Hicham Cherkaoui**  
Associé

# Deloitte

Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire III – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca

# COOPERS AUDIT

Coopers Audit  
83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca

# Deloitte

# COOPERS AUDIT

Aux Actionnaires de  
**COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.**  
89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage  
Casablanca

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

### Audit des états de synthèse

#### Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **695 005 807,17 MAD** dont une perte nette de **14 060 337,72 MAD**.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A** au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

1- Dans notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 daté du 30 avril 2024 et notre attestation d'examen limité sur les comptes semestriels au 30 juin 2024 datée du 30 septembre 2024, nous avons émis les réserves suivantes que nous reconduisons :

1.1 Comme indiqué dans l'état B15 de l'ETIC, la société CMT S.A est en contentieux avec l'Office des Changes et l'Administration des Douanes :

- a) La société CMT S.A. a fait l'objet en 2022 d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les exercices 2012 à 2022. À la suite de ce contrôle, l'Office des Changes a notifié des infractions à la société CMT S.A pour un total de 387 MMAD que celle-ci a contesté.

Selon le management, les échanges se poursuivent avec l'Office des Changes pour parvenir à un accord afin de clôturer ce contentieux.

- b) A l'issue d'un nouveau contrôle de l'Office des Changes, la société CMT S.A a été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. Selon le management, des discussions étaient en cours avec l'Office des Changes pour dénouer ce contrôle.

Pour rappel, le solde de la créance sur le client historique de la société CMT S.A s'élevait à 182 MMAD (18 MUSD) au 31 décembre 2023. L'exploitation de la confirmation de solde reçue de ce client avait mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable à cette date. Selon le management, l'écart correspondait à des transferts effectués par erreur par ce client à une filiale étrangère de la société CMT S.A. et pour lesquels les modalités de rapatriement étaient en cours de discussion.

Selon le management, le rapatriement desdits transferts n'aurait pas abouti et les fonds seraient bloqués auprès d'une banque à l'étranger.

Par ailleurs, la société a reçu en 2024 des virements en devises d'un actionnaire indirect, pour un montant total de 13,7 MUSD afin de répondre, selon le management, à la demande de l'Office des Changes. A ce titre, la créance sur le client historique de la société CMT S.A. et la dette envers cet actionnaire indirect sont inscrits dans les comptes de CMT S.A. au 31 décembre 2024. A ce stade, la société CMT S.A. ne dispose pas de la documentation juridique permettant de compenser les virements reçus avec ladite créance. Selon le management, des actions sont en cours pour régulariser cette situation.

En date du 22 octobre 2024, la société CMT S.A. a été condamnée, au titre de ce contentieux, de manière conjointe avec son précédent Président du Conseil d'Administration à payer une amende pour un montant total de 827 MMAD. Selon le cabinet d'avocat de la société, ledit jugement a fait l'objet d'une déclaration d'opposition en date du 24 octobre 2024 et le dossier est actuellement instruit dans le cadre d'une nouvelle procédure correctionnelle.

Au 31 décembre 2024, la société CMT S.A a comptabilisé une provision forfaitaire pour un total de 105 MMAD en couverture des risques liés aux contentieux susmentionnés, soit un complément de provision de 50 MMAD au titre de l'exercice 2024.

À ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de nous prononcer sur les modalités d'estimation de cette provision, ni sur les impacts éventuels de ces situations sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2024.

1.2 Comme mentionné au niveau de l'état B15 de l'ETIC, la société CMT S.A. a provisoirement suspendu au cours de l'exercice ses relations commerciales avec son client historique, nonobstant la clause d'engagement de vente de quantité minimale prévue par le contrat liant les deux parties.

En l'absence de visibilité sur cette situation, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels qui en découlent sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2024.

Nous formulons par ailleurs la nouvelle réserve suivante :

2- La société CMT S.A. détient des titres de participation pour une valeur nette comptable de 205 MMAD au 31 décembre 2024. A ce stade, la société ne dispose pas de documentation justifiant la valorisation de ces participations à cette date.

En conséquence, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société au 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### Observation

Nous attirons l'attention sur les deux points décrits dans l'état A1 Bis de l'ETIC relatif aux événements significatifs de l'exercice. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p><b>Evaluation des titres de participation</b></p> <p>Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 378,5 MMAD, dépréciés à hauteur de 173 MMAD.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la clôture, ils sont évalués au plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur actuelle.</p> <p>Dans la détermination de la valeur actuelle ou d'utilité, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité des titres, de la conjoncture économique des capitaux propres réels de la société contrôlée, des effets de complémentarité technique, commerciale ou économique susceptibles de résulter de la participation selon le niveau de celle-ci.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et aussi des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres de participation,</li> <li>Vérifier, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société,</li> <li>Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs.</li> </ul>

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

Evaluation des autres provisions pour risques et charges	
<p>Au 31 décembre 2024, les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de 218,8 MMAD. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ;</li> <li>Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ;</li> <li>Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.</li> </ul>

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Leur sincérité et leur concordance avec les états de synthèse de la société appellent, de notre part, les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

# Deloitte.

## COOPERS AUDIT

A l'issue des autres vérifications prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, décrites dans notre rapport spécial, n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration. Par ailleurs, les conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs, décrites également dans notre rapport spécial, n'ont pas fait l'objet d'approbation par l'Assemblée Générale Mixte statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Casablanca, le 30 avril 2025

### Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohamed Benabdellah  
Bâtiment "C", Avenue 2, La Marina  
Casablanca  
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

**Sakina Bensouda Korachi**  
Associée

Coopers Audit Maroc S.A.

COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

**Hicham Cherkaoui**  
Associé

# Deloitte

Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire III – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca

# COOPERS AUDIT

Coopers Audit  
83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca

# Deloitte

# COOPERS AUDIT

Aux Actionnaires de

**COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.**

89-90 rue Larbi Doghmi 3<sup>ème</sup> étage  
Casablanca

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### 1.1. Conventions de vente de minerais entre CMT S.A. et SHABA LLC

- Les deux contrats conclus en date du 8 novembre 2024 ont été autorisés lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2024.

#### Administrateur en commun

- M. German CHAPARRO est administrateur de CMT S.A. et actionnaire indirect de SHABA LLC.

#### Nature et objet des conventions

- Un premier contrat de vente de concentrés de minerai signé le 24 mai 2025 couvrant les expéditions qui ont eu lieu entre juin 2024 et novembre 2024.
- Deux contrats signés en date du 8 novembre 2024 (un pour le plomb et un autre pour le Zinc) qui portent également sur la vente de concentrés se substituent au contrat cité ci-avant.

### Conditions et modalités de rémunération

**Durée de la convention :** Les contrats signés en date du 8 novembre 2024 portent sur une durée totale de 5 année avec possibilité de résiliation anticipée.

**Quantités (en tonnes métriques sèches) :** Les contrats signés en date du 8 novembre 2024 prévoient des quantités à livrer par matières, à savoir :

**Plomb :** CMT S.A. s'engage à livrer à SHABA un minimum de 50 % de sa production annuelle totale de concentré, la production annuelle de CMT S.A. est estimée à 24 000 tonnes métriques sèches (TMS) par an.

Sur la période fixe allant du 24 septembre 2024 au 31 décembre 2029, CMT S.A. devra fournir à SHABA LLC une quantité minimale cumulée de 120 000 TMS.

**Zinc :** CMT S.A. s'engage à livrer à SHABA LLC un minimum de 50 % de sa production annuelle totale de concentré, la production annuelle de CMT est estimée à 6 000 tonnes métriques sèches (TMS) par an.

Sur la période fixe allant du 24 septembre 2024 au 31 décembre 2029, CMT S.A. devra fournir à SHABA LLC une quantité minimale cumulée de 30 000 TMS.

**Délais de paiement :** Au cours de l'année contractuelle 2024, les paiements doivent être réalisés dans un délai de 90 jours calendaire à compter de la date d'émission du connaissance.

À partir de l'année contractuelle 2025 (soit le 1er janvier 2025), ce délai est réduit à 45 jours calendaires.

**Chiffre d'affaires réalisé à fin 2024 :** 398 358 KMAD.

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** 228 662 KMAD.

**Solde de la créance au 31 décembre 2024 :** 174 772 KMAD.

**Solde du trop-perçu au 31 décembre 2024 :** 2 599 KMAD.

#### 1.2. Flux financier entre CMT S.A. et Lion Capital Advisors LLC

- Convention non écrite et non préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de CMT S.A.

#### Administrateur en commun

- Lion Capital Advisors, LLC, est actionnaire indirect de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

- Lion Capital Advisors LLC a effectué huit (8) virements bancaires distincts au profit de CMT S.A. courant l'année 2024, pour un montant total cumulé de 13 621 241 USD.

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** 134 380 KMAD.

**Solde de la dette au 31 décembre 2024 :** 140 202 KMAD.

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

### 1.3. Convention d'avance sur compte courant de CMT S.A. à OSEAD MAROC MINING (OMM) S.A.

- Convention non écrite et non préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de CMT S.A.

#### Administrateur en commun

- OMM S.A. est actionnaire à hauteur de 37,04 % de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

- Lors du premier trimestre 2024, CMT S.A. a effectué trois ordres de virements au profit de OMM S.A. pour un total de 3 051 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 3 051 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2024 : 3 051 KMAD.

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Les conventions ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'approbation par votre Assemblée Générale Mixte tenue en date du 05 décembre 2024.

### 2.1. Convention d'assistance technique entre CMT S.A. et COMPAGNIE MINIERE DU CUIVRE (CMC) S.A.

#### Administrateur en commun

- CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de CMC S.A.

#### Nature et objet de la convention

- La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT S.A. au profit de CMC S.A..

#### Modalités de rémunération

- Redevance annuelle de 300 KMAD HT/an.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2024 : 300 KMAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant.

Le solde de la créance au 31 décembre 2024 : 460 KMAD.

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

### 2.2. Convention d'assistance technique entre CMT S.A. et MINREX S.A. :

#### Administrateur en commun :

- CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de MINREX S.A.

#### Nature et objet de la convention

- La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT S.A. au profit de MINREX S.A.

#### Modalités de rémunération

- L'assistance est faite gratuitement.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2024 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2024 : Néant.

### 2.3. Convention d'assistance technique entre CMT S.A. et TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION (TIC) :

#### Administrateur en commun :

- CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 100% de TIC.

#### Nature et objet de la convention

- La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT S.A. au profit de TIC.

#### Modalités de rémunération

- L'assistance est faite gratuitement.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2024 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2024 : Néant.

### 2.4. Convention de compte courant d'actionnaire avec MINREX S.A. :

#### Administrateur en commun

- CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de MINREX S.A.

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

### Objet de la convention

- La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités, selon lesquelles CMT S.A. consent une avance en compte courant à la société MINREX S.A. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

### Modalités de rémunération

- L'avance en compte courant est productive d'intérêt au taux 5 %.
- Une avance en compte courant a été consentie par CMT S.A. en date du 1<sup>er</sup> avril 2023 et plafonnée à 5 000 KMAD.

**Solde de l'avance en compte courant au 31 décembre 2024 :** 2 600 KMAD.

**Intérêts comptabilisés en produits au 31 décembre 2024 :** 132 KMAD (HT).

**Montant des intérêts encaissés au titre de l'exercice 2024 :** Néant.

**Solde de la créance au 31 décembre 2024 :** 2 810 KMAD.

### **2.5. Contrat d'assistance opérationnelle et stratégique entre CMT et OSEAD GESTION S.A. (agissant en qualité de société de gestion du fonds OSEAD détenue à 100% par Auplata Mining Group « AMG » S.A)**

#### Administrateur en commun :

- Osead Gestion en sa qualité d'actionnaire indirecte de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

Par le présent contrat, le fonds OSEAD s'engage à apporter :

- Une assistance technique en matière financière, juridique, géologique, minière, de politique de couvertures des prix des métaux et dollar ;
- Une assistance en matière d'investissement et de croissance externe.

#### Durée et modalités de rémunération

- Le présent contrat signé en date du 29 juin 2020, entre en vigueur entre les parties rétroactivement du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023. Il pourra être prorogé si nécessaire par un avenant au présent contrat.
- CMT s'engage à verser en contrepartie des conseils et l'assistance fournis par le Fonds OSEAD, une somme forfaitaire égale à la contrevaletur en dirhams de 550 000 euros annuels hors taxes.

**Montant des charges comptabilisées au 31 décembre 2024 :** Néant.

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

**Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 :** Néant.

**Solde de la dette au titre de l'exercice 2024 :** 550 000 € soit un montant de 6 146 KMAD.

### **2.6. Contrat de sous location d'un bureau par CMT S.A. à OSEAD MAROC MINING (OMM) S.A.**

#### Administrateur en commun

- OMM S.A. est actionnaire à hauteur de 37,04 % de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

- Au titre de cette convention, CMT S.A. donne en sous location à OMM S.A. un local vide de 10 m<sup>2</sup> à usage de bureau sis au 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3<sup>ème</sup> étage à Casablanca (siège social de CMT S.A.).

#### Conditions et modalités de rémunération

- La sous-location est donnée moyennant un loyer mensuel de 2 KMAD toutes charges comprises (ce loyer sera révisé régulièrement selon la réglementation en vigueur), pour une durée de trois ans du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat prendra fin, le cas échéant, à l'expiration ou à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier.

#### Modalités de rémunération

- Montant de la redevance : 24 KMAD (HT)/an.

**Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2024 :** 24 KMAD (HT).

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** Néant.

**Solde de la créance au titre de l'exercice 2024 :** 66 KMAD.

### **2.7. Contrat de sous location d'un bureau par CMT S.A. à MINREX S.A.**

#### Administrateur en commun

- CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de MINREX S.A.

#### Nature et objet de la convention

- Au titre de cette convention, CMT S.A. donne en sous location à MINREX S.A. (filiale détenue à 100% par CMT S.A.) un local vide de 10 m<sup>2</sup> à usage de bureau sis au 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3<sup>ème</sup> étage à Casablanca (siège social de CMT S.A.).

#### Modalités de rémunération

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

- La présente sous-location est à titre gracieux, pour une durée de trois ans du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat prendra fin, le cas échéant, à l'expiration ou à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier.

### 2.8. Convention de refacturation entre CMT S.A. et Auplata Mining Group (AMG) S.A :

#### Administrateur en commun :

- Auplata Mining Group S.A. (actionnaire de référence détenant une participation indirecte dans CMT S.A. par le biais du fonds OSEAD).

#### Nature et objet de la convention

- La convention porte sur la refacturation faite par CMT S.A. sur le compte AMG S.A. en relation avec la prise en charge de la quote-part de la masse salariale du personnel dédié aux activités groupe.

#### Conditions et modalités de rémunération

- La refacturation se fait à l'identique de la charge constatée au niveau de CMT S.A. augmentée d'une marge de 10%.

**Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2024 :** 280 KMAD (HT).

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention.

**Solde de la créance au titre de l'exercice 2024 :** 6 394 KMAD.

### 2.9. Refacturation entre CMT S.A. et la COMPAGNIE MINIERE DU CUIVRE (CMC) S.A. :

#### Administrateur en commun

- CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de CMC S.A.

#### Nature et objet de la convention

- La convention non écrite portant sur la refacturation faite par CMT S.A. sur le compte CMC S.A. relative aux frais de l'étude de faisabilité du projet minier TABAROUCHT, dont les dépenses sont supportées par la CMT S.A. et transférées à la CMC S.A. par le biais d'une refacturation totalisant à fin 2024, un montant hors taxes de 5 225 KMAD.

#### Modalités de rémunération

- Montant de la refacturation : à l'identique du coût hors taxes majoré de 5%.

**Refacturation comptabilisée au 31 décembre 2024 :** 5 225 KMAD (HT).

**Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2024 :** 1 098 KMAD (HT).

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** Néant.

# Deloitte

## COOPERS AUDIT

**Solde de la créance au 31 décembre 2024 :** 6 270 KMAD.

### 2.10. Contrat de prêt revolving accordé par CMT S.A. à OSEAD MAROC MINING (OMM) S.A.

#### Administrateur en commun

- OMM S.A. est actionnaire à hauteur de 37,04 % de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

- En date du 18 décembre 2012, CMT S.A. a accordé un contrat de prêt revolving de MAD 250 millions à la société OMM S.A.

#### Modalités de rémunération

- La convention prévoit le renouvellement du prêt au maximum cinq fois. Un premier avenant de renouvellement a été signé le 18 décembre 2013, un deuxième le 18 décembre 2014, un troisième le 18 décembre 2015, un quatrième le 18 décembre 2016 et un cinquième le 18 décembre 2017.
- En date du 23 février 2018, CMT S.A. et OMM S.A. ont prolongé la durée de ce prêt pour une nouvelle période de 5 ans et reporté l'échéance de remboursement de ce prêt au 1er janvier 2023 avec une possibilité de remboursement anticipé par OMM S.A., en une ou plusieurs fois en fonction de ses disponibilités de trésorerie.
- Ce prêt porte des intérêts fixes au taux de 5,5% l'an (hors TVA) et sont calculés au prorata temporis, sur la base de 360 jours par an, sur le montant du principal restant dû au début de chaque période comprise entre deux échéances de remboursement successives (période d'intérêt). Les intérêts sont dus le dernier jour de chaque période d'intérêt et inclus dans les échéances de remboursement.

**Intérêts comptabilisés en produits au 31 décembre 2024 :** 20 556 KMAD (HT).

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** Néant.

**Solde de la créance au 31 décembre 2024 :** 342 751 KMAD (avance et intérêts).

### 2.11. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à SAAP S.A.

#### Administrateur en commun

- La société SAAP S.A. est filiale à 100% de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

- CMT met un bureau en location à la disposition de la société SAAP S.A..

**Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2024 :** 10 KMAD (HT).



# Deloitte.

## COOPERS AUDIT

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention.

**Solde de la créance au 31 décembre 2024 :** 184 KMAD.

### 2.12. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à DAFIR S.A.R.L.

#### Administrateur en commun

- La société DAFIR S.A.R.L. est filiale à 100% de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

- CMT S.A. met un bureau en location à la disposition de la société DAFIR S.A.R.L.

**Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2024 :** 24 KMAD (HT).

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** Néant.

**Solde de la créance au 31 décembre 2024 :** 432 KMAD.

### 2.13. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à AGUEDAL S.A.R.L.

#### Administrateur en commun

- La société AGUEDAL S.A.R.L. est filiale à 40% de CMT S.A.

#### Nature et objet de la convention

- CMT S.A. met un bureau à la disposition de la société AGUEDAL S.A.R.L.;

**Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2024 :** 24 KMAD (HT).

**Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 :** Néant.

**Solde de la créance au 31 décembre 2024 :** 435 KMAD.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C 5, Avenue J. La Marina  
Casablanca  
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda-Korachi  
Associée

Coopers Audit Maroc S.A.



COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham Cherkaoui  
Associé



# **Rapport de Gestion**

---



### COMPAGNIE MINIÈRE DE TOUISSIT - CMT

Société anonyme au capital de 168.123.300 dirhams

Siège social : 88-90, rue Larbi Doghmi 3<sup>ème</sup> étage - 20000 - Casablanca

R.C. Casablanca 32.499

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

# Rapport de Gestion du conseil d'administration

### Chers Actionnaires,

« Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi ») et des statuts de la société Compagnie Minière de Touissit (la « Société » ou « CMT ») pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les états de synthèse dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous soumettons notre rapport de gestion relatif aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024 à votre appréciation.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes annuels sociaux et consolidés.»

## I. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

### A. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES MÉTAUX ET DE CHANGE

Après une forte correction baissière en 2023, les cours des métaux de base sont restés globalement stables en 2024, évoluant dans un contexte incertain marqué par une amélioration de l'offre et une reprise modeste de la croissance mondiale sur un fond d'incertitudes économiques et géopolitiques mondiales.

Les cotations des cours de métaux ont connu les évolutions suivantes :

- Pour le Plomb, les cours enregistrés sur le marché LME courant l'année 2024 ont connu une tendance haussière courant les cinq premiers mois, passant d'une moyenne de 2 088 \$/T à l'entame de l'année, touchant un maximum de 2 221 \$/T au mois de mai, puis ont connu un changement de tendance avec l'enregistrement d'une baisse continue des cours pour atteindre 1 994 \$/T observée au mois de décembre 2024.

La moyenne des cours au 1<sup>er</sup> semestre était de 2 121 \$/T vs 2 024 \$/T courant le 2<sup>ème</sup> semestre.

- Pour le Zinc, les cours enregistrés sur le marché LME ont connu un trend haussier courant l'année 2024, passant d'une moyenne de cotation en janvier de 2 521 \$/T à 2 956 \$/T observé comme moyenne du mois de mai, et un pic de cotation à 3 103 \$/T en octobre.

La moyenne de 2 641 \$/T est observé au 1<sup>er</sup> semestre vs une moyenne de 2 913\$/T lors du 2<sup>ème</sup> semestre.

- Pour l'argent, les cours enregistrés sur le marché LBMA ont connu une hausse continue et soutenue par la demande courant l'année 2024, passant de 22,95 \$/Oz de moyenne enregistré pendant le mois de janvier à un pic de 32,41 \$/Oz observé en octobre.

La moyenne était de 26,11 \$/T au 1<sup>er</sup> semestre vs une moyenne de 30,38 \$/T lors du 2<sup>ème</sup> semestre.

- En revue analytique, les évolutions des moyennes des cotations annuelles sont comme suit :

- **Plomb** : 2 072 \$/t contre 2 137 \$/t en 2023, soit - 3%
- **Argent** : 28,24\$/Oz contre 23,37 \$/Oz en 2023, soit + 21%
- **Zinc** : 2 777 \$/t contre 2 649 \$/t en 2023, soit +5%

Parité Euro dollars et taux de change dollar contre MAD :

Les banques centrales (FED, BCE, BAM) ont maintenu leur politique monétaire restrictive face à la résilience de l'inflation, enregistrant une série de réduction des taux directeur pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis quatre ans, grâce aux progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs liés à la stabilité des prix et au plein emploi dans plusieurs zones économiques.

L'euro a connu des fluctuations en 2024 oscillantes entre 1,06 \$ et 1,12 \$ enregistrant une légère appréciation de 0,4% face au dollar par rapport à la même période de l'année dernière.

Le taux de change du dirham s'est apprécié depuis le début de l'année de 1,4% face à l'euro à 10,81 dh/Euro et de 1,7% par rapport au dollar à 9,95 dh/\$.

La moyenne des taux de change MAD/\$ observée sur le marché de change était de 9,94 courant 2024 vs 10,09 enregistré en 2023.

La moyenne des cours de cession des devises rapatriées au titre du chiffre d'affaires réalisé à l'export courant 2024 était de 9,93 vs 10,02 en 2023.

## B. INVESTISSEMENTS

Le montant total des investissements réalisés s'élève à 107 970 k MAD, contre 99 593 k MAD, soit une légère hausse de 8%.

- Les travaux de recherche ont enregistré un total investissement de 23 044 KMAD vs 21 058 KMAD, soit une augmentation de l'ordre de 9%. L'analyse détaillée des travaux de recherche est présentée ci-dessous dans la section travaux de recherche.
- Les constructions ont totalisé un investissement de 18 324 k MAD vs 23 475 k MAD, soit une baisse de 22%. La rubrique correspond à divers travaux miniers de creusement de bures, galeries & voies maitresses et de cheminées.

Le total des métrages de fonçage et d'ossature réalisés courant 2024 est de 1664 mètres linéaires vs 2229 ml enregistré en 2023. Le détail des réalisations est comme suit :

- Bure, creusement de puit de section 3m\*4m: Le total métrage des bures réalisé en 2024 est de 107m en 2024 contre 180m en 2023, détaillé par puits comme suit :
    - Signal 31m contre 69m en 2023.
    - Sidi Ahmed 52m contre 68m en 2023.
    - Iguer Oujna 24m contre 43m en 2023.
  - Travers Banc, creusement de section 2,6m\*2,6m par pelle Eimco : Le total métrage des TB est de 387m en 2024 contre 408,5m en 2023. La répartition par puits est comme suit :
    - Signal 199,5m contre 114m en 2023.
    - Ighrem Aousser 8m en 2024.
    - Sidi Ahmed 97,5m contre 205m en 2023.
    - Iguer Oujna 82m contre 89,5m en 2023.
  - Voie Maitresse creusement de section 2,6m\*2,6m par Scoop : Le total métrage des VM est de 975,5m en 2024 contre 1 445m en 2023. La répartition par puits est comme suit :
    - Signal 108,5m contre 269m en 2023.
    - Ighrem Aousser 516 m contre 631,5m en 2023.
    - Sidi Ahmed 212m contre 403m en 2023.
    - Iguer Oujna 139m contre 96,5m en 2023 ; 45m réalisé en 2023 au niveau du projet zinc.
  - Cheminée, section réduite 1,5m\*1,5m : Le total métrage des cheminées est de 174m en 2024 contre 195m en 2023, répartis selon les puits,
    - Signal 7m contre 4m en 2023.
    - Ighrem Aousser 27m en 2024.
    - Sidi Ahmed 2m contre 71m en 2023.
    - Iguer Oujna 138m contre 120m en 2023.
  - Les Installations techniques matériels et outillage ont enregistré un total investissement de 9 856 k MAD vs 9 421 k MAD, soit une hausse de 5 %.
- Le poste enregistre la remise à neuf de 4 Scoops pour un montant total de 4,3 MMAD et l'équipement des puits pour un investissement de 5,5 MMAD dont 2,8 MMAD pour l'armements des puits.
- Divers autres postes pour un montant de à 1,2 K MAD vs 0,9 k MAD, soit une hausse de 36 %. Il s'agit de la confection de 24 wagons pour locotracteur pour 1,1 MMAD et acquisition de divers matériels informatiques pour un montant de 90 KMAD.
  - L'investissement réalisé courant 2024 dans la construction du nouveau puits a atteint un montant total de 51 598 k MAD vs 44 720 k MAD, soit une hausse de 15%.

Rappel des principales dates des travaux de développement du nouveau puits Ighrem Aousser.

- Signature : Janvier 2017
- Début des préparations : Février 2017
- Suspension du projet par la CMT : Juin à octobre 2017 (à la suite du blocage du ministère de la Culture)
- Démarrage effectif : Novembre 2017
- Arrêt Covid : Mars 2020 à octobre 2020
- Dénoyage après Covid : Octobre 2020 à janvier 2021
- Réception provisoire du puits par CMT : 26 mai 2023
- Finalisation des travaux CMAC et réception du puits par CMT : Octobre 2024.

Les différentes composantes des travaux de développement du Puits Ighrem Aoussar totalisent un investissement hors taxes de 334.538.154 MAD. Elle se présentent comme suit :

- Creusement et équipement du nouveau puits d'extraction sur une profondeur d'environ 1113 mètres pour un montant total d'investissement de 169 250 762 MAD.
- Achats d'équipements (câbles de fonçage et de production, Cage et skip, Molette) pour un montant total de 27 148 918 MAD.
- Excavation des recettes 16, 17, 18 et 19 pour un coût total de 54 319 006 MAD.
- Fourniture et installation d'équipements divers de protection des puits recettes 16 à 19, fourniture de skip complet et de pièces de rechange) pour un montant total de 5 343 989 MAD.
- Réalisation de travaux de creusement de plusieurs cheminées de jet et de production reliant les différents niveaux se situant entre la 15<sup>ème</sup> recette et la 20<sup>ème</sup> recette pour un total investissement de 55 657 303 MAD.

Courant le mois d'août 2024, un contrat de transition a été conclu entre la CMT et CMAC, ayant comme objet :

- Transfert d'une partie du personnel qualifié du contractant CMAC vers la CMT afin d'assister la CMT dans la gestion du nouveau puits ;
- Achat par la CMT d'une partie du stock des pièces de rechanges de sécurité détenu par CMAC pour un coût hors taxes de 8 791 506 MAD.
- Achat par la CMT d'une partie du matériels et équipements sur site auprès de CMAC pour un coût hors taxes de 14 026 667 MAD.

## C. TRAVAUX DE RECHERCHE :

Dans le cadre du développement de la zone de Tighza, CMT réalise annuellement un programme de travaux miniers d'exploration sur toutes les structures qui présentent un potentiel important, en ciblant les zones favorables de point de vue lithologique et structural pour le Plomb – Zinc – Argent et l'Or.

Ces travaux de reconnaissance ont concerné les ressources suivantes :

### 1. SIGNAL

Le coût total des frais engagés dans la recherche du puits Signal courant l'exercice 2024 est d'un montant de 8 433 909 MAD pour un linéaire des travaux miniers de 698 m. les chantiers sont regroupés en trois zones comme suit :

#### a. Zone C2N : 116 m

- GF 607(14<sup>ème</sup> recette) C2Nord : 88 m

La galerie au filon 607 C2N (14<sup>ème</sup> recette) a avancé de 88 m en direction du SW dont 33 m minéralisés et 55 m stériles, La structure montre une paragenèse essentiellement à sidérite et quartz géodique.

La minéralisation moyenne est de 1.5 cm de galène et 2.35 cm de blende dans une caisse filonienne de 0,25 m de puissance.

**b. Zone B4 : 499 m****• GF 862(7<sup>ème</sup> recette) B4 : 295 m**

La reconnaissance vers le NE et SW à la 7<sup>ème</sup> recette (Niveau 862) de la structure B4 se poursuit.

Il a été réalisé le traçage de 295 m, dont 206 m minéralisés et 88 m stériles, et ont rencontré une minéralisation exploitable avec un aspect lenticulaire, conforme aux données des chantiers exploités à l'amont. La minéralisation est de l'ordre de 4 cm de galène et 0.3 à 0.5 cm de blende en moyenne. La caisse filonienne est marquée par un remplissage à sidérite et quartz sur une puissance caisse de 0,55 m.

**• 812 (8<sup>ème</sup> recette) B4 : 189 m**

Poursuite de la galerie au filon vers le NE et SW du filon B4 au niveau 812 (8<sup>ème</sup> Recette).

Le métrage réalisé durant cette année est de 189 m dont 157 m minéralisés et 32 m stériles. La structure tracée montre une minéralisation avec un aspect lenticulaire (3 à 4 cm de galène et 0.3 cm de blende en moyenne). La caisse filonienne est marquée par un remplissage à sidérite et quartz sur une puissance caisse de 0,50 m orientée N 45°.

**c. Zone Structure 18 : 83 m**

La galerie au filon 497 de la structure 18 (14<sup>ème</sup> recette) a avancé de 83 m en direction du NE dont 63 m minéralisés et 20 m stériles. Le filon montre dans cette zone une caisse avec une minéralisation en galène encourageante (5 cm de galène et 0,3 cm de blende en moyenne) dans une gangue à calcite et quartz.

**2. SIDI AHMED**

Le coût total des frais engagés dans la recherche du puits Sidi Ahmed courant l'exercice 2024 est d'un montant de 3 261 254 MAD pour un linéaire des travaux miniers réalisés de 546 m.

**• GF 790 TOIT (9<sup>ème</sup> recette) : 258 m**

La galerie au filon 790 Toit (9<sup>ème</sup> recette) a avancé de 254 m en direction de l'Ouest dont 240 m minéralisés et 14 m stériles. L'objectif principal de cette galerie est de tracer la voie de base de l'ancien niveau de la structure 24 tracé à la 8<sup>ème</sup> Recette. Le filon montre une caisse encourageante à sidérite, ankérite, quartz, galène et blende. La direction moyenne du filon à ce niveau est N 90°.

**• GF 740 TOIT (10<sup>ème</sup> recette) : 288 m**

La galerie au filon 740 Toit (10<sup>ème</sup> recette) a avancé de 135 m en direction de l'Ouest dont 110 m minéralisés et 25 m stériles. L'objectif est de préparer la voie de base pour les chantiers 124T.125T.126T. Le filon montre une caisse minéralisée à sidérite, Ankérite, quartz, galène et blende.

**3. IGUER OUJNA**

Le coût total des frais engagés dans la recherche du puits Iguer Oujna courant l'exercice 2024 est d'un montant de 2 155 89 MAD. pour un linéaire des travaux miniers de 73,5 m.

**• GF 1026 MUR : 24,50 m**

La galerie au filon Iguer Oujna mur (niveau 1026) a avancé de 24.50 m vers l'extrémité Ouest du gisement, dont 15 m minéralisés et 9,50 m stériles. L'objectif de cette galerie est de faire une reconnaissance dans la zone vierge située à l'extrémité Ouest d'Iguer Oujna tant que les conditions géologiques sont toujours favorables de point de vue lithologie et structurale. Le filon se présente par un couloir de faille broyé avec des traces de gangue (sidérite et barytine blanche) et une minéralisation en galène et blende (3 à 5 cm de galène et 1 à 2 cm de blende). La puissance du filon est de 0,40 m avec une orientation de N 66° et un pendage de 76° vers le Sud.

**• GF 976 EST : 23 m**

La galerie au filon Iguer Oujna mur a avancé vers l'Est au niveau 260 (Niveau : 976). L'objectif de cette galerie est de faire une reconnaissance géologique par travaux miniers pour confirmer l'enracinement de la minéralisation en aval. Le filon est marqué dans cette zone par une fermeture totale et représente une fracture à traces de sidérite et blende sans minéralisation en galène. La fracture est orientée N 68° avec un pendage de 68° vers le Sud.

**4. IGHREM AOUSSER**

Le coût total des frais engagés dans la recherche du puits, Ighrem Aousser courant l'exercice 2024 est d'un montant de 2 891 657 MAD pour un linéaire des travaux miniers de 447 mètres.

**• GF 470 : 70,00 m**

La galerie au filon Ighrem Aousser (niveau 470) a avancé de 70 m vers l'Ouest. La zone est marquée par la présence d'un filon polyphasé, avec une paragenèse à sidérite, ankérite, quartz, sulfures, galène et blende (6 à 7 cm de galène et 2 cm de blende). La puissance du filon est de 1.20 m avec une orientation de N 72° et un pendage de 65° à 72° vers le NW.

**• GF 420 : 93,00 m**

La galerie au filon Ighrem Aousser 420 (15<sup>ème</sup> recette) a avancé de 93 m vers l'Est. Le filon est caractérisé par une minéralisation très encourageante en galène et blende (8 à 9 cm de galène et 3 cm de blende). L'objectif de cette galerie de recherche est de confirmer par travaux miniers les résultats des impacts sondages situés en aval de cette zone (colonne 35 et 33). La puissance du filon est de 0,9 à 1,4 m avec une orientation de N 75° avec un pendage de 76° vers le NW.

**• GF 580 : 68,00 m**

La galerie au filon Ighrem Aousser 580 (12<sup>ème</sup> recette) a avancé de 68 m vers l'Ouest, dont 63 m minéralisés et 5 m stériles. Le filon montre une minéralisation acceptable en galène et blende (5 à 6 cm de galène et 2 cm de blende) liée à une gangue sous forme d'ankérite, sidérite et quartz. L'objectif de cette galerie de recherche est de faire une reconnaissance vers l'extrémité Ouest du gisement (colonne 51 et 52).

La puissance du filon est de 0.8 à 1.1 m avec une orientation N 78° avec un pendage de 66° vers le NW.

**• Recoupe sondage 520 W : 135,00 m**

L'objectif de cette recoupe est de faire une préparation géologique par des sondages carottés au niveau de la colonne 51 d'Ighrem Aousser, dont le but est de confirmer l'enracinement de la minéralisation et d'enrichir le portefeuille ressources au niveau de cette zone.

**5. PROJET ZINC**

Le coût total des frais engagés dans la recherche du projet zinc courant l'exercice 2024 est d'un montant de 4.485.953MAD pour un linéaire des travaux miniers de 728 mètres.

Niveau 840 (7<sup>ème</sup> recette) : 407 m (Recoupe : 30,00 m, VM : 163,00 m et GF : 214,00 m).

La galerie au filon du projet Zinc d'Ighrem Aousser 840 (7<sup>ème</sup> recette) a avancé de 214 m vers l'Est, dont 15 m minéralisés et 199 m stériles. Le tronçon minéralisé est marqué par une structure centimétrique de 3 à 4 cm de blende, avec un remplissage de sidérite, quartz et sphalérite. Le reste de la galerie montre seulement une petite fracture non encourageante et non minéralisée à sidérite et faibles traces de blende.

**• Niveau 890 (6<sup>ème</sup> recette) : 321 m**

La voie maitresse (VM) tracée au niveau de la 6<sup>ème</sup> recette à l'Est d'Ighrem Aousser dans la zone à Zinc a avancé de 321 m. l'objectif de cette galerie est de cibler la projection de la structure zincifère à ce niveau.

**D. PRODUCTION**

Les tonnages extraits au titre de l'exercice 2024, sont d'un volume de 352 390 tonnes de tout-venant contre 349 090 réalisés en 2023, soit une hausse de +1%.

Les teneurs extraites restent quasi stables à 5,5% entre 2024 et 2023.

Le traitement au niveau de la laverie a atteint un volume de 354 240 tonnes contre 348 250 tonnes en 2023, soit une légère augmentation de +2%.

La production de concentrés réalisée en 2024 a été respectivement de 22.405 tonnes de concentrés de Plomb argentifère « Pb-Ag » et de 2 949 tonnes de Zinc argentifère « Zn-Ag », contre des réalisations de 23 360 tonnes Pb-Ag et 2 925 Tonnes Zn-Ag enregistrés en 2023, soit -4% de baisse du volume de Plomb et une légère amélioration de +1% au niveau du Zinc.



La teneur moyenne du concentré de Plomb au titre de 2024 est de 78,04% contre 77,84% en 2023.

La teneur moyenne du concentré Zinc au titre de 2024 est de 52,49% contre 50,94% en 2023.

## E. VENTES

En volume, les ventes de concentré ont réalisé les performances suivantes :

Les volumes vendus de Plomb courant 2024 s'élèvent à 22 220 tonnes de Pb-Ag contre 23 430 tonnes réalisés en 2023, soit une baisse des expéditions de l'ordre de -5 %.

Les volumes vendus de Zinc au titre de 2024 sont de 2 703 tonnes Zn-Ag contre 3 155 tonnes réalisés en 2023, soit une baisse de l'ordre de -14 %.

Le volume Argent commercialisé courant 2024 est de 885 649 onces contre 977 453 onces au titre de 2023, soit une variation de -9%.

Au niveau des teneurs, la teneur moyenne du Plomb expédié courant l'année 2024 est de 77,79% contre 77,70% réalisé en 2023, soit une amélioration de 0,1 %.

La teneur moyenne du Zinc expédié courant 2024 est de 53,31% contre 52,45% en 2023, soit une amélioration de 2%.

La teneur moyenne de l'Argent expédié est de 1 301 grammes par tonne de concentré expédié contre 1 383 grammes par tonne observés courant 2023, soit une baisse de - 6%.

En valeur, les ventes, enregistrent une évolution quasi stable par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à l'export courant l'exercice 2024 s'élève à 572 246 KMAD contre 572 587 KMAD, soit une variation de - 0,1% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires des ventes de Plomb en dollar est de 29 859 K dollars réalisé en 2024 contre une recette de 33 149 K dollars réalisée en 2023, soit une baisse de 10 %.

Le prix moyen à la tonne vendue est passé de 1 929 \$/T en 2023 à 1 842 \$/T en 2024, soit une variation de -5%.

Le chiffre d'affaires des ventes de Zinc en dollar est de 3 180 K dollars en 2024 contre une recette de 2 596 K dollars réalisée en 2023, soit une amélioration de +23 %.

Le prix moyen à la tonne vendue est passé de 1 885 \$/T en 2023 à 2 625 \$/T en 2024, soit une amélioration de + 39%.

Le chiffre d'affaires des ventes d'Argent en dollar s'élève à 24 591 K dollars en 2024 contre une recette de 21 411 K dollars en 2023, soit une augmentation de l'ordre de + 15%.

Le prix moyen à l'Once vendue est de à 27,8 \$/Oz en 2024 contre 21,9 \$/Oz en 2023, soit une amélioration de + 27%.

## II. ANALYSE DES COMPTES

Les principaux indicateurs financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

### 1. COMPTES SOCIAUX

CMT (M MAD)	YTD 2023	YTD 2024	Variation en valeur	Variation en %
<b>Chiffres d'affaires</b>	592 047 531,52	586 946 432,16	(5 101 099,36)	-1%
<b>Valeur Ajoutée</b>	406 062 494,08	400 095 738,68	(5 966 755,40)	-1%
<b>% Valeur Ajoutée / CA</b>	69%	68%		
<b>Résultat d'exploitation</b>	302 191 854,09	286 037 895,90	(16 153 958,19)	-5%
<b>% Résultat d'expl. / CA</b>	51%	49%		
<b>Résultat financier</b>	(10 995 276,64)	(56 247 532,40)	(45 252 255,76)	412%
<b>Résultat non courant</b>	(61 505 386,76)	(164 052 450,22)	(102 547 063,46)	167%
<b>Impôt sur les sociétés</b>	67 029 525,00	79 798 251,00	12 768 726,00	19%
<b>Résultat net</b>	162 661 665,69	(14 060 337,72)	(176 722 003,41)	-109%

#### - Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de CMT à fin décembre 2024 s'établit à 587 MMAD contre 592 MMAD réalisé au titre de l'exercice 2023, ce qui représente une baisse non significative en valeurs de 5,1 MMAD.

Cette situation est principalement expliquée par la baisse des volumes vendus de Plomb de -5% et d'Argent de -9%, conjugués à une amélioration des prix de vente de l'Argent de + 27%.

#### - Valeur Ajoutée :

La valeur ajoutée enregistre une variation de -5,9 MMAD en valeur due principalement à la baisse du chiffre d'affaires local réalisé en 2024 de 5 MMAD expliqué par la finalisation du contrat du développement du nouveau puits, par le contractant CMAC. Le Chiffre d'affaires enregistre les facturations de consommation des fournisseurs, des articles gérés par le magasin de stockage.

#### - Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation enregistre une variation de -5%, soit une baisse de 16 MMAD en revue annuelle.

Elle est due à la conjugaison de plusieurs facteurs, dont principalement l'augmentation du poste autres charges externes. Il enregistre une hausse du coût des intérimaires (régie) de 14 MMAD et des honoraires avocats de 7,4 MMAD, accompagnée d'une baisse du poste Maintenance de l'ordre de 9 MMAD et du transport tout-venant de 1,5 MMAD.

#### - Résultat financier :

La charge financière est composée principalement de la rémunération de l'emprunt obligataire contracté courant 2021, les intérêts facturés sur les facilités de caisse (crédit spot) et le remboursement des échéances 2024 du prêt Damane relance, ainsi que celles de l'affacturage du crédit de TVA souscrite en 2021. Le poste a enregistré un passage de 19 MMAD en 2023 à 25,8 MMAD en 2024.

Le risque de change relatif au rapatriement des recettes des exportations libellées en dollar et des importations libellées en Euro, ressort à -3,4 MMAD contre -3,6 MMAD. La perte de change enregistrée sur les factures de ventes 2023 rapatriées en 2024 ressort à 1 MMAD.

Le principal produit financier est constitué de la facturation de l'intérêt annuel du prêt CMT- OMM, resté stable à 13,7 MMAD en 2024.

Au niveau des dotations et reprises financières, le solde ressort à un montant de 2,6 MMAD de dotation complémentaire courant 2024, relative à l'écart de conversion de la clôture contre une dotation complémentaire 0,8 MMAD.

Le Conseil d'administration de la CMT a décidé par prudence, et dans l'attente de l'évaluation de la situation de la JV CMT-AMG par un expert indépendant prévue courant 2025, de doter une provision pour dépréciation de la participation de la CMT dans la SEP, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, équivalente à 100% de l'apport de la CMT dans la JV.

#### – Résultat non courant :

Il a été décidé également de doter une provision forfaitaire d'un montant de 100 MMAD pour couvrir divers risques.

Il a été décidé également de doter une provision complémentaire d'un montant de 50 MMAD pour couvrir le risque inhérent au contentieux opposant la CMT à l'office des changes.

En conséquence, le résultat net de la société au titre de l'exercice 2024 enregistre une perte de -14 MMAD contre un bénéfice de 162 MMAD réalisé en 2023.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Le périmètre de consolidation des sociétés filiales de la CMT est resté constant, il se présente comme suit :

FILIALES	DE % CONTRÔLE	% D'INTERET	METHODE D'INTEGRATION
SOCIETE SAAP	%100	%100	Intégration globale
SOCIETE MINREX	%100	%100	Intégration globale
SOCIETE DAFIR	%80	%80	Intégration globale
SOCIETE AGUEDAL	%40	%40	Mise en équivalence
JOINT-VENTURE CMT/AMG	%50	%50	Mise en équivalence
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION ((TIC	%100	%100	Intégration globale
(COMPAGNIE MINIERE DE CUIVRE (CMC	%100	%100	Intégration globale

Les principaux indicateurs financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Consolidé (M MAD)	YTD 2023	YTD 2024	Variation en valeur	Variation en %
Chiffres d'affaires	591 913 932	586 364 041	(5 549 891)	-1%
Résultat d'exploitation	305 495 714	297 564 799	(7 930 915)	-3%
Charges et produits financiers	(12 100 363)	(54 870 259)	(42 769 896)	353%
Charges et produits exceptionnels	(61 608 231)	(175 373 393)	(113 765 162)	185%
Impôts sur les résultats	73 295 149	79 267 190	5 972 041	8%
Résultat net des entreprises intégrées	158 491 969	(11 946 044)	(170 438 013)	-108%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	134 907	(186 054)	(320 961)	238%
Résultat net (part du groupe)	158 633 066	(12 125 978)	(170 759 044)	108%

Les comptes consolidés de la CMT sont quasi identiques aux comptes sociaux du fait de l'absence d'activité au sein de l'ensemble des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation.

## III. SITUATION DE L'ACTIVITE DES FILIALES

Les résultats et réalisations des sociétés filiales de la CMT courant l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Les sociétés filiales AGUEDAL, Dafir et SAAP sont en phase de liquidation judiciaire.

Les comptes sociaux de ces entités enregistrent chaque exercice les provisions complémentaires pour risque fiscal relative au pénalité et majoration de retard de paiement des chefs de redressement fiscaux notifiés par les Services des Impôts.

Au niveau des Résultats de l'exercice, les filiales en liquidation ont constaté les montants suivants :

#### – SAAP (100% de participation) : - 118 K MAD.

Les principales dépenses de l'exercice sont la constatation du complément de la provision de pénalité et majoration de retard de paiement, la charge locative et de la cotisation minimale au titre de l'impôt sur la société.

#### – DAFIR (80 % de participation) : - 31 K MAD

Les principales dépenses de l'exercice ont été la constatation de la charge locative et la cotisation minimale au titre de l'impôt sur les sociétés.

#### – AGUEDAL (40 % de participation) : - 395 K MAD

Les principales dépenses de l'exercice sont la constatation du complément de la provision de pénalité et majoration de retard de paiement, la charge locative et de la cotisation minimale au titre de l'impôt sur la société.

#### – MINREX (100% de participation) : - 168 K MAD

Les principales dépenses de l'exercice sont la constatation des honoraires de commissariat aux comptes, la charge de rémunération du compte courant CMT, ainsi que la taxe professionnelle et la cotisation minimale au titre de l'impôt sur les sociétés.

le résultat de l'exercice 2024, enregistre une perte nette de -167 872 dirhams, à inscrire au compte «Report à Nouveau», qui serait ainsi porté de -2 336 045 dirhams à -2 503 918 dirhams.

La situation nette de la société ressort à fin 2024 à -2 036 045 MAD.

Le conseil d'administration de la CMT a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieur au quart du capital social, et appel à la tenue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Minrex afin de décider la continuité d'exploitation de la société.

la Compagnie Minière de Touissit, Administrateur de Minrex, a procédé au changement de son représentant permanent en désignant son Directeur Général, Monsieur Abdellah Mouttaqi, en tant que représentant permanent au sein du Conseil d'Administration de la société Minrex et ce à compter du 6 décembre 2024.

#### – Société En Participation (SEP) 5 K Euro / 56 K MAD

Créée en joint-venture avec la société Auplata Mining Group, la participation de la CMT dans cette entité est de 49 280 K MAD, équivalente à 50% des parts de la SEP.

Les produits constatés courant l'exercice 2024 sont de l'ordre de 104 K Euro en tant que production vendue.

Les charges de l'exercice sont constituées des dotations aux amortissements à hauteur de 110 K Euro contre 448 K Euro constaté en 2023.

Le Conseil d'administration de la CMT a décidé par prudence, et dans l'attente de l'évaluation de la situation de la JV CMT-AMG par un expert indépendant prévue courant 2025, de doter une provision pour dépréciation de cette participation, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, équivalente à 100% de l'apport de la CMT dans la JV.

#### – Touissit International Corporation :

La société est détenue à 100% par la CMT à travers une capitalisation réalisée en date du 14 Octobre 2022 de USD 18 230 841, contrevaletur de 200 000 000 MAD. l'objectif social de la société est la prise de participation dans des titres miniers en développement ou en exploitation.

Le 19 mai 2023, Touissit a conclu l'acquisition de participation dans les sociétés holding localisées aux Barbades, respectivement Namoya Limited (110 400 actions d'une valeur de USD 14 900 000), Lugushwa Limited (92 009 actions d'une valeur de USD 1 850 000), et Kamituga Limited (92 009 actions d'une valeur de USD 1 850 000).

Ces entités détiennent les trois sociétés localisées en République Démocratique du Congo et propriétaires des titres miniers Namoya, Lugushwa et Kamituga.

Le montant total de cette acquisition est de USD 18 600 000.

La société n'a pas enregistré d'activité courant l'exercice 2024, le résultat de l'exercice est néant.

Le report à nouveau reste inchangé est ressort un montant de 545K USD soit 5 393 MAD.

#### – Compagnie minière du cuivre : -2 313 087 MAD

Doté d'un capital social de 5 MMAD, entièrement libéré, la société est détenue à 100 % par la CMT, avec pour objet social le développement du projet minier de cuivre, sis dans la province d'Azilal, région de Béni Mellal-Khénifra.

Du fait que la licence d'exploitation du projet Tabaroucht est au nom de la CMT, l'ensemble des démarches administratives pour l'autorisation du projet comme des études de faisabilité sont menés actuellement par les équipes de la CMT.

Les dépenses engagées par la CMT pour le compte de CMC sont inscrites en compte courant d'associé et refacturées à l'identique majorées de 5%.

Dans la perspective de l'augmentation du capital social de la CMC par incorporation du compte courant, celle-ci enregistre les refacturations au niveau des immobilisations en non-valeurs, comme charges à répartir sur plusieurs exercices et constate l'amortissement y afférent.

Les principales dépenses de l'exercice sont la constatation des frais de commissariat aux comptes, la et charge locative d'un montant de 300 K MAD, et la dotation aux amortissements d'un montant de 1 911 K MAD.

## IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Valeur brute en dh au 31/12/2023	Augmentation	Cession et Sortie	Valeur Brute en dh au 31/12/2024
SAAP S.A.	En liquidation	100 000			100 000
AGUEDAL S.A.R.L	En liquidation	8 217 560			8 217 560
DAFIR S.A.R.L	En liquidation	3 714 000			3 714 000
FONDERIE PZ S.A.	En liquidation	12 090 434			12 090 434
STE DE PORT NEMOURS S.A.	En liquidation	145 000			145 000
MINREX	Mines	300 000			300 000
JOINT-VENTURE AMG/ CMT (SEP)	Mines	49 280 000 00			49 280 000 00
AUPLATA MINING GROUP (AMG)	Mines	99 644 917			99 644 917
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION	Mines	200 000 000			200 000 000
COMPAGNIE MINIÈRE DU CUIVRE	Mines	5 000 000			5 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>378 491 911</b>			<b>378 491 911</b>

## V. PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés qui vous sont présentés respectivement en Annexe 1 et en Annexe 2.

## VI. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de résultat ci-après :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
<b>Bénéfice net comptable</b>	162 661 665,69 dirhams	-14 060 337,72 dirhams
<b>Réserve facultative antérieure</b>	0,00 dirhams	100 873 980,00 dirhams
<b>Report bénéficiaire antérieur</b>	123 661 850,20 dirhams	185 449 535,89 dirhams
<b>Bénéfice disponible</b>	286 323 515,89 dirhams	171 389 198,17 dirhams
<b>Dividende</b>	0,00 dirhams	0,00 dirhams
<b>Solde à inscrire en réserve facultative</b>	100 873 980,00 dirhams	0,00 dirhams
<b>Solde à inscrire au Report à nouveau</b>	185 449 535,89 dirhams	171 389 198,17 dirhams
<b>Dividende par action</b>		
<b>Nombre d'actions</b>	1 681 233	1 681 233

La Société affecte en fin d'année la provision pour alimentation du fonds social au compte de réserve dite « Fonds Social ». les réserves ainsi constituées ne peuvent être ni distribuées, ni incorporées au capital social ou utilisées à résorber totalement ou partiellement le déficit comptable. Le montant total constitué de cette réserve à fin 2024 est de -12 140 000,00 Mad.

## VII. PERSPECTIVES D'AVENIR

À la suite du récent changement de management et de l'amélioration de sa gouvernance, CMT a mis en œuvre les mesures nécessaires pour assainir sa situation financière et couvrir les risques identifiés.

Cette démarche a notamment porté sur la valorisation de certaines participations, risques liés à des relations commerciales, ainsi que le contentieux avec l'office des changes. Un effort de provisionnement significatif a été réalisé dans ce cadre, reflétant l'engagement de la CMT en faveur de la transparence et de la rigueur financière. Ces ajustements essentiels permettent aujourd'hui de consolider les bases de CMT et de poursuivre sereinement son développement.

CMT demeure confiante dans la solidité de sa gouvernance et sa capacité à mener à bien ses différents chantiers de réorganisation autour de son savoir-faire historique et son expertise reconnue.

La CMT s'engage dans la poursuite de la stratégie de développement et de la valorisation du patrimoine minier. Elle confirme la mise en exploitation imminente de son nouveau puits, ainsi que l'avancement des préparatifs pour l'exploitation future d'autres gisements prometteurs de cuivre et d'or, renforçant ainsi sa trajectoire de croissance à moyen et long terme. CMT demeure pleinement engagée dans la création de valeur durable pour ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes.

À ce titre, l'année 2025 devrait constituer un tournant stratégique avec la mise en production du nouveau puits d'Ighrem Aousser à Tighza et l'accélération du développement du projet de cuivre à Tabaroucht. Ces projets devraient permettre à CMT d'atteindre un nouveau palier de croissance et d'accompagner l'ambition nationale du secteur minier dans le cadre du plan stratégique « Maroc Mine 2021-2030 ».

## VIII. FACTEURS DE RISQUES

CMT en tant que société minière, est confrontée à un certain nombre de risques, dont principalement le risque sur les réserves-ressources minières, La volatilité des cours des métaux sur les marchés LME & LBMA, et le risque de fluctuation des cours de change du dollar contre le dirham.

Toutefois, par rapport au risque des cours de cotation des minerais de base, CMT utilise les moyens offerts par le marché en matière de couvertures des prix des métaux et du cours de change du dollar contre dirham. La société est en cours de mise en place de sa stratégie et charte de couverture du risque de change et des cotations des métaux de base constituant son portefeuille minier pour la période à venir.

En ce qui concerne ses réserves-ressources, grâce à l'effort de recherche engagé, elles sont augmentées chaque année.

La CMT réalise ses travaux selon les bonnes pratiques minières et les standards ESG, afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et les communautés.

Dans le but de renforcer la fiabilité de ses données géologiques et offrir un meilleur confort aux investisseurs, CMT a engagé une mission de certification de ses réserves auprès d'un cabinet international indépendant. Les résultats de cette expertise viendront confirmer le potentiel minier de la société et sécuriser son plan de développement.

En parallèle, CMT applique strictement les bonnes pratiques minières et les standards ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), afin de limiter son empreinte écologique et maintenir des relations positives avec les communautés locales. Ces engagements responsables contribuent à réduire les risques opérationnels et réputationnels, tout en soutenant la durabilité de ses activités.

Dans le cadre de sa stratégie de transparence renforcée, le nouveau management et le Conseil d'Administration, a identifié certains points de vigilance au terme d'un audit approfondi des opérations.

- Le Prêt de 250 MMAD octroyé en 2012, à l'actionnaire de référence, la société OMM.
- La Société en participation constituée en 2020 entre AMG et CMT.
- Le défaut de rapatriement partiel des produits d'exportation réalisé avec Glencore au titre de l'exercice 2023.
- Les relations commerciales : La suspension du contrat off-take de Glencore courant l'exercice 2024 comme les clauses d'engagement sur la vente de quantité minimale prévue dans le nouveau contrat avec SHABA.
- Le contentieux opposant la société à l'Office des changes.
- Les actifs Miniers acquis en 2023, à travers la filiale TIC, en République Démocratique du Congo.
- Les mouvements sociaux rencontrés courant le premier trimestre 2024 sur le site minier de Tighza.
- Les difficultés de financement rencontrées auprès des établissements de crédit partenaire, à la suite de l'inscription des saisies conservatoire sur le registre de commerce de la société, pour des montant respectivement de 2 324 307 274,26 MAD au titre du premier contentieux et de 827 787 819,18 MAD au titre du deuxième contentieux.
- Les réserves des commissaires aux comptes figurant dans les rapports d'audit de l'exercice 2023 en relation avec les contentieux opposant la société à l'Office des changes, la décision de report de l'Assemblée Générale des actionnaires et les impacts de la suspicion d'agissements frauduleux.

Ces risques, font l'objet d'un plan d'action spécifique visant à sécuriser les activités futures de la société.

En relation avec les contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, la CMT a doté au titre de l'exercice 2023, une provision comptable de 55 millions de dirhams égale à l'offre proposée par la CMT pour un dénouement de ces affaires. A ce jour les dossiers sont pendant devant le tribunal correctionnel de la ville de Casablanca.

Le rappel des faits de chaque affaire est comme suit :

### PREMIER CONTENTIEUX

L'administration des douanes a en date du 19 octobre 2023 déposée à l'encontre de la CMT pour les infractions de défaut de rapatriement et de transfert de fonds illégaux incriminant les opérations suivantes relevées dans le cadre du procès-verbal de constat n°26/23 établi le 06/2/2023 :

- 1. Opération de 2013 :** Transfert irrégulier à l'étranger d'un montant équivalent à 17 344 390,00 dirhams, découlant du dépassant du plafond autorisé pour les investissements à l'étranger réalisés hors le continent africain.
- 2. Opération de 2015 :** Non-rapatriement au Maroc du prix de cession des actions détenues par CMT dans la société Auplata pour un montant de 10 389 747,50 euros (114 640 473,91 dirhams), dont les échelonnements des paiements à crédit sont non autorisés par la législation en vigueur.
- 3. Opération de 2016 :** Non-rapatriement au Maroc d'un montant de 91 450,00 euros (1 009 059,30 dirhams) correspondant aux intérêts des avances en compte courant accordés à Auplata avant leurs conversions en souscription obligataires.
- 4. Opération de 2020 :** Transfert du montant de 4 400 000,00 euros (49 279 995,60 dirhams) dans le cadre de la participation dans la joint-venture constituée avec AMG.
- 5. Opération de 2022 :** Transfert de 5 110 626,90 dirhams, en paiement de la facture de frais de gestion au bénéfice de la société OSEAD GESTION. Ce type de frais nécessite une autorisation préalable de l'Office des Changes.
- 6. Transfert au profit de Touissit International Coporation « TIC » (filiale détenue à 100% par CMT)** du montant de 18 691 588,78 euros, contre valeur de 200 000 000,00 dirhams, en ce que ce transfert ne constitue pas un investissement dès lors que TIC n'exerce pas d'activité dans le secteur minier et qu'il s'agirait d'un placement financier prohibé par la législation.

L'administration douanière sollicite la condamnation de la CMT au paiement des amendes suivantes :

- 271 735 012,50 MAD au titre des transferts irréguliers ;
- 115 649 533,21 MAD au titre du défaut de rapatriement.

Le représentant de la CMT a été entendu par les juges du fond sur les éléments factuels concernant chacune des infractions, au moment où l'administration des douanes a produit un mémoire réitérant ses griefs objet du constat établi par l'office des changes.

Le dossier est fixé à l'audience du 25 avril 2025.

### DEUXIÈME CONTENTIEUX :

En relation avec le deuxième contentieux, l'administration des douanes a en date du 05 juillet 2024 déposée à l'encontre de la CMT et de son ancien Président Directeur Général une plainte pénale près du Procureur du Roi du tribunal correctionnel de Casablanca pour le défaut de rapatriement des produits d'exportation au titre de l'année 2023 pour un montant de 13 717 041,98 Euros et encaissement à l'étranger.

Le Procureur du Roi a en date du 19 août 2024 rendu une ordonnance de poursuite à l'encontre de la CMT et de son ancien PDG et a ordonné le renvoi du dossier devant le tribunal correctionnel.

Le dossier sous référence 462/2122/24 a été fixé à l'audience du 8 octobre 2024 et mis en délibéré pour le 15 octobre. Le tribunal a rendu un jugement par défaut ordonnant sur l'action publique la poursuite de la société CMT et condamnant M. Luc Gérard à 6 mois de prison avec sursis pour les délits qui leur sont reprochés, sur l'action civile, les a condamnés solidairement au paiement de l'amende de 827 787 819,18 dhs au profit de l'Administration des Douanes et les dépens en fixant la contrainte par corps au minimum à l'encontre de M. Luc Gérard.

La CMT a formulé une opposition à l'encontre du jugement susvisé en date du 24 octobre 2024, et ainsi qu'un nouveau dossier a été ouvert auprès du tribunal correctionnel sous référence 466/2122/24 et fixé en audience du 18 Avril 2025.

A ce titre, le conseil d'administration a décidé la constatation de provision complémentaire pour risques liés aux contentieux opposant la société à l'office des changes pour un montant de 50 MMAD.

Il a été décidé également de doter une provision forfaitaire d'un montant de 100 MMAD pour couvrir divers risques.

## IX. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 56 DE LA LOI

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article 56 de la Loi et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons, par ailleurs, les conventions visées à l'article susmentionné conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informé de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## XI. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrivera à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale.

Nous vous informons que pour se conformer aux dispositions légales sur les sociétés anonymes relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance des sociétés faisant appel public à l'épargne, il vous est proposé de nommer en qualité d'Administratrice Mme Lamia RIDA pour une durée statutaire de six ans.

## XII. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU CONSEILS DE SURVEILLANCE AINSI QUE LEURS EMPLOIS OU FONCTIONS PRINCIPAUX

Administrateurs	Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2024	
	Société	Qualité
<b>Monsieur Hassan BOULAKNADAL (Président)</b>	LESIEUR CRISTAL	(Administrateur/PCA)
	RAMICAL	(Administrateur/PDG)
	AKILAM	(Administrateur/PDG)
	LARBEL	(Gérant)
	CIMR FONCIA	(Gérant)
	AL MADA VENTURE CAP	(Administrateur)
	ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	(Administrateur)
	COSUMAR	(Administrateur)
	IMC	(Administrateur/PCA)
	SAPRESS	(Administrateur)
	WARAK PRESS	(Administrateur)
	H PARTNERS	(Membre du conseil de surveillance)
	FMA	(Représentant permanent de la CIMR)
	AL MADA HOLDING	(Représentant permanent de la CIMR)
	A6 IMMOBILIER	(Représentant permanent de la CIMR)
	BANQUE CENTRALE POPULAIRE (	Représentant permanent de la CIMR)
	BRASSERIES DU MAROC	(Représentant permanent de la CIMR)
	CFG BANK	(Représentant permanent de la CIMR)
	EQDOM	(Représentant permanent de la CIMR)
	LAFARGE HOLCIM MAROC	(Représentant permanent de la CIMR)
	RISMA	(Représentant permanent de la CIMR)
	SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	(Représentant permanent de la CIMR)
	SOMED	(Représentant permanent de la CIMR)
	SONASID	(Représentant permanent de la CIMR)
	AM INVEST MOROCCO	(Représentant permanent de la CIMR)
	SAPINO (Représentant permanent de la CIMR)	(Représentant permanent de la CIMR)
	CENTURIS (Représentant permanent de la CIMR)	(Représentant permanent de la CIMR)
	CIMR INVEST'IMMO	(Représentant permanent de la CIMR)
	CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA	(Représentant permanent de la CIMR)
	CDV PATRIMOINE	(Représentant permanent de la CIMR)
	CDV PROMOTION	(Représentant permanent de la CIMR)
	OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	(Représentant permanent de la CIMR)
	OPCI EDUCAPITAL	(Représentant permanent de la CIMR)
<b>Monsieur German CHAPARRO</b>	OSEAD MAROC MINING	(Administrateur)
	OSEAD GESTION	(Administrateur)



<b>Madame Kawtar JOHRATI</b>	JK ADVISORY	(Gérante)
	DIANA HOLDING	(Administrateur indépendant)
	SOREC	(Administrateur indépendant)
	FONDS VALORIS EQUITY FUND	(Membre indépendant du comité d'investissement)
<b>Mohamed ABOUMEJD</b>	WARAK PRESS	(Administrateur)
	SAPRESS	(Administrateur)
	CIMENTS DU MAROC	(Représentant permanent de la CIMR)
	JORF FERTILIZERS COMPANY	(Représentant permanent de la CIMR)
	IMC	(Représentant permanent de la CIMR)
	Tanger Med Zone	(Représentant permanent de la CIMR)
	RAMICAL	(Représentant permanent de la CIMR)
	AKWA AFRICA	(Représentant permanent de la CIMR)
	OLEA CAPITAL FUND	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA TRADING	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE BERTIN	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE III	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE II	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE I	(Représentant permanent de LARBEL)
	UPLINE VENTURES	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV PREVOYANCE	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV TRESO PLUS	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV CIMR IDDIKHAR	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV CIMR ATTADAMOUN	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV CIMR AJIAL	(Représentant permanent de LARBEL)
	AL INAACH	(Représentant permanent de PASTEUR)
	SICAV PREVOYANCE	(Représentant permanent de PASTEUR)
	SICAV TRESO PLUS	(Représentant permanent de PASTEUR)
	SICAV CIMR IDDIKHAR	(Représentant permanent de PASTEUR)
	SICAV CIMR ATTADAMOUN	(Représentant permanent de PASTEUR)
	SICAV CIMR AJIAL	(Représentant permanent de PASTEUR)
	AKILAM	(Représentant permanent de RAMICAL)

<b>Monsieur Thomas HUDE</b>	Maydane Real Estat	Administrateur
	Immoyente Invest	
	Axa Crédit	
	Fonds dédiés	
	Carré AXA.	
	Sterlingcapital	

### XIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrivera à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale.

### XIV. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de cautions, avals ou garanties au titre de l'exercice écoulé.

### XV. JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à la somme de 1 800 000 MAD bruts pour les Administrateurs au titre de l'année 2025.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général leur opinion sur les comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président du Conseil d'Administration



Siège social3: sis 88-90 Rue Larbi Doghmi, 3<sup>ème</sup> étage, 20 000 Casablanca

**Contact sur la démarche RSE de CMT3 : [contact@cmt.ma](mailto:contact@cmt.ma)**

**[www.cmt.ma](http://www.cmt.ma)**